

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, May 26, 2015
Thursday, May 28, 2015

Issue No. 29

First and second meetings:
Bill C-46, An Act to amend
the National Energy Board Act and
the Canada Oil and Gas Operations Act

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :
L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 26 mai 2015
Le jeudi 28 mai 2015

Fascicule n° 29

Première et deuxième réunions :
Projet de loi C-46, Loi modifiant la
Loi sur l'Office national de l'énergie et la
Loi sur les opérations pétrolières au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	Mitchell
* Carignan, P.C. (or Martin)	Patterson
* Cowan (or Fraser)	Ringuette
MacDonald	Seidman
	Sibbeston
	Wallace

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Boisvenu (*May 27, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Black	Mitchell
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Patterson
* Cowan (ou Fraser)	Ringuette
MacDonald	Seidman
	Sibbeston
	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 27 mai 2015*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 7, 2015:

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 7 mai 2015 :

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 26, 2015
(62)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:03 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson and Seidman (8).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee began its examination on Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act.

WITNESSES:*Natural Resources Canada:*

Jeff Labonté, Director General, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector;

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;

Christine Siminowski, Director, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector;

Joseph McHattie, Legal Counsel.

National Energy Board of Canada: (by video conference)

Robert Steedman, Chief Environment Officer;

Jonathan Timlin, Director, Regulatory Approaches.

The chair made a statement.

Mr. Labonté made a statement and, together with Mr. McHattie and Mr. Hubbard, answered questions.

At 5:50 p.m., the committee suspended.

At 5:59 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Timlin made a statement and, together with Mr. Steedman, answered questions.

At 7 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 26 mai 2015
(62)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson et Seidman (8).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité entreprend son étude du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada.

TÉMOINS :*Ressources naturelles Canada :*

Jeff Labonté, directeur général, Direction de la sûreté énergétique et sécurité, Secteur de l'énergie;

Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;

Christine Siminowski, directrice, Direction de la sûreté énergétique et sécurité, Secteur de l'énergie;

Joseph McHattie, conseiller juridique.

Office national de l'énergie du Canada : (par vidéoconférence)

Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement;

Jonathan Timlin, directeur, Approches de réglementation.

Le président fait une déclaration.

M. Labonté fait une déclaration puis, avec MM. McHattie et Hubbard, répond aux questions.

À 17 h 50, la séance est suspendue.

À 17 h 59, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Timlin fait une déclaration puis, avec l'aide de M. Steedman, répond aux questions.

À 19 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, May 28, 2015
(63)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:01 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman and Wallace (9).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act.

WITNESSES:

Canada's Building Trades Unions:

Robert Blakely, Canadian Operating Officer.

Canadian Energy Pipeline Association: (by video conference)

Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer;

Jim Donihee, Chief Operating Officer.

As an individual:

Martin Olszynski (by video conference).

Union des producteurs agricoles:

Martin Caron, Second Vice-president, Corporate;

Stéphane Forest, Counsel, Legal Affairs Branch;

Isabelle Bouffard, Economic and Trade Coordinator, Agriculture Policy and Research Branch.

The chair made a statement.

Mr. Blakely and Ms. Kenny each made a statement and, together with Mr. Donihee, answered questions.

At 9 a.m., the committee suspended.

At 9:04 a.m., the committee resumed.

The deputy chair made a statement.

Mr. Olszynski and Mr. Caron each made a statement and, together with Ms. Bouffard and Mr. Forest, answered questions.

OTTAWA, le jeudi 28 mai 2015
(63)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman et Wallace (9).

Également présente : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada.

TÉMOINS :

Syndicats des métiers de la construction du Canada :

Robert Blakely, officier d'opération du Canada.

Association canadienne de pipelines d'énergie :
(par vidéoconférence)

Brenda Kenny, présidente-directrice générale;

Jim Donihee, chef de l'exploitation.

À titre personnel :

Martin Olszynski (par vidéoconférence).

Union des producteurs agricoles :

Martin Caron, deuxième vice-président général;

Stéphane Forest, avocat, Direction des affaires juridiques;

Isabelle Bouffard, coordonnatrice économie et commerce, Direction recherches et politiques agricoles.

Le président fait une déclaration.

M. Blakely et Mme Kenny font chacun une déclaration puis, avec M. Donihee, répondent aux questions.

À 9 heures, la séance est suspendue.

À 9 h 4, la séance reprend.

Le vice-président fait une déclaration.

M. Olszynski et M. Caron font chacun une déclaration puis, avec Mme Bouffard et M. Forest, répondent aux questions.

At 9:54 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 9 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 26, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act, met this day at 5:03 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the Province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under “Senate Committees.”

I would now ask senators around the table to introduce themselves. I'll begin by introducing the deputy chair to my right, Senator Paul Massicotte from Quebec.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu, Quebec.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: I'd like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, on my left and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc, on my right.

Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act, called by its short title the pipeline safety act, was amended in the House of Commons and passed third reading on May 6, 2015. This bill was read the first time in the Senate on May 6, 2015 and referred to our committee on May 14.

Today begins our examination of this legislation. I am pleased to welcome in the first portion of our meeting officials from Natural Resources Canada. Welcome to Jeff Labonté, Director General, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector;

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 mai 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, devant lequel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, afin d'étudier le projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside ce comité.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs ainsi qu'à tous les membres du public présents dans cette salle, et à tous les téléspectateurs du pays qui nous suivent à la télévision. Je rappelle que les audiences de ce comité sont non seulement ouvertes au public mais également transmises en direct en webdiffusion sur le site sen.parl.gc.ca. Vous pouvez aussi trouver davantage de détails concernant la programmation des comparutions de témoins sur le site web, sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Je vais à présent demander aux sénateurs siégeant autour de la table de bien vouloir se présenter, et je commencerai par présenter moi-même le vice-président assis à ma droite, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Black : Doug Black, Alberta.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, Québec.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman de Montréal, Québec.

Le président : Permettez-moi de vous présenter également notre personnel, en commençant par la greffière, Lynn Gordon, assise à ma gauche, ainsi que nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc, assis à ma droite.

Le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada — également connu sous le titre abrégé de Loi sur la sûreté des pipelines —, a été amendé par la Chambre des communes et adopté en troisième lecture le 6 mai 2015. Après avoir été lu pour la première fois au Sénat le 6 mai 2015, il a été renvoyé devant notre comité le 14 mai.

Nous commençons aujourd'hui l'examen de ce projet de loi et j'ai le plaisir, à cette occasion, d'accueillir pour la première portion de nos délibérations les représentants de Ressources naturelles Canada. Bienvenue, donc, à Jeff Labonté, directeur

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector; Christine Siminowski, Director, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector; and Joseph McHattie, Legal Counsel.

Thank you for taking time out of your busy schedules to come and run through the bill with us. I understand you have some opening remarks, after which we'll go to questions from the senators.

Jeff Labonté, Director General, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector, Natural Resources Canada: Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for the opportunity to address you on this particular piece of legislation — an important piece of legislation for our department and the government as whole.

Bill C-46 is known as the pipeline safety act, and through its recent introduction, the government is taking clear action to demonstrate its commitment to protecting both the safety of Canadians and the environment. This is part of an ongoing commitment to safety and environmental protection that is part of the government's Responsible Resource Development plan that has previously looked at other pieces of energy-related legislation here in Canada.

Let me start by providing a few brief comments about pipeline safety overall, maybe a little bit about the notion of world-class safety systems. Then there's a PowerPoint presentation that I would like to use to touch on some of the highlights for you, after which we will be happy to take the questions.

[*Translation*]

I am very pleased to give you an overview of this project, and I am happy to have this opportunity to talk to you and to answer your questions this afternoon.

[*English*]

In terms of pipeline safety in Canada, it's important to start with where they are, how they're regulated and what the record of them exists today. Canada has some 825,000 kilometres of pipelines. The federal government has responsibility for regulating 73,000 kilometres of those pipelines, predominantly those that cross international and provincial boundaries, as well as the larger pipelines that move larger volumes, although certainly there are large pipelines in some provinces that share jurisdiction for the remainder of those 825,000.

général, Direction de la sûreté énergétique et sécurité, Secteur de l'énergie, ainsi qu'à Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie, à Christine Siminowski, directrice, Direction de la sûreté énergétique et de la sécurité, Secteur de l'énergie, et enfin à Joseph McHattie, conseiller juridique.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous exposer le projet de loi, alors que vous êtes certainement très occupés. Je crois savoir que vous avez une déclaration liminaire, qui sera suivie des questions posées par les sénateurs et de vos réponses.

Jeff Labonté, directeur général, Direction de la sûreté énergétique et sécurité, Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada : Monsieur le président, nous vous remercions de nous donner l'occasion de proposer un aperçu de ce projet de loi — qui revêt une grande importance pour notre ministère et pour l'ensemble du gouvernement.

En présentant récemment le projet de loi C-46, connu sous le nom de Loi sur la sûreté des pipelines, le gouvernement du Canada prend des mesures pour démontrer son engagement quant à la protection de la sécurité de la population canadienne et de l'environnement. Cet engagement continu envers la protection de la sécurité et de l'environnement s'inscrit dans le plan du gouvernement sur le développement responsable des ressources, qui prend déjà en compte d'autres textes législatifs régissant le secteur énergétique au Canada.

J'aimerais débiter en fournissant quelques renseignements généraux concernant la sûreté des pipelines en général, et notamment le concept de systèmes de sécurité de classe mondiale. Si vous le permettez, j'aimerais ensuite m'appuyer sur une présentation PowerPoint pour illustrer certains des faits saillants, puis nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

[*Français*]

J'ai le grand plaisir de vous présenter un petit survol de ce projet, et je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte de vous parler et de répondre à vos questions cet après-midi.

[*Traduction*]

S'agissant de la sûreté des pipelines au Canada, il importe de les situer géographiquement, d'en décrire la réglementation et de passer en revue leurs antécédents en matière de sécurité. Le Canada compte un réseau de pipelines d'environ 825 000 kilomètres. Le gouvernement fédéral est chargé d'environ 73 000 kilomètres de ces pipelines, principalement ceux qui franchissent les frontières internationales ou provinciales, de même que les pipelines de dimensions plus importantes et capables d'acheminer de plus grands volumes — sans oublier qu'il existe, dans certaines provinces, des pipelines de fort diamètre faisant partie de ces 825 000 kilomètres et pour lesquels la compétence est partagée.

Our pipelines are essential to our everyday life and move energy from producing areas to markets to consumers to export destinations. Some 1.3 billion barrels of oil and petroleum products move through pipelines every year, and another 5 trillion cubic feet of gas is shipped through pipelines.

NEB regulation is established through the National Energy Board Act, which is the subject of the amendments proposed in the pipeline safety act. It has a record in which 99.999 per cent of oil and gas products moved through Canada's federally regulated pipelines were shipped and arrived safely between 2008 and 2014.

In terms of the notion of world class, I have a few comments about that and will certainly welcome any further questions.

While we have a fairly impressive record, and one in which there are very important arrivals, destinations and movements of energy products, we must strive for zero incidents and to be even better. Bill C-46 implements what Canada believes to be a world-class pipeline-safety system under the pillars of prevention, preparedness and response; liability and compensation; prevention to ensure incidents don't occur; preparedness and response so that companies are ready and able to respond if an incident does occur; and liability and compensation to ensure that Canadians are protected from costs and damages that may follow an incident.

We believe that Bill C-46 ensures we continue to have a world-class safety system and one in which energy transportation can be moved safely across the country and protect the environment.

Let me run through the PowerPoint presentation that I believe was circulated. Should it not be, we can certainly make copies available to senators.

The proposed pipeline safety act proposes amendments to the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act. Both acts fall under the purview of the Minister of Natural Resources, predominantly, although the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development has some responsibility for activities that are north of 60 in the territorial areas in Canada.

The fourth slide highlights some of the changes. There are new provisions in the bill that focus on prevention and that strive to reduce the possibility of incidents occurring.

Notre réseau de pipelines est essentiel à notre vie quotidienne, car il permet d'acheminer les ressources énergétiques depuis les zones de production jusqu'aux marchés de consommation, y compris les marchés d'exportation. Chaque année, ils acheminent environ 1,3 milliard de barils de pétrole brut et de produits pétroliers, auxquels s'ajoutent 5 billions de pieds cubes de gaz transportés par gazoduc.

C'est la Loi sur l'Office national de l'énergie qui régit la manière dont l'office édicte ses réglementations, et qui fait l'objet des amendements proposés dans la Loi sur la sûreté des pipelines. L'examen des antécédents en matière de sécurité révèle que 99,999 p. 100 des produits de pétrole et de gaz acheminés entre 2008 et 2014 à travers les pipelines réglementés par les autorités fédérales du Canada sont parvenus sans encombre à destination.

J'aimerais dire quelques mots concernant les systèmes de sécurité de classe mondiale et me ferai un plaisir de répondre à d'éventuelles questions sur ce sujet.

S'il est vrai que nous avons un palmarès impressionnant en matière de transport et de livraison, dans des conditions sécuritaires, d'importants volumes de produits énergétiques, nous n'en devons pas moins essayer de faire mieux encore et de parvenir à zéro incident. Le projet de loi C-46 met en œuvre ce que le Canada considère comme un système de sûreté des pipelines de classe mondiale reposant sur trois piliers : la prévention, la préparation et l'intervention, et enfin la responsabilité et l'indemnisation. La prévention vise à empêcher les incidents; la préparation et l'intervention à s'assurer que les entreprises sont prêtes à intervenir et capables de le faire en cas d'incidents; enfin, la responsabilité et l'indemnisation à veiller à ce que la population canadienne n'ait pas à prendre en charge les coûts et les dommages à la suite d'un incident.

Nous pensons que le projet de loi C-46 garantit le maintien d'un système de sûreté de classe mondiale, permettant l'acheminement sécurisé des produits énergétiques à travers le pays ainsi que la protection de l'environnement.

Permettez-moi de passer rapidement en revue la présentation PowerPoint. Je crois, honorables sénateurs, qu'elle vous a déjà été distribuée, et si tel n'est pas le cas, nous ne manquerons pas de le faire.

Le projet de loi sur la sûreté des pipelines propose des amendements à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. Ces deux textes législatifs relèvent principalement de la compétence du ministre des Ressources naturelles, même s'il convient de préciser que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord exerce certaines responsabilités pour les activités se déroulant au nord du 60^e parallèle dans les régions territoriales du Canada.

La quatrième diapositive illustre certaines des modifications proposées, telles que les nouvelles dispositions axées sur la prévention et visant à réduire les possibilités d'incidents.

These include: the ability to provide specific standards for pipeline monitoring and emergency response; amendments to preserve damage prevention or the regulations that permit activities around, above and where pipelines are found across the country; clarifying audit and inspection powers of the National Energy Board; and sentencing provisions to provide guidance should there ever be something, but also to provide a deterrent.

In terms of some of the preparedness and response on slide 5 of the PowerPoint: companies operating will be required to hold sufficient financial resources to cover potential costs associated with an incident from major oil pipelines. This is set at \$1 billion, and at lower levels for all other pipelines in the country. Companies will also be required to hold a minimum level of financial resources that are accessible and available. There is a provision of the NEB to take control of spill response in exceptional circumstances should a company not be able to do so or are unwilling to do so. There is an authority for the National Energy Board to reimburse individuals and governments for costs that may incur for response to a spill or an incident.

Slide 6 talks about liability and compensation. The bill makes explicit reference to the polluter pays principle that exists in common law, but will be written into the legislation. It introduces no fault or absolute liability that provides a prescribed amount for which companies are automatically responsible, whether at fault or negligent. It preserves that fault and negligence is unlimited should companies be at fault or negligent. It provides for a similar \$1 billion in absolute liability for major oil pipelines. It provides authority for the NEB to recover any costs from industry in the event that the board needs to take control of an incident. It clarifies that companies are responsible for abandoned pipelines, until the pipelines are removed from the ground. It provides federal or provincial attorneys general the opportunity to pursue damages to the environment called non-use value damages.

There is a number of smaller implementation amendments included within the same bill. I won't cover those now. At this point, chair, I would pause to allow for questions and certainly to respond to any comments from senators about the legislation.

The Chair: Thank you very much, Mr. Labonté. So we'll begin with questions.

Permettez-moi de vous les énumérer : le pouvoir d'édicter des normes spécifiques en matière de surveillance de pipelines et de prise de dispositions en cas d'urgence; des amendements maintenant la prévention des dommages, de même que les règlements autorisant les activités sur les sites, ainsi que leurs environs, où sont installés les pipelines à travers le pays; la clarification des pouvoirs d'audit et d'inspection dévolus à l'Office national de l'énergie; enfin, les lignes directrices en matière de sanctions judiciaires en cas d'incident, mais aussi à titre de facteur de dissuasion.

S'agissant de la préparation et des interventions décrites à la cinquième diapositive de l'exposé PowerPoint, on y voit que les sociétés pipelinières devront détenir des ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts éventuels liés à un incident se produisant sur les principaux oléoducs, soit un plafond de 1 milliard de dollars pour ces oléoducs principaux et des montants inférieurs pour tous les autres pipelines installés dans le pays. Je précise que ces sociétés devront avoir un montant minimum de ressources financières sous une forme immédiatement utilisable. Une autre disposition prévoit que l'ONE pourra prendre la direction des opérations à titre exceptionnel, si une société devait se révéler incapable ou non désireuse d'intervenir en cas de déversement. Par ailleurs, l'ONE est autorisé à rembourser les particuliers et les pouvoirs publics des coûts encourus pour faire face à un déversement ou à un incident.

La diapositive n° 6 traite de la responsabilité et des dédommagements. En effet, le projet de loi se réfère de façon expresse aux principes du paiement par le pollueur tel qu'il existe en common law et qui sera, de la sorte, consacré dans la loi écrite. Il introduit la notion de responsabilité absolue, ou hors-faute, en prescrivant un montant automatiquement imputé aux sociétés impliquées, que l'on retienne ou non la faute ou la négligence contre elles. Dans ce dernier cas, une fois la faute ou la négligence prononcée, elle est illimitée. S'agissant des grands pipelines, le plafond de la responsabilité absolue est fixé à 1 milliard de dollars. L'ONE est autorisé à recouvrer un montant également illimité auprès du secteur de l'énergie au cas où il serait obligé de prendre les opérations en main à l'occasion d'un incident. Il est précisé que les sociétés pipelinières conservent la responsabilité des pipelines abandonnés jusqu'à ce que ces derniers aient été retirés du terrain. Par ailleurs, ils donnent aux procureurs des paliers fédéral et provincial la possibilité de poursuivre en vue d'une indemnisation en cas de dommages à l'environnement au titre de ce que l'on appelle la perte de la valeur de non-usage.

Le projet de loi comprend un certain nombre d'amendements d'application, de moindre importance et dont je vous épargne le détail. Je propose, monsieur le président, de m'arrêter là et que nous passions aux questions et aux réponses que nous nous efforcerons d'apporter aux sénateurs concernant ce projet de loi.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Labonté. Nous passons donc aux questions.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Thank you very much for joining us. The bill has a lot of merit, but it also raises a number of questions.

The House of Commons proposed two amendments that were adopted. The first made provision for any damage suffered by the Aboriginal people. The other concerned the National Energy Board. The word “shall” in English, was replaced by the word “devrait” in French. In other words, they should be reimbursed for the costs incurred, but they might not be.

Do you agree with those two amendments? If so, why were they not originally planned for?

Mr. Labonté: Thank you for these good questions. I would like to point out a few aspects of these two amendments that have been proposed and that received the approval of the House of Commons and the Natural Resources Committee.

The first part had to do with the cost-recovery basis for Aboriginal communities.

[*English*]

In this particular instance, the earlier provisions in the bill define an Aboriginal governing body as a particular entity. In the provision in the legislation, it provides that the board may order a company to repay certain parties for costs that may be incurred. In this particular instance it did not include Aboriginal governing body, and that was proposed and amended at committee before the house.

The clause originally in the bill did not preclude that an Aboriginal governing body from being included, but for greater precision it was added at the request of the committee members and accepted by the government at committee.

The second one proposes that in the event of a pipeline incident in which the Governor-in-Council would designate a company were a company not able to respond to the incident. It orders the National Energy Board to take control and assume responsibility for the clean-up and activities. The bill had a provision to the effect that, after regulations were passed, the board may recover the costs from industry. An amendment was proposed that obligated that the board shall — in other words, must — collect those resources from industry at large.

Consistent with a number of provisions in the bill, it provided greater certainty that it would happen should the board ever be ordered to act on behalf of a company. The costs would be recovered in that there would be the requirement to do so.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d’être parmi nous. Le projet de loi a beaucoup de mérite, mais il suscite aussi plusieurs questions.

La Chambre des communes a proposé deux amendements qui ont été adoptés. Le premier prévoyait les dommages encourus par les Autochtones. L’autre concernait l’Office national de l’énergie. Le mot « *shall* », en anglais, a été remplacé par le mot « *devrait* », en français. En d’autres mots, ils devraient être remboursés pour les frais encourus, mais ne le seront pas nécessairement.

Êtes-vous d’accord avec ces deux modifications? Dans l’affirmative, pourquoi n’avaient-elles pas été prévues au départ?

M. Labonté : Je vous remercie de ces bonnes questions. J’aimerais souligner quelques éléments quant à ces deux amendements qui ont été proposés et qui ont reçu l’approbation de la Chambre des communes et du Comité des ressources naturelles.

La première partie concerne le recouvrement des coûts pour les communautés autochtones.

[*Traduction*]

En l’occurrence, les dispositions antérieures définissaient un corps dirigeant autochtone comme étant une entité particulière. La Loi stipule que l’office peut ordonner à une société de rembourser une partie des coûts engagés. En l’occurrence, une fois de plus, le corps dirigeant autochtone n’avait pas été inclus, d’où l’amendement qui a été proposé et adopté par le comité de la Chambre.

Initialement, la disposition du projet de loi n’excluait pas le corps dirigeant autochtone; cependant, pour plus de précisions, cela a été ajouté à la demande des membres du comité et accepté par le gouvernement.

Le deuxième amendement propose qu’advenant un incident sur un pipeline à l’occasion duquel le gouverneur en conseil désignerait une société incapable de faire face à un incident, l’ONE prenne la situation en main et assume la responsabilité des opérations, dont le nettoyage. Auparavant, le texte législatif disposait qu’une fois les règlements adoptés, l’ONE pourrait recouvrer les coûts auprès du secteur énergétique; on a proposé un amendement aux termes duquel l’office devrait, de façon impérative, obtenir ces fonds auprès de l’ensemble des opérateurs du secteur.

On voit donc que, en convergence avec un certain nombre de dispositions du projet de loi, le cours des événements est mieux fixé pour le cas où l’ONE se verrait enjoinde d’agir au nom de la société pipelinère, et que le remboursement des coûts se ferait de façon obligatoire.

[Translation]

Senator Massicotte: From an Aboriginal perspective, nothing in the bill was preventing you from planning for the reimbursement of the damage caused. This provision was not in the bill. In other words, it was not your intention systematically. You are giving me the impression that the government agrees with the changes. However, it is an important sector.

What changed in your position between the time when you drafted the bill and when it was passed? Is it a change of position or flexibility on your part?

[English]

Mr. Labonté: I don't think the amendment necessarily proposes a change in the position in the bill. I think it provides greater certainty or clarity, if you will. Several other parts in the bill specifically referenced Aboriginal bodies. This particular provision did not include a specific reference. The amendment was proposed to make it clearer and it was passed. It did not preclude that possibility in that it was actually covered in several other sections of the bill.

It was defined in the "Definition" section of the bill. It's actually on the first page. It's at clause 15: An . . .

"Aboriginal governing body" means a council, government or other entity authorized to act on behalf of

- (a) a band as defined in subsection 2(1) of the *Indian Act*, or
- (b) a First Nation, or an Aboriginal people or any . . . organization that is party to a land claim agreement. . .

The bill had defined, with precision, this particular point. The ordering process by which the authority granted the board to order reimbursement did not specifically include it. However there are other sections of the bill that did list Aboriginal governing bodies. The amendment was proposed to provide greater certainty on the point and it was accepted at the committee.

[Translation]

Senator Massicotte: Paragraph 48.12(i) defines the types of damages that apply for the purposes of the legislation. In the past, all too often, when it was a question of environmental damages, we referred to these terms in particular. However, that's not the case here. Is there a difference between the damage that was described and defined and the expression "environmental damages"?

[English]

Mr. Labonté: Let me answer perhaps from one perspective and then I could ask my counsel to contribute further, if there was a need for further precision.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Du point de vue des Autochtones, rien dans le projet de loi ne vous empêchait de prévoir le remboursement des dommages encourus. Cette disposition ne figurait pas au projet de loi. En d'autres mots, ce n'était pas là votre intention de façon systématique. Or, vous me donnez l'impression que le gouvernement est d'accord avec ces changements. Il s'agit tout de même d'un secteur important.

Qu'est-ce qui a changé dans votre position entre le moment où vous avez préparé le projet de loi et où il a été adopté? Est-ce un changement de position ou de la souplesse de votre part?

[Traduction]

M. Labonté : Je ne crois pas que l'amendement propose nécessairement un changement d'approche du projet de loi. Je crois surtout qu'il précise et qu'il garantit le cours des choses, pour ainsi dire. Plusieurs autres parties du projet de loi traitent de façon spécifique des corps dirigeants autochtones alors que cette disposition ne contient pas de référence spécifique. L'amendement a été proposé et adopté à des fins d'éclaircissement, mais la possibilité avait été traitée dans plusieurs autres articles du projet de loi.

On trouve cela sous la rubrique « Définitions » du projet de loi, à la première page en fait, à l'article 15 plus précisément :

« corps dirigeant autochtone » Conseil, gouvernement ou autre entité autorisé à agir pour le compte :

- a) soit d'une bande au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les Indiens*;
- b) soit d'une première nation, d'un peuple autochtone ou de tout organisme autochtone qui est partie à un accord sur des revendications territoriales...

Le projet de loi définit avec précision cet aspect particulier, qui n'est pas incorporé de façon spécifique par le processus autorisant l'office à ordonner le remboursement. Cependant, d'autres articles du projet de loi énumèrent de façon effective les corps dirigeants autochtones. Cet amendement a été proposé afin de mieux garantir cette possibilité, et il a été adopté par le comité.

[Français]

Le sénateur Massicotte : À l'alinéa 48.12(i), on définit les types de dommages qui s'appliquent aux fins de la loi. Dans le passé, bien souvent, lorsqu'il était question de dommages environnementaux, on faisait référence à ces termes en particulier. Or, ici, ce n'est pas le cas. Y a-t-il une différence entre les dommages qui ont été décrits et définis et l'expression « dommages environnementaux »?

[Traduction]

M. Labonté : Avec votre permission, je voudrais répondre et, au besoin, demander à mon conseil juridique d'apporter des précisions supplémentaires.

Environmental damages is, I think, an area of law that's still being better described and defined at common law and sort of more broadly. Here is the introduction of item (c), the loss of non-use value, which is consistent with other federal legislation. Our inclusion of this component defining non-use value is in an effort to maintain a consistency and coherence across different pieces of federal legislation — both environmental and energy legislation. I think there is a broader definition of environmental damages that, if you will, spells out different components and describes them with a greater degree of precision.

In this instance, we wanted to provide clarity on this particular component, consistent with other federal law and across the federal framework.

I do know that representations were made in reference to the idea of environmental damages. We see this as similar without using the terminology. To maintain some consistency, the terminology remains the same in that it refers to non-use value, which is found in other federal law.

[Translation]

Senator Massicotte: Do you agree, sir?

Joseph McHattie, Legal Counsel, Natural Resources Canada: I would simply like to confirm what Mr. Labonté said. There is no definite definition of the expression “environmental damage” compared to other damage in usage. It is a choice of words. In this case, we had to establish consistency between this bill and the other pieces of legislation that have already been passed.

Senator Boisvenu: Welcome to our witnesses. I found your presentation very interesting.

I have a few technical questions. What is the situation in Canada in terms of the number of accidents that happen per kilometre of pipeline? I think that is how the performance of a network is calculated. For instance, how do we compare to the U.S.?

My second question is a bit more technical and has to do with the volume of gas and oil. Is the number of incidents by volume comparable to that of the U.S., where accidents seem to be more frequent than in Canada?

Mr. Labonté: Thank you for your question. You asked very important questions about the comparisons with other countries. My colleagues from the National Energy Board have carried out comparative studies between Europe, the U.S. and Canada. Overall, Canada has a more positive track record than that of other countries. My colleagues could give you a more accurate answer.

For our part, when we look at the facts, we are of the opinion that, over the next five years, there could be an average of six or seven crude oil incidents per year regarding the federal pipelines. The volume spilled into the environment is at approximately

Je crois que la notion de dommages à l'environnement concerne un domaine du droit qui reste encore mieux défini par la common law, je veux dire en termes plus généraux. On y introduit la notion évoquée au c), celle de perte de la valeur de non-usage, qui est conforme à d'autres lois fédérales. Nous incluons ce volet de définition de la valeur de non-usage dans le but de rester en phase avec différents textes de loi fédéraux qui traitent tant de l'environnement que de l'énergie. Je crois qu'il existe une définition plus large du concept de dommages à l'environnement, qui répertorie certaines composantes et en donne une description plus précise.

En l'occurrence, nous voulions mieux définir cette composante particulière et la rendre conforme à l'ensemble du cadre législatif fédéral.

Je sais que des instances ont été présentées à propos de la notion de dommages à l'environnement. Nous pensons qu'il s'agit d'une démarche similaire sur le fond, et afin de maintenir une certaine homogénéité, on garde l'expression de valeur de non-usage, qui est employée dans d'autres lois fédérales.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Êtes-vous d'accord, monsieur?

Joseph McHattie, conseiller juridique, Ressources naturelles Canada : J'aimerais simplement confirmer ce que M. Labonté a dit. Il n'y a pas de définition arrêtée de l'expression « dommages environnementaux » par rapport aux autres dommages dans l'usage. Il s'agit d'un choix de mots. Dans ce cas-ci, il s'agissait d'établir une constance entre ce projet de loi et les autres lois qui ont déjà été adoptés.

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos témoins. J'ai trouvé votre présentation très intéressante.

J'ai quelques questions techniques. Où le Canada se situe-t-il par rapport au nombre d'accidents qui surviennent par kilomètre de pipeline? Je crois que c'est ainsi qu'on calcule la performance d'un réseau. Où se situe-t-on, par exemple, par rapport aux Américains?

Ma deuxième question est un peu plus technique et se rapporte au volume de gaz et de pétrole. Est-ce que le nombre d'incidents par volume est comparable à celui des États-Unis, où les accidents semblent être un peu plus fréquents qu'au Canada?

M. Labonté : Je vous remercie pour la question. Vous avez posé des questions très importantes en ce qui concerne les comparaisons à établir avec les autres pays. Mes collègues de l'Office national de l'énergie ont fait des études de comparaison entre l'Europe, les États-Unis et le Canada. En général, le Canada affiche un bilan plus positif que celui des autres pays. Mes collègues pourraient vous répondre avec plus de précision à ce sujet.

De notre côté, lorsque nous examinons les faits, nous estimons que, au cours des cinq prochaines années, il pourrait y avoir en moyenne six ou sept incidents liés au pétrole brut par année en ce qui concerne les pipelines fédéraux. Le volume qui est dispersé

1,700 barrels of crude oil and, approximately 96 per cent of the volume is recovered by cleaning activities. In general, the cost associated with these incidents is about \$3.7 million.

So, as a general rule, Canada is very stable and has a very good track record, but to us, six or seven incidents is more than zero, which is our target. So it is positive, but there is still work to do.

Senator Boisvenu: You are talking about federal pipelines. That means that there are pipelines that fall under provincial jurisdiction and others that fall under federal jurisdiction.

Mr. Labonté: That's right.

Senator Boisvenu: What is the proportion of pipelines in Canada that fall under the provinces compared to those under the federal government?

Mr. Labonté: There are 73,000 kilometres of pipelines under federal jurisdiction. There are 825,000 kilometres of pipelines in general, but that includes large-diameter pipelines. So there are residential natural gas pipelines, and there are also pipelines for more significant transfers between the provinces or international borders. It is very different.

Generally, there are more in the West, where there is more energy production, but we find pipelines almost everywhere in the country.

Senator Boisvenu: Does the current bill seek to harmonize the regulation with that of the provinces or is the regulation completely separate?

Mr. Labonté: It is completely separate, but one aspect of our work is prevention. There are acceptable activities that vary from one government to another. Right now, we are holding discussions with the provinces to harmonize our standards for those activities.

For instance, in the bill, we explained the responsibility for the calls or the confirmation of pipeline-related activities by the owners of the lands where the pipelines are, since the activities in the ground are limited.

[English]

Damages or the movement of the earth above the pipeline.

[Translation]

In this case, the standards are different, and we would like to harmonize the activities with the provinces as much as possible and to streamline the process and increase health and safety by developing a common standard for the country.

Senator Boisvenu: From an environmental standpoint, Canada is often criticized when it passes regulations that are stricter than those of its American neighbours. We are told that Canada applies different rules in one country than in the other because of

dans l'environnement se chiffre à environ 1 700 barils de pétrole brut, et environ 96 p. 100 de ce volume est récupéré par les activités de nettoyage. En général, le coût lié à ces incidents est d'environ 3,7 millions de dollars.

Donc, en règle générale, le Canada est très stable et a un bilan très positif, mais pour nous, six ou sept incidents, c'est plus que zéro, qui est notre cible. C'est donc positif, mais il y a encore du travail à faire.

Le sénateur Boisvenu : Vous parlez des pipelines fédéraux. Cela veut donc dire qu'il y a des pipelines qui relèvent de la compétence provinciale et d'autres qui sont de compétence fédérale?

M. Labonté : C'est bien cela.

Le sénateur Boisvenu : Quelle est la proportion des pipelines au Canada qui relèvent des provinces par rapport à ceux qui relèvent du gouvernement fédéral?

M. Labonté : Il y a 73 000 kilomètres de pipelines sous juridiction fédérale. Il y a 825 000 kilomètres de pipelines en général, mais cela comprend des pipelines de grand diamètre. Il y a donc des pipelines de gaz naturel résidentiels, et il y a aussi des pipelines consacrés à des transferts plus importants entre les provinces ou les frontières internationales. C'est très différent.

Généralement, on en trouve davantage dans l'Ouest, où il y a plus grande production d'énergie, mais on trouve des pipelines à peu près partout au pays.

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que le projet de loi actuel a pour objectif d'harmoniser la réglementation avec celle des provinces ou s'agit-il vraiment d'une réglementation tout à fait distincte?

M. Labonté : C'est tout à fait séparé, mais un aspect de notre travail est la prévention. Il y a des activités acceptables qui diffèrent d'un gouvernement à l'autre. À l'heure actuelle, nous tenons des discussions avec les provinces pour harmoniser nos normes liées à ces activités.

Par exemple, nous avons expliqué, dans le projet de loi, la responsabilité en ce qui concerne les appels ou la confirmation des activités liées aux pipelines par les propriétaires de terrains où se trouvent ces pipelines, puisque les activités dans le sous-sol sont limitées.

[Traduction]

Des dommages ou des déplacements d'éléments du terrain au-dessus du pipeline.

[Français]

Dans ce cas, les normes diffèrent, et nous voudrions le plus possible harmoniser les activités avec les provinces pour simplifier le processus et améliorer le niveau de santé et de sécurité en établissant une norme commune pour le pays.

Le sénateur Boisvenu : Le Canada est souvent critiqué, sur le plan environnemental, lorsqu'il adopte des règlements plus sévères que ceux de ses voisins américains. On nous dit que le Canada applique des règles différentes d'un pays à l'autre pour

competition issues. You still consulted people for this bill. What was the response of the companies managing the pipelines to the regulations of other countries compared to ours, which I think are still stricter?

Mr. Labonté: That is a very good question. I hope my colleagues from the Department of Industry will be able to be more specific in their answer. We have held discussions with many pipeline companies in Canada.

[English]

Certainly, there were companies that felt that these were more severe and that these were serious changes. Others felt that these were necessary and important elements to improve the pipeline safety system. Various smaller companies probably have somewhat more concern than the larger companies.

We have had a lot of discussions internationally about our work. We've shared with the United States. We've shared with our colleagues in the United Kingdom and our provincial colleagues, particularly the ones out West, who have been very interested in our work in terms of looking at pipeline safety and establishing world-class benchmarks around prevention and preparedness response. Perhaps others will follow suit, but certainly there is a strong feeling that, for the pipelines that are federally regulated, the measures proposed here provide a greater degree of certainty for Canadians that the pipeline companies are working to do their very best to reduce those six or seven incidents per year to zero.

Senator Black: First of all, I want to thank you all for being here and to underline that the work you're doing is critical to Canadian prosperity. I do a lot of work in energy. Being a senator from Alberta, I suppose that wouldn't surprise any of you.

I've come to understand, vis-à-vis market access for energy on the West Coast, that the block among the Aboriginal peoples relates to the ability to clean up what will be inevitably a problem. There are always problems.

That is my point of view. That's where I'm coming from, so that's the context of my questions.

In terms of the legislation before us, I want to give you my quick summary. You tell me if I'm right or wrong.

Basically, the major companies that are federally regulated need to place a bond for \$1 billion to ensure that, in the event of an incident, there is \$1 billion on the table for cleanup; correct?

Mr. Labonté: That's more or less correct.

des questions de concurrence. Vous avez tout de même consulté des gens dans le cadre de ce projet de loi. Quelle a été la réaction des entreprises qui gèrent les pipelines en ce qui concerne la réglementation des autres pays par rapport à la nôtre, qui m'apparaît tout de même plus sévère?

M. Labonté : C'est une très bonne question. J'espère que mes collègues du ministère de l'Industrie pourront y répondre avec un peu plus de précision. Nous avons tenu des discussions avec de nombreuses compagnies de pipelines du Canada.

[Traduction]

À n'en pas douter, certaines sociétés ont pensé qu'il s'agissait de changements plus sévères et plus profonds. D'autres y voyaient plutôt des éléments d'amélioration importants et nécessaires au système de sûreté des pipelines. Il est probable qu'un certain nombre de petites entreprises se préoccupent davantage que leurs consœurs plus importantes.

Nous avons eu de vastes échanges à l'échelle internationale à propos de notre travail, notamment avec les États-Unis mais aussi avec nos collègues britanniques et ceux des provinces canadiennes, notamment dans l'Ouest. Ils se sont intéressés de près à nos activités visant à assurer la sûreté des pipelines en adoptant des paramètres de classe mondiale pour ce qui est de la prévention et de la préparation. Peut-être d'autres vont-ils nous emboîter le pas, mais toujours est-il que la sensation prévaut indubitablement que, s'agissant des pipelines à réglementation fédérale, les mesures proposées ici garantissent davantage aux Canadiens que les sociétés pipelinaires s'attacheront à faire de leur mieux pour passer de six à sept incidents par an à zéro incident.

Le sénateur Black : Je commencerai par remercier l'ensemble de votre délégation de comparaître aujourd'hui, et je tiens à souligner que le travail que vous accomplissez est essentiel pour la prospérité du Canada. Je suis un sénateur de l'Alberta, et vous ne vous étonnez donc pas que je m'implique beaucoup dans le secteur de l'énergie.

S'agissant de l'accès aux débouchés énergétiques sur la côte Ouest, j'en arrive à penser, après réflexion, que l'opposition provenant des peuples autochtones est axée sur la capacité de nettoyage après un déversement, car il faut bien s'attendre à des problèmes dans ce domaine.

Tel est mon point de vue, et, si vous voulez, ce qui va inspirer mes questions.

S'agissant du projet de loi qui nous est soumis, je voudrais vous en proposer une synthèse, et vous laisser ensuite me dire si, selon vous, ma perception est exacte ou erronée.

Dans les grandes lignes, les grandes sociétés assujetties à la réglementation fédérale doivent déposer une caution d'un montant de 1 milliard de dollars afin de garantir qu'en cas d'incident, ce montant sera disponible pour les opérations de nettoyage. Est-ce bien cela?

M. Labonté : Oui, dans les grandes lignes.

Senator Black: And that liability is absolute?

Mr. Labonté: Correct.

Senator Black: All of which is good, all of which is absolutely tremendous. Is this the legislation from which cleanups are regulated? For example, if there were an incident, is this the place where a lawyer would find all of the legislation necessary to regulate, oversee and then assign liability arising from an incident, or are there other pieces of legislation as well?

Mr. Labonté: I would suggest that this actually covers all of that, although I paused for a minute with regard to the legislation/regulation part. For example, the board has, under the existing statutes, the authority under the law to order companies to act. The board has the ability under the regulatory approval process to review plans and to look at what a company proposes to do in the event of an incident. Certainly, if a liability issue emerges in the event of an incident, then Bill C-46 lays out very clearly who is responsible, what the company's liability and responsibilities will be.

Senator Black: Great. I have a couple of specific questions and then maybe a comment that you could offer your point of view on.

I want to return to the conversation around consultation. Could you please tell us the level of consultation you would have had with Aboriginal groups on the West Coast of Canada?

Mr. Labonté: Indeed. Let me pause for a minute just to define the word "consultation." It is a very precise word. From our perspective, constitutionally we have duties to do so as the federal government. In doing so, in this particular instance, let me use the words "outreach," "discussions," "presentations," "workshops," "dialogue," as well as "consultation," just to cover the range.

In this particular instance, I'll probably turn to my colleague because he is leading the charge. Terence Hubbard would be able to speak to all of the things we have done on this.

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector, Natural Resources Canada: There has certainly been some extensive engagement with First Nations communities, particularly in B.C., by the federal government over the last two to three years in the context of the energy market diversification agenda. Both deputy ministers and ministers have been visiting and hearing from communities their preoccupations and concerns with respect to resource development and with respect to the development of pipelines.

Douglas Eyford was appointed as special representative on behalf of the federal government to consult with First Nations communities to provide recommendations in terms of the

Le sénateur Black : Est-ce qu'il s'agit d'une responsabilité absolue?

M. Labonté : C'est exact.

Le sénateur Black : Tout cela est excellent, et je m'en félicite. Est-ce bien là la source de l'autorité législative en matière de nettoyage après déversement? De manière concrète, en cas d'incident, est-ce bien dans ces documents qu'un juriste trouvera tous les textes législatifs nécessaires à la réglementation, à la surveillance et à l'attribution de responsabilités découlant d'un incident, ou y a-t-il d'autres textes de loi régissant ce domaine?

M. Labonté : Je dirais que nous avons là l'ensemble du corpus en vigueur — même si j'ai pris un moment de réflexion à propos du volet législatif-réglementaire. À titre d'exemple, aux termes de la législation actuelle, l'ONE a le pouvoir d'ordonner aux sociétés pipelinères d'intervenir. En vertu du processus réglementaire d'approbation, il est habilité à examiner les plans d'intervention établis par une société suite à un incident. Et très certainement, si une question d'attribution de responsabilité devait découler d'un événement ou d'un incident, le projet de loi C-46 désignerait très clairement qui devrait en porter la responsabilité ainsi que l'étendue de la responsabilité de telle ou telle entreprise.

Le sénateur Black : Parfait. Je voudrais poser deux questions spécifiques et faire une observation à propos de laquelle j'aimerais recueillir votre avis.

Pour revenir à la discussion concernant la consultation, pourriez-vous, nous décrire le niveau de consultation entrepris avec les groupements autochtones de la côte Ouest du Canada?

M. Labonté : Bien volontiers. Avec votre permission, je vais prendre le temps de définir le mot « consultation » car il a une signification très précise. Nous avons, tout comme le gouvernement fédéral, l'obligation constitutionnelle de procéder à des consultations. Afin de bien couvrir l'ensemble du concept, vous me permettrez d'employer les mots « action sociale » — « Outreach » en anglais —, « discussions », « exposés », « ateliers » et « dialogue » en même temps que « consultation ».

Permettez-moi à présent de me tourner vers mon collègue Terence Hubbard, car c'est lui qui dirige ce volet de nos activités et il va pouvoir vous les décrire.

Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada : On peut dire avec certitude qu'au cours des deux ou trois dernières années, le gouvernement fédéral a déployé de grands efforts pour dialoguer avec les communautés des Premières Nations, tout particulièrement en Colombie-Britannique, à propos des priorités à retenir en vue de la diversification du marché de l'énergie. Aussi bien les sous-ministres que les ministres intéressés se sont rendus sur place afin d'entendre ces communautés exprimer leurs préoccupations en matière de mise en valeur des ressources et d'installation des réseaux de pipelines.

Douglas Eyford a été nommé représentant spécial du gouvernement fédéral pour les consultations avec les Premières Nations, et chargé de faire des recommandations en vue du

development of energy infrastructure. Pipeline safety was one of the key themes from his report. More recently, the federal government has created within NRCAN what we call our major projects management office west, which has a mandate specifically to engage First Nations communities in B.C. on issues related to energy infrastructure development.

Senator Black: Thank you very much. That's very comprehensive.

Should there be an incident not involving a pipeline, but an incident involving a tanker or an incident similar to what we saw in Vancouver Harbour two or three or so weeks ago, would this legislation cover that or not?

Mr. Labonté: It would not.

Senator Black: Which legislation would?

Mr. Labonté: In the instance of a tanker, I believe it's the Canada Shipping Act, but I would have to verify. It's the Minister of Transport who would have responsibility for that.

Senator Black: Would you know, and if you don't, you don't, if they have the same type of limitation, liabilities, absolute liabilities of \$1 billion or more involving that type of event?

Mr. Hubbard: There is a similar regime in place in terms of marine spills. As Jeff mentioned, it is led by our colleagues over at Transport Canada. On the marine shipping side of things, there are international conventions, and Canada belongs to those.

There's a specific international regime, an insurance pool, if you will, which has currently about \$1.4 billion of compensation available to Canada to respond in the event of a marine spill. Transport Canada has introduced legislative amendments as well to enable the government to top up that fund, if you will, in the event of a catastrophic spill and those funds prove insufficient.

Senator Black: Where did the number of \$1 billion come from?

Mr. Labonté: A number of things kind of informed the amount. We did some benchmarking research, looking at countries around the world. The United States has placed a levy on every barrel of oil that is received, produced, transferred or exchanged in the United States, whether by ship, pipeline or what not. That compensation fund has a cap of \$1 billion per incident to be made available in the event that the company didn't respond in the most appropriate way. The Northern Gateway panel reviewed the Northern Gateway pipeline project and had proposed a \$950-million requirement for bond, insurance and

développement de l'infrastructure énergétique. La sûreté des pipelines a occupé une place de premier plan dans son rapport. Plus récemment, le gouvernement fédéral a créé, au sein de Ressources naturelles Canada, ce que nous appelons notre cellule de gestion des grands projets de l'Ouest, laquelle est munie du mandat spécifique d'établir un dialogue avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique sur les questions liées à la mise en valeur de l'infrastructure énergétique.

Le sénateur Black : Je vous remercie beaucoup de cette réponse détaillée.

Imaginons un instant que se produise un incident qui n'affecte pas le réseau de pipelines mais plutôt un pétrolier, ou quelque chose d'analogue à ce qui s'est produit dans le port de Vancouver voici deux ou trois semaines. Est-ce que de tels incidents seraient couverts par le projet de loi que nous étudions?

M. Labonté : La réponse est non.

Le sénateur Black : Quelle serait donc la législation pertinente?

M. Labonté : S'agissant du cas du pétrolier, je pense que ce serait la Loi sur la marine marchande du Canada, mais je le dis sous réserve de vérification. La question serait du ressort du ministre des Transports.

Le sénateur Black : Je vous pose la question à tout hasard, mais savez-vous s'ils ont établi le même genre de plafond de responsabilité, je veux parler de la responsabilité absolue à hauteur de 1 milliard de dollars, ou peut-être plus, pour ce genre d'incident?

M. Hubbard : Il existe un régime analogue pour les cas de déversement de pétrole en mer. Comme l'a dit Jeff, ce sont nos collègues de Transports Canada qui s'en occupent. S'agissant des expéditions maritimes, il existe des conventions internationales, que le Canada a ratifiées.

Le domaine est régi par des règles internationales et il existe un fonds commun d'assurance d'environ 1,4 milliard de dollars sur lequel le Canada peut tirer afin de répondre à un déversement d'hydrocarbures en mer. Transports Canada, de son côté, a présenté des amendements législatifs afin de permettre au gouvernement d'augmenter la mise, si vous voulez, en cas de déversement catastrophique qui rendrait ce fonds insuffisant.

Le sénateur Black : Comment en est-on arrivé à ce chiffre de 1 milliard de dollars?

M. Labonté : Disons que plusieurs paramètres ont contribué à établir ce chiffre. Nous avons commencé, à titre de comparaison, par étudier les chiffres correspondants de par le monde. Les États-Unis, par exemple, imposent un droit sur chaque baril de pétrole produit, acheminé, reçu ou échangé aux États-Unis, quel que soit le mode de transport, y compris par pipeline. Ce fonds de dédommagement est plafonné à 1 milliard par incident, et il doit être mis à disposition dans le cas où la société pipelinère ne réagirait pas de façon appropriée à l'incident. Par ailleurs, le groupe d'experts de Northern Gateway, après avoir passé en

financial resources. Then there's the establishment of a reasoned number that we put forward, and \$1 billion was the number that we came to.

Senator Black: Tremendous. That was very helpful to me. Thank you.

Senator Seidman: Thank you very much, Mr. Labonté. I want to ask you about the prevention aspects of the safety amendments in this bill. On page 4 of your deck, you focus on the amendments to the damage prevention regime to improve safety alignment with the provinces. Could you explain what amendments are to be made to the damage prevention regime?

Mr. Labonté: The damage prevention regime amendments are found in the bill. I'm just going to reference the place and perhaps you can follow along.

They relate predominantly to ground disturbance. This is what is permitted in terms of what's around, near and above pipelines. Generally, pipelines are approved and have easements and rights of way that have a certain width, if you will. In many parts of the country, those easements affect private land owners and put restrictions and covenants on the portions of the land impacted by them.

Federally, we have established what depths of activities can happen in what's called the safety zone. Imagine you have three acres, and there is a 25 metre swath where a pipeline goes through your particular land. There's a requirement that if you're digging deeper than 30 centimetres you inform the pipeline company before you dig so they can identify where the pipeline is in that particular right of way and ensure that there is no potential risk associated with moving the earth and disturbing the ground.

The added clarity that is being introduced here protects both people and the property. In some instances, those are found in semi-urban or urban areas. A municipal works crew might want to determine when they're doing something from a municipal works point of view where a pipeline is, sort of the "call before you dig" type scenario that you often find in urban areas.

We analyzed and looked at the different provinces and what provinces spelled out as the depth at which you must make decisions and depth at which you could actually disturb the ground in an effort to harmonize. British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Nova Scotia all have the same level of depth, if you will, at which there is a requirement, so we were moving towards having consistency. Some provinces spell it out with greater clarity. Others don't. The attempt here is to avoid a patchwork — in some cases it's 30 centimetres, in others it might be 10 and others 40 — and have clarity and consistency throughout the country.

revue ce projet de pipeline, a proposé une enveloppe de 950 millions de dollars pour la caution, l'assurance et les ressources financières disponibles. Enfin, nous avons planché sur un chiffre raisonnable à présenter, et nous sommes parvenus à 1 milliard de dollars.

Le sénateur Black : Formidable, voilà qui m'éclaire considérablement et je vous en remercie.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup, monsieur Labonté. J'aimerais vous interroger sur le volet de prévention que comportent les amendements proposés à ce projet de loi au titre de la sûreté. À la quatrième page de votre exposé, vous mettez en relief les amendements au régime de prévention des dégâts, afin d'en harmoniser les dispositions avec les systèmes provinciaux. Pourriez-vous expliquer quels amendements il convient d'apporter au régime de prévention des dégâts?

M. Labonté : Ces amendements se trouvent dans le projet de loi et, si vous le souhaitez, je vais vous indiquer leur emplacement.

Il s'agit surtout des perturbations apportées au terrain. À cette fin, on détermine ce qui est autorisé comme travaux à proximité et au-dessus des pipelines. En règle générale, lorsque les pipelines sont approuvés, cela s'accompagne de servitudes et de droits de passage d'une certaine largeur. Dans plusieurs régions du pays, ces servitudes imposent aux propriétaires de terrains privés des restrictions et stipulations sur les portions de terrain affectées par le pipeline.

Au plan fédéral, nous avons déterminé le degré d'intervention autorisée dans ce que l'on appelle la zone de sécurité. Imaginez que vous disposiez de trois acres et que le pipeline traverse votre terrain en occupant une bande de 25 mètres de large. Donc, si vous souhaitez y creuser à plus de 30 centimètres de profondeur, vous vous engagez à en informer la société pipelinière à l'avance, afin qu'elle puisse identifier l'emplacement exact du droit de passage occupé par le pipeline et veiller à ce que les travaux d'excavation n'entraînent pas de risque.

De la sorte, les choses sont plus claires, ce qui renforce la protection des gens comme des biens. Dans certains cas, les pipelines passent dans des zones urbaines ou semi-urbaines, et il peut être nécessaire, lorsqu'une équipe municipale doit effectuer des travaux de creusement, qu'elle localise avec précision le pipeline, ce qui pourrait entraîner l'obligation d'appeler et de consulter qui existe bien souvent dans les zones urbaines.

Nous avons analysé la situation dans les différentes provinces afin de déterminer, à des fins d'harmonisation, la profondeur à laquelle ce mécanisme est déclenché. Ainsi, cette profondeur est identique en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, et notre but était d'étendre l'harmonisation. Certaines provinces donnent des chiffres précis, d'autres pas, et nous, nous voulions éviter les disparités, avec 30 centimètres d'un côté, 10 de l'autre et ailleurs 40 centimètres, afin que tout soit clair et uniforme à travers le pays.

Senator Seidman: The next bullet is clarification of audit and inspection powers of the NEB for pipeline and power lines under their jurisdiction. What kind of clarification are you referring to?

Mr. Labonté: Here we're dealing with the notion that the board has under its purview and responsibility the ability to do inspections and audits of pipelines. In doing so, the powers vested in the board's officers have been strengthened to give greater clarity to the requirement for companies to furnish access to documents, access to information and access to abilities.

The board does these activities, and we're proposing here some text to bring greater clarity to what those abilities are, and we're also including electricity transmission because the board regulates interprovincial transmission.

This follows on the government intention to provide additional resources to the National Energy Board to increase the number of audits and inspections, which was announced in the 2012 budget. It's a chance when you're dealing with a piece of legislation — in this case, the Energy Board Act was written in the late 1950s — to provide precision to the modern world that we live in and the authorities that actually exist and are exercised.

Senator Seidman: Indeed, new funding was provided in the Economic Action Plan 2012 that allowed the National Energy Board to increase their annual inspections of oil and gas pipelines by 50 per cent. What were they before this provision, and what would that 50 per cent increase be?

Mr. Labonté: I'll leave it to my colleagues to give you greater precision, senator, but I certainly can give you what I know. Perhaps they can provide more on that. About 100 inspections a year were occurring. After Budget 2012, it reached 150 in 2012, 169 in 2013, and 230 in 2014.

Senator Seidman: New funding in 2012 also doubled the number of audits. What would the numbers be?

Mr. Labonté: The audits have gone from three per year to six per year.

Senator Seidman: That's three audits, three different companies, or pipelines?

Mr. Labonté: It could be three different systems. For example, Enbridge will have a system that is run out of a command centre in Calgary, I think. They did an audit of the entire system that runs thousands of kilometres of pipelines across the country.

Inspections are different than audits, and they would be able to give you a greater degree of certainty on this particular point. It's not an audit of an individual pipeline but of a company, its operations and what its plans or protocols would be.

La sénatrice Seidman : Au paragraphe suivant, on parle de préciser les pouvoirs de vérification et d'inspection de l'office pour les pipelines et les lignes de transport d'énergie relevant de sa compétence. De quels éclaircissements s'agit-il?

M. Labonté : Il s'agit ici de la responsabilité de l'office en matière d'inspection et d'audit des pipelines. Dans ce domaine, l'autorité des agents de l'office a été renforcée, afin de mieux préciser que les sociétés pipelinières sont dans l'obligation de leur donner accès aux documents, aux informations et aux capacités.

Nous proposons certains libellés afin de préciser quelles sont les capacités auxquelles s'appliquent ces activités, et nous y incluons les lignes de transport d'énergie, puisque le trafic interprovincial est du ressort de l'office.

Ces démarches découlent de l'intention du gouvernement de donner des ressources supplémentaires à l'Office national de l'énergie afin qu'il augmente le nombre d'audits et d'inspections, tel qu'annoncé dans le budget 2012. Cela donne l'occasion — surtout lorsqu'on a affaire à un texte législatif comme la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui a été rédigée à la fin des années 1950 — de lui donner la précision qui convient à notre monde moderne, ainsi que les pouvoirs correspondant à ses responsabilités concrètes.

La sénatrice Seidman : En effet, le Plan d'action économique 2012 prévoyait le financement supplémentaire permettant à l'Office national de l'énergie d'augmenter de 50 p. 100 le nombre d'inspections annuelles des oléoducs et des gazoducs. Quel en était le nombre au départ, et quel en est le nombre aujourd'hui, après cette augmentation?

M. Labonté : Je vais laisser mes collègues vous répondre avec plus de précision, madame la sénatrice, mais laissez-moi vous dire tout d'abord ce que je sais : on est passé, à partir d'un chiffre initial d'une centaine d'inspections par an, à 150 après l'adoption du Budget 2012, 169 en 2013 et 230 en 2014.

La sénatrice Seidman : Le financement supplémentaire accordé en 2012 a également doublé le nombre d'audits. Avec quels résultats?

M. Labonté : Le nombre des audits est passé de trois à six par an.

La sénatrice Seidman : Vous voulez dire trois audits de sociétés ou de pipelines différents?

M. Labonté : Cela pourrait concerner trois systèmes différents. À titre d'exemple, vous pouvez avoir Enbridge avec un système qui est géré à partir d'un centre de contrôle situé, je crois, à Calgary. Ils ont fait, là-bas, un audit de l'ensemble du système, lequel comporte des milliers de kilomètres de conduites à travers le pays.

Les inspections diffèrent des audits en ce sens qu'elles fournissent davantage de certitude dans un domaine spécifique. L'audit ne porte pas sur un pipeline en particulier mais englobe une entreprise, ses activités, ses projets ou ses protocoles.

For the reference point, there are 99 corporate entities that are regulated by the National Energy Board.

Senator Seidman: The third bullet under “prevention” is “authority for the Governor-in-Council to implement consistent standards for pipeline monitoring and emergency response.” How do you define “standards”? Whose standards? Consistent standards, but what standards?

Mr. Labonté: Standards are produced by a range of different parties in Canada that apply to pipeline operations. There are the Canadian general standards, international standards that deal with the materials like certain metals and there are standards related to the protocols for emergency response. The provision in the bill allows for the ability to set regulations, should we wish to do so as a government, to establish perhaps minimum standards or specific protocols.

At this point, they are generally done on an international basis. Those standards exist, but we can actually improve, upgrade or enforce a more specific standard in Canada, should we wish, and we would have the regulation-making authority to do so.

I think there’s a fairly active discussion going on across the country with provinces and other players about what types of standards are required for things like responses to different types of energy products and different things. This might allow us to also, if necessary, provide harmonization and consistency.

Again, it’s an area that jurisdictionally is different across the country, and the degree to which we want to exercise that authority is resident in the bill.

The Chair: I will go to a second round, but first I want to carry on from Senator Seidman’s questions a bit.

I think you said inspections went up last year to 260?

Mr. Labonté: 230.

The Chair: Could you tell me what an inspection entails? In the province I come from, we have thousands of kilometres of pipeline. Is it an inspection of a compressor station, a pigging station or of the whole pipeline? It’s great to see 230, but it would be nice to get some idea of that 230 really entails.

Across Canada are a lot of pipelines and facilities that need to be inspected. Maybe you could help me a little bit there.

Mr. Hubbard: Our colleagues at the National Energy Board will be able to provide more precision, but it would be a range of inspections from inspecting a compressor station, requiring an

Je précise que 99 entreprises sont assujetties à la réglementation de l’Office national de l’énergie.

La sénatrice Seidman : Le troisième paragraphe, au titre de la prévention, concerne le pouvoir du gouverneur en conseil d’appliquer des normes homogènes pour la surveillance des pipelines et l’action en cas d’urgence. Comment définissez-vous ces « normes » et d’où proviennent-elles? On parle de normes homogènes, mais de quelles normes s’agit-il?

M. Labonté : Il y a, au Canada, un éventail d’organismes qui émettent des normes applicables au fonctionnement des pipelines. Il y a les normes générales canadiennes, les normes internationales qui traitent des matériaux employés tels que certains métaux en particulier, et puis il y a les normes qui régissent les protocoles d’action en cas d’urgence. Les dispositions du projet de loi confèrent le pouvoir d’édicter des règlements, en fixant par exemple des normes minimales ou des protocoles spécifiques au niveau gouvernemental.

Aujourd’hui, ces normes sont généralement élaborées à l’échelle internationale. Elles existent donc, mais nous sommes libres, si nous le souhaitons, de les améliorer, voire d’exécuter une norme plus spécifique au Canada. Et nous aurions ainsi, pour ce faire, le pouvoir d’édicter des règlements.

Je pense qu’il y a, à l’échelle du pays et notamment entre les provinces et d’autres acteurs, un échange assez intense concernant les normes qui s’imposent, par exemple pour les différents types de produits énergétiques. Ces dispositions pourraient donc nous permettre, au besoin, de renforcer l’harmonisation et l’homogénéité.

Là encore, c’est un domaine qui présente une grande diversité juridictionnelle, et le projet de loi précise dans quelle mesure nous pourrions exercer ce pouvoir.

Le président : Je vais à présent passer au deuxième tour de questions mais, auparavant, je voudrais prolonger un peu les questions de la sénatrice Seidman.

Vous dites que les inspections ont atteint, l’an dernier, le chiffre de 260?

M. Labonté : 230.

Le président : Pouvez-vous me dire ce que comprend une inspection? Dans la province d’où je viens, nous avons des milliers de kilomètres de pipelines. Alors s’agit-il de l’inspection d’une station de compression, d’une installation de raclage ou encore d’une inspection du pipeline tout entier? J’apprécie ce chiffre de 230, mais j’aimerais savoir ce qu’il recouvre.

Il y a, dans l’ensemble du Canada, un grand nombre de pipelines et d’installations qui ont besoin d’être inspectés. Pourriez-vous m’éclairer s’il vous plaît?

M. Hubbard : Nos collègues de l’Office national de l’énergie pourront vous répondre de façon plus précise, mais je crois que cela couvre toute une gamme d’inspections, depuis les stations de

integrity dig or inspecting construction of some sort of enhancement to the system.

It would be a range of inspection activities — some announced, some unannounced.

The Chair: One of those 230 could be someone just inspecting a compressor station. Could you tell me how they decide? I'll ask NEB, too, but I think it's useful to know from you folks how the determination is made as to what an inspection is. You can go through some small compressor stations relatively quickly.

Mr. Labonté: Right. Before I get to that question, perhaps I could add one more bit. Certainly, inspections are one aspect of monitoring and establishing the operational structure and integrity around pipeline systems and how they're operated by companies. There are also conditions that come with pipeline approvals that often include things that would like inspections. So, certain conditions have to be met.

You would know this from your background, senator, but to build a pipeline, it has to be of a certain variety. Then for the pipeline to get leave to open, it has to be demonstrated to the regulator. They generally fall into the category of approval as opposed to inspection; whereas an inspection tends to look at things that exist already, as I understand it.

“The criteria are risk based,” is the answer to the question in its simplest form. It is based on the company record, type of pipeline, activity, previous history, and factors such as the age and the characteristics of the pipeline. These are all factors that affect the determination, as I understand it

My colleagues would probably be able to give a more eloquent answer.

The Chair: One more question that doesn't have to do with inspections. In developing this act, you obviously consulted with industry and all those kinds of people who would be involved. Could you tell me who you consulted with as far as landowners go? I'm not specifically thinking about someone with a home; I'm thinking about farmers who have a lot of pipeline crossing their land. Who would you generally consult with to get some idea of what they're thinking, needing or would like to have?

Mr. Labonté: I appreciate the question. I can give you a couple of cases and examples, and my colleague might be able to add to it.

The first would be that the National Energy Board has a Land Matters Working Group that is a working group of landowners and landowner associations, which include farmers, people in the

compression, où un contrôle d'intégrité, ou encore l'inspection du chantier de construction ou une amélioration au système, par exemple.

Cela couvre donc un éventail d'activités d'inspection, certaines annoncées, d'autres sans préavis.

Le président : Donc, sur ces 230 inspections, certaines pourraient simplement comporter la visite d'une station de compression. Pourriez-vous me dire comment on décide de la nature d'une inspection? Je poserai également la question aux représentants de l'ONE, mais je crois qu'il n'est pas inutile que vous aussi me décriviez comment on décide de ce que va comporter une inspection, parce qu'après tout, la visite d'une petite station de compression ne prend guère de temps.

M. Labonté : J'en conviens. Toutefois, avant d'en venir à cette question, permettez-moi d'ajouter une petite chose. Sans nul doute, les inspections représentent un volet de la surveillance qui permet de déterminer la structure opérationnelle et l'intégrité des systèmes de pipeline, de même que la façon dont ils sont exploités par les sociétés pipelinières. Cela dit, l'approbation des pipelines est assortie de certaines conditions, qui précisent souvent les éléments du système qu'il convient d'inspecter. Il faut donc se conformer à certaines conditions.

Vous n'êtes pas sans savoir, sénateur, compte tenu de votre connaissance du domaine, que pour être autorisé, un pipeline doit correspondre à une catégorie donnée, qui est déterminée par les autorités réglementaires. Il s'agit plutôt, dans ce cas, de la catégorie des approbations préalables, à la différence des inspections, qui concernent des ouvrages existants.

Pour répondre à la question au sens le plus simple, « les critères sont basés sur la notion de risque ». On prend donc en compte les antécédents de la compagnie, la catégorie de pipeline, l'activité concernée, l'historique des événements et des facteurs tels que l'âge et les caractéristiques du pipeline. Tels sont, selon moi, les facteurs qui conduisent à la décision.

Je pense que mes collègues pourront vous donner une réponse plus convaincante.

Le président : Encore une question, si vous le permettez, qui ne concerne pas les inspections. Au cours de l'élaboration du projet de loi, vous avez, bien entendu, consulté les opérateurs du secteur et toutes les personnes concernées. Pourriez-vous me dire quelles catégories de propriétaires vous avez consultées? Je ne pense pas spécialement aux propriétaires de maisons, mais plutôt aux agriculteurs dont les terres peuvent être traversées par des pipelines. J'aimerais donc savoir qui vous avez contacté pour vous faire une idée de leurs opinions, de leurs besoins ou de leurs souhaits.

M. Labonté : Je vous remercie de cette question fort pertinente et je vais vous donner deux ou trois exemples, que mes collègues pourront éventuellement compléter.

Tout d'abord, l'Office national de l'énergie a lancé l'Initiative de consultation relative aux questions foncières, groupe de travail composé de propriétaires et d'associations de propriétaires; ce

agricultural business and people who might be in the rural parts of the country. They regularly and consistently dialogue over land issues. I'm sure you can imagine that there's a fair degree of spirited discussion about these factors, because it affects people's land, and it's very dear and near to their businesses and hearts.

So one source is a land management group we track, monitor, listen to the conversations and take stock of what the challenging issues are.

There are specific land associations that exist across the country, some of which are provincial-based and some are national in scope. We consult with them about the given project. They have frequently provided advice and recommendations to government about these things through letters, exchanges and policy briefs.

We took into account all of those elements when putting forward the proposals in the legislation. I think we covered quite a bit of what their interests were. Abandonment, for example, was a significant issue; damage prevention was another, as was harmonization. But there are certainly other areas that are of continued interest to those groups.

Mr. Hubbard: The only thing I would add is that we also have access to a wealth of information from project-specific consultations and have heard significantly from landowners over the years in terms of areas of concern around pipeline safety, abandonment and arbitration through those mechanisms, as well.

The Chair: Just to sum that up: You wouldn't have had direct contact, then, when developing this legislation; you would have actually done it through the NEB and their experience dealing with landowners. Correct me if I am wrong.

Mr. Labonté: It's been both. We've used sources like hearings and the NEB groups, but we've also had direct conversations with

Mr. Hubbard: The Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations.

Mr. Labonté: A number of those groups have written and spoken to us about the bill. We have had telephone conferences with them.

The Chair: Thank you. I have a couple senators on the second round.

Senator Black: Mr. Chairman, I think my question is better directed to the next panel, thank you.

Senator Massicotte: I'm going to go back to the question that was asked earlier. I want to get my numbers right you referred to six audits per year. How does that compare to inspections? An

groupe réunit donc des agriculteurs, des exploitants du secteur agricole et des habitants des zones rurales du pays. Cela leur permet de maintenir un dialogue constant à propos des questions foncières, lesquelles ne manquent pas, comme vous l'imaginez, de donner lieu à des débats très vivants, étant donné que cela concerne leurs terres et les touche donc de très près tant au niveau du cœur que du portefeuille.

Ce groupe de travail nous permet de suivre l'évolution des choses et de rester à l'écoute. Ainsi, nous avons un tableau des problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Il existe par ailleurs, dans le pays, des groupements de propriétaires terriens dont certains à l'échelon provincial et d'autres d'envergure nationale. Nous ne manquons pas de les consulter à propos de tel ou tel projet et, bien souvent, ils nous prodiguent conseils et recommandations, soit par lettre, soit par le biais d'échanges et de présentations de mémoires.

Nous avons pris en compte tous ces éléments lorsque nous avons présenté nos propositions à travers le projet de loi, et je crois bien que nous avons reflété assez fidèlement leurs intérêts. Je pense en particulier au problème majeur que représente l'abandon des pipelines, mais aussi à la prévention des dommages et à l'harmonisation, et il y a certainement bien d'autres questions.

M. Hubbard : J'ajouterais tout simplement que nous avons accès à une véritable mine d'informations grâce aux consultations portant sur des projets spécifiques. Nous avons ainsi entendu beaucoup de témoignages de propriétaires terriens au cours des années, s'agissant par exemple de la sûreté ou de l'abandon des pipelines, mais aussi des questions touchant l'arbitrage.

Le président : En résumé, vous n'avez pas eu de contacts directs lors de l'élaboration du projet de loi; vous vous en êtes remis pour cela à l'ONE et à son expérience en matière de contacts avec les propriétaires terriens. Est-ce bien cela?

M. Labonté : Nous avons utilisé les deux filières, à savoir les audiences et les associations qui dialoguent avec l'ONE, mais nous avons également eu des entretiens directs avec...

M. Hubbard : Il s'agit de la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations.

M. Labonté : Plusieurs de ces groupements nous ont écrit pour donner leur point de vue à propos du projet de loi et nous avons également communiqué avec eux par conférence téléphonique.

Le président : Je vous remercie. J'ai deux sénateurs inscrits pour le deuxième tour de questions.

Le sénateur Black : Monsieur le président, je vous remercie mais je pense que ma question concerne plus directement le prochain groupe de témoins.

Le sénateur Massicotte : Je voudrais revenir à la question posée précédemment afin de me faire confirmer les chiffres : vous avez parlé de six audits par an, ce que je voudrais placer en perspective

inspection is a one-off per item, right, within a system? An audit is more comprehensive, I presume?

Mr. Labonté: Correct.

Senator Massicotte: How comprehensive? Give me some examples.

Mr. Labonté: I defer to my colleagues with the National Energy Board to give specifics, but the operating system and operations centre for Enbridge pipelines went through an audit that went on for weeks and weeks. An audit report was published with recommendations and requirements for the company to respond.

Senator Massicotte: This legislation now gives them more authority and cash to do more audits; am I correct in saying that?

Mr. Labonté: It gives them more authority and clarifies their authority.

The budget is a separate element that's appropriated through Parliament annually.

Senator Massicotte: I think you also said you have 989 companies; is that correct?

Mr. Labonté: There are 99, some of which are parents and subsidiaries. So it's actually a smaller number than 99. It's closer to about 70 different entities.

Senator Massicotte: So they could do one every 17 years?

Mr. Labonté: You could look at it that way. You could look at it from the perspective of some companies are one company, one pipeline, very small distance—regularly inspected, would cover a lot more extensively the requirement. Some companies have thousands of kilometres, a much more sophisticated system. So again it's a risk-based and kind of consistent-based assessment.

The Chair: Unless there are other questions, we thank all of you for your time, for your presentation and for answering questions.

During the second portion of our meeting, I am pleased to welcome, by video conference from Calgary, officials from the National Energy Board: Robert Steedman, Chief Environment Officer; and Jonathan Timlin, Director, Regulatory Approaches.

Gentlemen, thank you for being with us today. You have some opening remarks to make. After that we will go to questions and answers.

par rapport au nombre d'inspections. Si je comprends bien, une inspection est une intervention ponctuelle concernant un élément précis d'un système, tandis qu'un audit comporte un examen plus large. Pouvez-vous le confirmer?

M. Labonté : C'est exact.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais savoir quelle est la portée d'un audit, avec quelques exemples si possible.

M. Labonté : Je vais laisser mes collègues de l'Office national de l'énergie vous répondre de façon plus précise, mais je voudrais dire que le centre d'opérations et d'exploitation de système des pipelines Enbridge a fait l'objet d'un audit qui a duré plusieurs semaines d'affilée et qui a donné lieu à la publication d'un rapport d'audit assorti de recommandations et de prescriptions à la société.

Le sénateur Massicotte : Si je comprends bien, la loi élargit leurs pouvoirs et on augmente leurs crédits afin qu'ils conduisent davantage d'audits; n'est-ce pas?

M. Labonté : Le projet de loi élargit leurs pouvoirs tout en les précisant.

Quant au budget, il s'agit d'une rubrique distincte faisant l'objet d'une dotation annuelle par le Parlement.

Le sénateur Massicotte : Par ailleurs, vous avez bien dit que votre responsabilité s'étend à 989 sociétés?

M. Labonté : Notre mandat couvre 99 sociétés, dont certaines sociétés mères avec leurs filiales, si bien que le nombre réel est inférieur à 99 et se rapproche plutôt de 70 entités différentes.

Le sénateur Massicotte : En d'autres termes, cela veut dire une société tous les 17 ans?

M. Labonté : Disons que c'est une façon de voir les choses. On peut adopter comme optique que certaines sociétés n'ont qu'un siège, un seul pipeline sur une distance très courte, si bien qu'elles feront l'objet d'inspections régulières et beaucoup plus approfondies, tandis que certaines autres couvrent des milliers de kilomètres et exploitent un système beaucoup plus complexe. Là encore, c'est une démarche basée sur l'évaluation cohérente du risque.

Le président : À moins qu'il n'y ait d'autres questions, je voudrais remercier l'ensemble de la délégation pour l'exposé présenté et pour les réponses aux questions.

J'ai à présent le plaisir d'accueillir, pour la deuxième partie de notre réunion et par vidéoconférence à partir de Calgary, la délégation de l'Office national de l'énergie, représentée par Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement, et Jonathan Timlin, directeur, Approches de réglementation.

Messieurs, merci d'être des nôtres aujourd'hui. Je sais que vous avez une déclaration liminaire, qui sera suivie de la période de questions-réponses.

Jonathan Timlin, Director, Regulatory Approaches, National Energy Board of Canada: Good afternoon, honourable senators, and thank you, Mr. Chair. My name is Jonathan Timlin. I'm the director of the National Energy Board's Regulatory Approaches Team. With me is Dr. Rob Steedman, the NEB's Chief Environment Officer. It is a great honour for us to appear today before this committee on the proposed pipeline safety act, Bill C-46.

The National Energy Board is a quasi-judicial independent agency, created by Parliament in 1959 to regulate pipelines and energy development in the Canadian public interest.

Our mandate is set out in several federal statutes, including the National Energy Board Act, the Canada Oil and Gas Operations Act, the Canada Petroleum Resources Act, and the Canadian Environmental Assessment Act, 2012. We cannot regulate outside of the scope of these acts.

While the National Energy Board functions at arm's length from government, it is accountable to Parliament through the Minister of Natural Resources. Our role is to implement, not set, policies affirmed by legislation.

[Translation]

In 2012, Parliament passed the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act, which included some of the most significant changes to the National Energy Board Act since its implementation in 1959. Under this legislation, the NEB was given a 15-month maximum time limit for regulatory reviews. This provides the public with enhanced certainty around regulatory proceedings and NEB project reviews.

The board was also given new compliance enforcement tools in the form of "administrative monetary penalties," which enable us to impose financial penalties on companies or individuals for non-compliances related to safety and the environment.

[English]

The NEB last appeared before the committee in January during the legislative review of the Energy Safety and Security Act, Bill C-22, to which Royal Assent was given in February. This legislation amended the Canada Oil and Gas Operations Act and the Canada Petroleum Resources Act and provides the board with new tools for regulating northern activities.

Now we have Bill C-46, the pipeline safety act.

The NEB welcomes measures that will strengthen its legislation and expand its tool kit to protect Canadians and the environment. Should Bill C-46 receive Royal Assent, some of these measures include an absolute liability regime that will cover all NEB-regulated pipelines and new financial resource

Jonathan Timlin, directeur, Approches de réglementation, Office national de l'énergie du Canada : Bon après-midi, honorables sénateurs et merci, monsieur le président. Je m'appelle Jonathan Timlin et je suis directeur de l'équipe Approches de réglementation de l'Office national de l'énergie. Je suis accompagné de M. Rob Steedman, spécialiste en chef, Environnement, de l'ONE, et c'est un grand honneur pour nous d'être invité à comparaître devant votre comité pour vous entretenir du projet de loi C-46, Loi sur la sûreté des pipelines.

L'ONE est un organisme indépendant quasi judiciaire créé par le Parlement en 1959 pour réglementer les pipelines et la mise en valeur des ressources énergétiques dans l'intérêt public.

Notre mandat émane de plusieurs lois, dont la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous ne pouvons réglementer en dehors du champ d'application de ces lois qui nous régissent.

L'ONE n'a aucun lien de dépendance par rapport au gouvernement, mais il doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. Notre rôle consiste à appliquer — non pas à définir — les politiques établies par les lois fédérales.

[Français]

En 2012, le Parlement a adopté la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, qui a apporté à la Loi sur l'Office national de l'énergie certaines des modifications les plus importantes depuis son adoption initiale en 1959. Cette loi accorde à l'ONE au plus 15 mois pour effectuer ses examens réglementaires, ce qui donne au public une plus grande certitude en ce qui a trait aux instances réglementaires et à l'étude des projets par l'office.

En outre, grâce au nouvel outil de conformité et d'exécution mis à sa disposition, appelé « sanctions administratives pécuniaires », l'office peut désormais imposer des pénalités financières aux sociétés et aux particuliers qui contreviennent à la réglementation sur la sécurité et l'environnement.

[Traduction]

L'office a dernièrement comparu devant ce comité en janvier, pendant l'examen législatif du projet de loi C-22, soit la Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique, ce qui a reçu la sanction royale en février. La nouvelle loi modifie la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et donne à l'office de nouveaux moyens de réglementer les activités pétrolières et gazières dans le Nord.

Et nous voici maintenant à la Loi sur la sûreté des pipelines, soit le projet de loi C-46.

Nous sommes réceptifs aux mesures qui peuvent renforcer nos lois et ajouter à nos outils de protection de l'environnement et du public. Si le projet de loi C-46 reçoit la sanction royale, certaines de ces mesures comprennent les suivantes : un régime de responsabilité absolue qui s'appliquera à tous les pipelines

requirements that are designed to make sure companies have the ability to pay for spills; greater clarity regarding audits and enhanced enforcement powers to issue stop-work orders in the North; power to assume control of an incident where the company is not able to pay or is not complying with board orders and the Governor-in-Council designates that company; clarification of the board's jurisdiction over abandoned pipelines; and board power to assume control of an abandoned pipeline if the company is not complying with board orders.

The NEB will work effectively and efficiently to implement any changes that are passed by Parliament, and we will do so in a timely manner.

[*Translation*]

These legislative changes come at a time when the Canadian energy industry is in the midst of a perfect storm. The conversation around energy development in Canada is working to reconcile safety and environmental protection, economic development, the rights of Aboriginal people, and diverse local interests and needs. The resulting debate is complicated and provokes strong opinions. The board is in the eye of the storm. We are surrounded on all sides by opposing interests and are also increasingly subject to public scrutiny.

[*English*]

The National Energy Board Act stipulates that the board must consider representations from those who are directly affected by the granting or refusing of a project application, and it may consider the representations of any person who has relevant information or expertise.

The public's appetite to participate in energy hearings is greater than ever. Until the summer of 2010, the NEB maintained a fairly low public profile. Most Canadians had little or no idea what the NEB was. In 2006, when the NEB reviewed an application for the Trans Mountain Anchor Loop Project through Jasper National Park, there were eight interveners.

In March 2010, the board released its Keystone XL decision, with relatively little public attention. There were only 29 interveners in that process. Contrast that with today, where we have 400 interveners and over 1,300 commenters in the Trans Mountain Pipeline Expansion Project. To date, we have received close to 2,300 applications to participate in the Energy East hearing.

An important part of the National Energy Board's job is to review and assess project applications and, after assessing the evidence that is placed before it during a hearing, to determine whether a project is in the public interest. However, that is only

réglementés par l'ONE et de nouvelles exigences relatives aux ressources financières qui garantiront que les sociétés pourront payer le nettoyage des déversements; une clarification des audits et des pouvoirs accrus d'exécution afin d'émettre des ordonnances d'arrêt des travaux dans le Nord; un pouvoir accordé à l'office de prendre en charge le contrôle d'un pipeline qu'on a cessé d'exploiter si la société ne se conforme pas aux ordonnances de l'office; une clarification de la compétence de l'office sur les pipelines qu'on a cessé d'exploiter; le pouvoir pour l'ONE de prendre le contrôle d'un incident lorsque le gouverneur en conseil détermine que la société ne pourra payer ou ne se conforme pas aux ordonnances de l'office.

L'ONE fera preuve d'efficacité et d'efficience pour appliquer rapidement les changements adoptés par le Parlement.

[*Français*]

Ces changements législatifs surviennent à un moment où le secteur énergétique canadien se retrouve en plein cœur d'une tempête parfaite. Le dialogue sur la mise en valeur des ressources énergétiques au Canada cherche à concilier sécurité et protection de l'environnement, développement économique, droit des Autochtones et divers intérêts et besoins locaux. Le débat qui en découle n'est pas simple et suscite des opinions tranchées. L'office se retrouve dans l'œil du cyclone. Nous sommes cernés par des intérêts opposés et de plus en plus soumis à l'examen du public.

[*Traduction*]

La Loi sur l'Office national de l'énergie stipule que nous devons entendre les personnes et groupes sur qui l'acceptation ou le rejet de la demande aura des répercussions directes. La population n'a jamais souhaité autant participer aux audiences sur l'énergie.

Avant l'été 2010, l'ONE était assez peu connu du public. La plupart des Canadiens en ignorait l'existence ou presque. En 2006, l'examen d'une demande de Trans Mountain concernant un projet de doublement d'ancrage dans le Parc national Jasper a attiré huit intervenants.

En mars 2010, l'ONE a rendu publique sa décision sur le projet Keystone XL, qui a suscité relativement peu d'émoi, au terme d'un processus qui a attiré 29 intervenants seulement. Comparons cela avec aujourd'hui : le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain attire plus de 400 intervenants et de 1 300 auteurs d'une lettre de commentaires. Nous avons reçu presque 2 300 demandes de participation à l'audience sur le projet Énergie Est.

Un élément important du travail de l'office consiste à étudier et évaluer les demandes portant sur des projets et, en se basant sur les éléments de preuve qu'il reçoit au cours d'une audience, à déterminer si un projet envisagé est ou non dans l'intérêt public. Il

one part and merely the beginning of our role. Our regulatory oversight spans the entire life of the project from design through to abandonment.

There is no doubt that Canadians are concerned about the safety of energy infrastructure and the protection of the environment.

[Translation]

Once a pipeline is operational, the board uses tools such as audits, inspections, compliance meetings, and field exercises to hold companies accountable for safe operation that protects the public, workers and the environment.

[English]

The NEB is committed to taking all available actions to protect Canadians and the environment. Conducting unauthorized activities near pipelines or otherwise failing to comply with damage prevention requirements puts the safety of people and the environment at risk. While the NEB requires companies it regulates to strive for zero incidents, we recognize that damage prevention is a shared responsibility among all those who operate or work near pipelines.

We require companies to ensure that people know how to safely conduct activities like excavation and construction near pipelines.

In December 2014, this committee produced a report called *DIGGING SAFELY: One-call Notification Systems and the Prevention of Damage to Canada's Buried Infrastructure*, which recommended the use of one-call systems across Canada.

We also support the use of one-call systems that promote effective and timely communication between someone planning an activity near a pipeline and the pipeline company, as you heard when NEB appeared before you in the context of that very important study.

[Translation]

In addition to our damage prevention program, we have a comprehensive compliance and enforcement program to make sure companies are doing what is required. Each year, the board conducts targeted compliance verification activities including six comprehensive audits and at least 150 inspections of regulated companies. This is in addition to the 100 plus technical meetings and exercises conducted on an annual basis.

s'agit toutefois là d'un élément seulement — et à peine du début — de notre rôle. Notre surveillance réglementaire couvre toute la durée de vie du projet — depuis la conception jusqu'à la cessation d'exploitation.

Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens se soucient de la sûreté de l'infrastructure énergétique et de la protection de l'environnement.

[Français]

Une fois le projet réalisé, l'ONE a recours à des outils comme des audits, des inspections, des réunions sur la conformité et des exercices sur le terrain pour tenir les sociétés responsables d'une exploitation sans danger, qui assure la protection du public, des travailleurs et de l'environnement.

[Traduction]

L'office est déterminé à prendre toutes les mesures à sa disposition pour protéger la population canadienne et l'environnement. Les activités non autorisées menées près des pipelines et les manquements à respecter les exigences concernant la prévention des dommages mettent en péril la population et l'environnement. L'office exige que les sociétés assujetties à sa réglementation visent un objectif de zéro incident, tout en étant conscient que la prévention des dommages est l'affaire de tous, aussi bien les sociétés qui exploitent des pipelines que les gens qui travaillent à proximité de ceux-ci.

L'office exige des sociétés pipelinières qu'elles veillent à ce que tous les travaux, d'excavation ou de construction, par exemple, réalisés près des pipelines le soient de façon sécuritaire.

En décembre 2014, ce comité a produit un rapport intitulé *CREUSER EN TOUTE SÉCURITÉ : Les systèmes d'appels uniques et la prévention des dommages aux infrastructures souterraines du Canada*, qui a appuyé les systèmes d'appels uniques au Canada.

Nous appuyons et préconisons aussi l'utilisation de ces centres d'appel unique pour favoriser une communication, nous appuyons aussi l'utilisation de systèmes d'appels uniques qui assurent une communication efficace en temps opportun entre ceux qui planifient une activité près d'un pipeline et la société pipelinière, comme nous l'avons indiqué lors de notre comparution devant vous au cours de cette étude importante.

[Français]

Outre notre programme de prévention des dommages, nous avons un programme complet de conformité et d'exécution pour veiller à ce que les sociétés agissent comme elles doivent le faire. Chaque année, l'office mène des activités de vérification de la conformité ciblées, dont six audits exhaustifs et au moins 150 inspections de sociétés réglementées. À cette activité s'ajoutent plus de 100 réunions techniques et exercices chaque année.

[English]

In 2014, the board took the following enforcement actions: 302 notices of non-compliance and assurances of voluntary compliance; three inspection officer orders whereby designated officers had the authority to direct and, in some situations, order parties to correct a non-compliance; five safety orders, which are orders of the board that restrict operations; and six administrative monetary penalties, which, as I referred to earlier, is a new tool provided to the board in the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act.

Public engagement is also a very important component of the NEB's activities. The NEB is committed to engaging Canadians beyond the formal hearing process. In fact, in January, NEB's chair, Peter Watson, began an engagement initiative setting out to listen to Canadians' views of pipeline safety and, if necessary, adjust the NEB's practices and programs.

At the beginning of June, next week, the NEB will be hosting a pipeline safety forum in Calgary where we will be addressing specific issues to improve safety of regulated facilities. The goal of the forum will be to have an open exchange of information on technical pipeline issues, increased understanding of stakeholder concerns, and opportunities for both industry and regulators to improve safety outcomes to better protect people and the environment. The information collected from the engagement initiative and the safety forum will be incorporated in a report to be released in 2015.

Senators, thank you once again for inviting us to speak to you today about the important work of the NEB and how this proposed legislation will impact that work, particularly in the context of the board's strategic priorities, and those are taking action on safety, leading regulatory excellence and engaging Canadians.

[Translation]

We welcome any measures that will strengthen our legislation, and expand our toolkit to protect Canadians and the environment. Should the bill receive Royal Assent, we will work hard to implement any changes in a timely manner.

We are now ready to answer your questions.

[English]

Dr. Steedman and I would be happy to answer any questions you may have.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you for making time to study the bill with us. I would like to talk about the broader aspects. Despite your efforts, people are a little cynical about the oversight

[Traduction]

En 2014, l'office a pris les mesures d'exécution suivantes : 302 avis de non-conformité, ANC, et promesses de conformité volontaires; trois ordres d'inspecteur par lesquels des agents désignés peuvent exiger que les parties redressent la situation de non-conformité et, dans certains cas, leur ordonnent de le faire; cinq ordonnances de sécurité, qui sont des ordonnances limitant les activités d'une société et six sanctions administratives pécuniaires qui, comme je l'ai dit un peu plus tôt, est un nouvel outil d'application mis à la disposition de l'ONE dans le cadre de la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable.

Une des activités très importantes de l'ONE est de promouvoir la participation du public. L'ONE s'est engagé à mobiliser les Canadiens au-delà du processus d'audience officielle. En janvier, le président de l'ONE, Peter Watson, a lancé une initiative de mobilisation qui vise à être à l'écoute de ce que les Canadiens pensent en matière de sécurité des pipelines et, au besoin, à ajuster les pratiques et les programmes de l'office en conséquence.

Au début de juin, nous tiendrons aussi un forum sur la sécurité des pipelines à Calgary. Les participants y débattront de questions bien précises afin d'améliorer la sécurité des installations réglementées. Le forum aura les objectifs suivants : l'ouverture pendant les échanges d'information sur les questions techniques liées aux pipelines, l'amélioration de la compréhension des préoccupations des parties prenantes et les occasions qui s'offrent à l'industrie et aux organismes de réglementation pour améliorer les résultats en matière de sécurité, afin de protéger les personnes et l'environnement. L'information réunie à la suite de l'initiative de mobilisation et du forum sera compilée dans un rapport qui sera dévoilé plus tard en 2015.

Je vous remercie de nouveau de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous aujourd'hui au sujet du travail important de l'office ainsi que ce nouveau projet de loi, surtout dans le contexte de nos trois priorités stratégiques, soit Être actif dans le domaine de la sécurité, Montrer la voie de l'excellence en matière de réglementation et Se rapprocher des Canadiens.

[Français]

Nous sommes réceptifs aux mesures qui peuvent renforcer nos lois et ajouter à nos outils de protection de l'environnement et de la population canadienne. Si le projet reçoit la sanction royale, nous travaillerons fort pour mettre en œuvre rapidement les changements qui en découleront.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

[Traduction]

M. Steedman et moi serons heureux de répondre à vos questions.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre disponibilité pour étudier le projet de loi avec nous. J'aimerais parler de façon plus générale. Malgré vos efforts, les gens sont un peu cyniques en

of pipeline companies. People are afraid that the matter is more politicized rather than based on science and facts. I think your media program is very much needed. There have been a few experiences recently in Quebec and Western Canada. The public at large is very hesitant.

We heard from the government officials, and we know that, on average, you conduct six audits per year for over 60 companies under the pipeline legislation. Six of a total of 99 does not seem like a lot. You need an average of 17 years to get to all the companies. When I see the cynicism and lack of confidence of Canadians, I wonder why the number of audits is not higher.

[English]

Mr. Timlin: Thank you very much, senator, for the question. I think the question is a very important one, as it speaks to the work that the board does to ensure compliance with its regulations and its responsibilities.

I'm going to put the question into a broader context and speak about the full suite of compliance activities that the board undertakes in any given year. I'll speak to 2014, as I have the statistics directly in front of me.

I would point out that the board completed over 350 compliance actions in 2014. That included 230 inspections, as Mr. Labonté had mentioned in the previous discussion; 13 emergency exercises; 19 emergency procedures manual reviews; 64 compliance meetings; six operational audits, as you mentioned, senator; and 21 report reviews. Again the focus of these activities is to ensure that our regulatory requirements are being met and that the environment is being protected and the safety of the Canadian public is being ensured.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you for your answer, but the challenge is huge. In Quebec, we had the east pipeline project, which has recently been changed. The public is very cynical about how prepared and competent these companies are.

But let's change the subject. The bill sets fixed timelines for the approval of licences to export petroleum products. I think the maximum is six months. Why is that needed? Why have the timelines been set? Is it because it used to take six months to receive approval? What is the problem? What is the purpose of this amendment?

[English]

Mr. Timlin: The question that you raised is a question that pertains to policy. The board, of course, as an expert regulator, is not in a position to comment on why the government chose to advance certain policy measures within the legislation.

ce qui concerne la supervision des compagnies de pipelines. Les gens craignent que le dossier soit plus politisé et non fondé sur la science et les faits. Je crois que votre programme médiatique est très nécessaire. Il y a eu quelques expériences récemment au Québec et dans l'Ouest du Canada. La population en générale a une réticence assez importante.

Nous avons entendu les représentants du gouvernement, et nous savons que vous faites en moyenne six vérifications par année auprès de plus de 60 compagnies en vertu de la loi sur les pipelines. Six sur un total de 99, cela ne semble pas beaucoup. Il faut en moyenne 17 ans pour faire le tour de toutes les compagnies. Lorsque je constate le cynisme de la population canadienne et son manque de confiance, je me demande pourquoi le nombre de vérifications n'est pas plus élevé.

[Traduction]

M. Timlin : Merci beaucoup pour cette question, sénateur. C'est une question très importante, parce qu'elle renvoie au travail que fait l'office pour garantir le respect de ses règlements et de ses responsabilités.

Je vais remettre la question dans un contexte plus large et parler de toute la série d'activités que l'ONE entreprend au cours d'une année par rapport à la conformité. Je me référerai à 2014, car j'ai les données sous les yeux.

Je tiens à souligner que l'ONE a réalisé plus de 350 mesures d'observation en 2014. Ce nombre inclut les 230 inspections que M. Labonté a mentionnées précédemment, 13 exercices d'urgence, 19 examens du manuel des mesures d'urgence, 64 réunions sur la conformité, six audits opérationnels — celles dont vous avez parlé, sénateur — et 21 examens de rapports. Je le répète, le but de ces activités vise essentiellement à garantir que nos exigences réglementaires sont respectées, que l'environnement est protégé et que la sécurité du public est assurée.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre réponse, mais le défi est énorme. Il y a eu le projet du pipeline de l'Est, au Québec, qui a été modifié récemment. Le public est très cynique quant à la préparation et à la compétence de ces compagnies.

Mais changeons de sujet. Le projet de loi établit des échéanciers fixes pour l'approbation des permis d'exportation de produits du pétrole. Je crois que le maximum est de six mois. Pourquoi cette nécessité? Pourquoi a-t-on établi cela? Est-ce parce qu'il fallait plus de six mois dans le passé pour obtenir une approbation? Quel est le problème? Quelle est la raison d'être de cet amendement?

[Traduction]

M. Timlin : Le point que vous soulevez est une question de politiques. Il est certain qu'en sa qualité d'expert en réglementation, l'office n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi le gouvernement a choisi de promouvoir certaines mesures stratégiques dans le cadre de sa législation.

By a broader context, perhaps I could point to a number of time limits that are already established within the legislation. For instance, the board has 15 months to review applications under section 52 and 58 of the National Energy Board Act.

While I certainly wouldn't want to speak to the rationale for the government introducing this change, I would say that the notion of time limits is consistent with other elements of the National Energy Board Act review process.

[Translation]

Senator Massicotte: As you know, the proposed legislation imposes a \$1-billion liability limit and all sorts of other related procedures.

Clearly, Canadian taxpayers want to make sure that, in the event of a spill that causes damage, the polluters, the oil companies, pay for the damage caused. Can you give me an example from the past 10 years where the public was stuck and had no choice but to bear the costs of the damage caused by the pipelines?

[English]

Mr. Timlin: Senator, I'm not aware of any such circumstances. I'd like to speak a little bit about the \$1 billion. I heard the discussion that has taken place at this point, and I thought it would be helpful to provide additional clarity regarding that component of the bill.

The \$1-billion absolute liability limit would apply to companies that have the capacity to transport more than 250,000 barrels of oil per day. That \$1-billion absolute liability limit is established in the bill before you. Certainly there will be absolute liability limits, as I mentioned in my opening statement, that would apply to the other pipeline companies that the NEB regulates, or companies that have the capacity to transport less than that amount, as well as companies that transport other commodities.

I would also point out that the bill requires that the companies maintain financial resources at a minimum to meet their obligation, to meet their absolute liability obligation. Those financial resources can be met in a number of different ways, and there could either be regulations that establish what those different resources would look like, or board orders.

Senator Black: Thank you both for being with us, and thank you for what you do.

If there is a spill from an oil tanker, who regulates that?

Mr. Timlin: It's a good question, and let me be clear on this one. Maybe I'll speak more to what the NEB's regulatory responsibilities include. That is, if there is a spill from a pipeline that we regulate, that is something that we would play a strong

Dans un contexte plus large, je pourrais indiquer un certain nombre de délais fixés par la loi. Par exemple, les articles 52 et 58 de la Loi sur l'Office national de l'énergie accordent à l'ONE 15 mois pour examiner les demandes.

Je ne veux pas me prononcer sur la raison d'être de ce changement apporté par le gouvernement, mais je dirais que la notion de délai est cohérente avec d'autres éléments du processus d'examen de la Loi sur l'Office national de l'énergie.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Comme vous le savez, la loi proposée demande une sécurité d'un milliard de dollars et impose toutes sortes de procédures en ce sens.

Évidemment, les contribuables canadiens veulent s'assurer que, dans le cas d'un déversement qui cause des dommages, les pollueurs, les compagnies pétrolières paient pour les dommages encourus. Pouvez-vous me citer un exemple qui aurait eu lieu au cours des 10 dernières années où le public aurait été pris et n'aurait pas eu le choix de supporter les frais des dommages causés par les pipelines?

[Traduction]

M. Timlin : Sénateur, je ne suis au courant d'aucune circonstance de ce genre. J'aimerais dire quelques mots sur ce milliard de dollars. J'ai écouté ce qui s'est dit à ce sujet et je pense qu'il serait utile d'apporter des éclaircissements sur cet élément du projet de loi.

Le plafond de responsabilité absolue de 1 milliard de dollars s'appliquerait aux sociétés qui ont la capacité de transporter plus de 250 000 barils de pétrole par jour. Cette limite de responsabilité absolue d'un milliard est prévue dans le projet de loi que vous avez sous les yeux. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, c'est certain qu'il y aura des limites de responsabilité absolue applicables aux autres sociétés pipelinaires réglementées par l'ONE ou à celles qui transportent moins de 250 000 barils par jour, tout comme aux compagnies qui transportent d'autres types de marchandises.

Je voudrais aussi faire remarquer que le projet de loi exige que les sociétés maintiennent les ressources financières minimales nécessaires pour respecter leur obligation, leur obligation de responsabilité absolue. Il existe différentes façons de garantir la disponibilité de ces fonds. Il pourrait exister des règlements qui définissent en quoi peuvent consister ces ressources, ou des ordonnances de l'ONE.

Le sénateur Black : Je vous remercie tous deux pour votre présence et pour le travail que vous faites.

En cas de déversement provenant d'un pétrolier, qui réglemente la situation?

M. Timlin : C'est une bonne question et je voudrais y répondre clairement. J'insisterai peut-être un peu sur les responsabilités réglementaires de l'ONE. En d'autres mots, si un déversement était attribuable à un pipeline réglementé par nous, il est clair que

role, of course, in addressing. If there is a spill from an oil tanker, that is not something that the NEB would regulate. That is something, I understand, in which the Coast Guard would play the strongest role.

Senator Black: If the product was being transferred from a pipeline to a tanker, who regulates that?

Mr. Timlin: You would be at a terminal, for instance?

Senator Black: Yes, at a terminal or at a loading dock.

Mr. Timlin: That's right. I'm going to provide a few comments, and I'll certainly invite Dr. Steedman to mention anything in addition.

The board's jurisdiction ends at the end of the pipe. Where the commodity is goes from the terminal to the tanker would be the extent of the board's jurisdiction. But certainly if there were to be an incident, what is primarily and paramount of importance is that the different agencies involved work together to make sure that there is a coordinated response. That is why we work closely with the Coast Guard and we exercise activities to ensure that there would be no gap in responsibility or oversight in a situation that you describe.

Senator Black: I understand we all exercise our best efforts, but that's not what I'm trying to get at here. I'm trying to get at what liability would be imposed, and who would assume the obligation for liability in the event of either a spill from a tanker or a spill during transfer, both of which are more likely to happen than a spill or a leak from a pipeline, as your data reveals. That's all I want to know. If there is someone else I should ask, that's fine too.

Mr. Timlin: I think in that case I would certainly say that where the National Energy Board Act applies, the liability limits in the act would apply and the requirements in the act would apply. So it's a matter of where the National Energy Board Act is applicable.

Senator Black: Thanks very much for that. I would need to do a bit more investigating to understand this liability, which I'm happy about, the \$1-billion liability. As a lawyer, I can see nothing but opportunities to suggest that the spill or the incident happened in a different forum. Would you agree with that?

Mr. Timlin: I'm sure the senator as a lawyer would appreciate it that I'm not going to speak directly to hypotheticals.

Senator Black: That's fine and dandy.

I have one question for Dr. Steedman. I don't necessarily understand, but I'm told that, simply put, there does not exist in the world today technology to clean up oil on water. We only have technology to disperse it. Are you able to comment on that?

nous jouerions un rôle de premier plan dans la gestion de la situation. Si le déversement provenait d'un pétrolier, ce n'est pas à l'ONE qu'il incomberait de gérer la situation, mais bien, je crois, à la Garde côtière.

Le sénateur Black : Si le déversement se produit pendant le transfert du pipeline au pétrolier, qui a compétence là-dessus?

M. Timlin : S'il se produisait au terminal, par exemple?

Le sénateur Black : Oui, au terminal ou au quai de chargement.

M. Timlin : Exact. J'aimerais faire quelques commentaires avant de donner la parole à M. Steedman qui complétera la réponse à votre question.

La compétence de l'office s'arrête là où le tuyau finit. Le transport entre le terminal et le navire-citerne relèverait de la compétence de l'office. Mais dans l'éventualité d'un incident, le plus important est que les différents organismes concernés travaillent ensemble pour assurer une intervention coordonnée. C'est pour cette raison que nous travaillons en étroite collaboration avec la Garde côtière et que nous menons des activités visant à nous assurer qu'une situation comme celle que vous décrivez ne souffrirait d'aucune lacune sur le plan de la responsabilité ou de la surveillance.

Le sénateur Black : Je sais que tout le monde fait de son mieux, mais ce n'est pas à cela que je veux en venir. Le but de mon propos est le suivant : dans l'éventualité d'un déversement, qu'il provienne directement d'un pétrolier ou qu'il survienne durant le transfert — ce qui, selon vos données, est beaucoup plus susceptible de se produire qu'un déversement ou une fuite de pipeline —, qui serait tenu responsable? C'est la seule chose que je veux savoir. Si je dois poser ma question à quelqu'un d'autre, je n'ai aucune objection.

M. Timlin : Dans un cas similaire, je dirais que là où la Loi sur l'Office national de l'énergie s'applique, les plafonds de responsabilité prévus par la loi, de même que les exigences de la loi, s'appliquent aussi. La question est donc de savoir où la Loi sur l'Office de l'énergie s'applique.

Le sénateur Black : Merci beaucoup. Il faudra que je fasse quelques recherches pour comprendre en quoi consiste exactement cette responsabilité de 1 milliard de dollars qui, d'ailleurs, me satisfait. En tant qu'avocat, je ne vois là rien d'autre que des occasions d'insinuer que l'incident s'est produit dans un autre contexte. Êtes-vous d'accord avec ça?

M. Timlin : Je suis sûr qu'en sa qualité d'avocat, le sénateur appréciera que je ne me prononce pas sur des situations hypothétiques.

Le sénateur Black : C'est bien beau.

J'ai une question pour M. Steedman. Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe, mais pour dire les choses simplement, j'apprends qu'il n'existe encore nulle part au monde une technologie pour nettoyer du pétrole sur l'eau. La seule technologie que nous avons sert à le disperser. Pouvez-vous expliquer cela?

Robert Steedman, Chief Environment Officer, National Energy Board of Canada: Thank you for that observation. I'll comment to the extent of my familiarity with the systems.

Any oil spill on water is a unique circumstance. It will involve unique combinations of location, the nature of the product that has been spilled, weather conditions, wave energy, temperature, et cetera. All these things are important.

There are a variety of techniques to recover oil from the surface of the water. These include, for example, devices called skimmers, which typically work best in relatively calm water on relatively concentrated parts of an oil spill where the oil is literally lifted off the surface onto rotating drums and stored on board. It is eventually pumped into tanks or auxiliary vessels, for example.

Other methods include absorbent booms, which are frequently used. It would be a key element in the example you mentioned earlier of a spill at a terminal, which typically is relatively easy to contain. It's visible. It is in an attended situation and booms are placed around the ship in that condition. So people and the operators are ready for that kind of circumstance.

So the booms contain the slick, which has a tendency to spread out on the surface of the water like any oil. There are types of booms that absorb the oil from the water and they are recovered and replaced.

In remote circumstances, and this has been tested particularly in the Arctic where oil may be confined by ice, the oil can readily be burned, once it is ignited. We saw some of this in the Gulf of Mexico as well. There are a variety of techniques.

The recovery is never complete and that is a pretty reliable generalization. The recovery, when initiated promptly, can be a significant part of the overall response. Of course, once oil is on the water then its characteristics begin to change. It thickens, evaporates and it depends on the nature of the product. There are very important techniques to collect oil from the water. Dispersants are used only when a net environmental benefit analysis, which is cued up in terms of preparedness in advance, suggests it will be in a net benefit. The main difference with a dispersant is that it breaks up the oil, depending on how successful it is. Typically it suspends it in smaller droplets in the water column. It may reduce the amount of oil that reaches the shoreline or reaches surface dwelling animals like waterfowl. It greatly increases the surface area of oil. Crude oil is a biodegradable substance and we have abundant scientific evidence that microbial processes quite rapidly degrade oil once it is dispersed in the water column.

Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement, Office national de l'énergie : Merci pour cette remarque. Je répondrai au meilleur de ma connaissance des systèmes.

Chaque déversement de pétrole sur l'eau est un incident unique en soi. Il rassemble une combinaison unique de circonstances comme le lieu, la nature du produit déversé, les conditions météorologiques, la force des vagues, la température, et cetera. Tous ces facteurs sont importants.

Il existe une variété de techniques pour récupérer le pétrole qui flotte à la surface de l'eau. Mentionnons, entre autres, des dispositifs qu'on appelle des écrémeurs et qui généralement sont plus efficaces en eaux relativement calmes et dans des zones de déversement relativement concentrées. Les écrémeurs soulèvent, littéralement, les hydrocarbures de la surface pour les stocker dans des tambours rotatifs à bord d'un navire-citerne. Ce pétrole récupéré est ensuite pompé dans des réservoirs ou des navires auxiliaires.

Il existe d'autres méthodes, comme les matelas absorbants fréquemment utilisés. Ces matelas seraient indispensables dans le cas que vous avez donné en exemple, un déversement au terminal. C'est une situation relativement facile à circonscrire, parce que le pétrole est clairement visible, qu'on s'en occupe sans délai en plaçant des matelas sur tout le périmètre du navire et que les responsables et les opérateurs sont prêts à intervenir dans ce genre de situation.

La nappe de pétrole, qui comme toute huile a tendance à se répandre à la surface de l'eau, se trouve confinée à l'intérieur du périmètre de matelas. Certains types de matelas sont récupérés puis remplacés après avoir absorbé le pétrole.

Si le déversement se produit dans une région éloignée — et cela a été testé dans l'Arctique, où les hydrocarbures sont souvent confinés par les glaces —, il suffit d'enflammer le pétrole pour le brûler sur place. Une technique similaire a également été utilisée dans le golfe du Mexique. Il existe diverses techniques.

On peut généraliser et dire, sans risque de se tromper, que le pétrole n'est jamais complètement récupéré. La rapidité à laquelle la récupération est amorcée est un élément important de l'intervention globale. Évidemment, dès que le pétrole flotte à la surface, ses caractéristiques commencent à changer. Il s'épaissit ou s'évapore, tout dépend de la nature du produit. Les techniques de récupération d'hydrocarbures flottants jouent un rôle primordial. Les agents dispersants sont utilisés seulement si une analyse des avantages nets pour l'environnement, fondée sur le degré de préparation d'une telle intervention, semble indiquer que la méthode procure un avantage net. La principale différence entre les deux techniques est que le dispersant, s'il fonctionne, fractionne la nappe de pétrole en gouttelettes qu'il met en suspension dans toute la hauteur de la colonne d'eau. Cela peut permettre de réduire la quantité de pétrole qui atteint le rivage ou touche la faune vivant à la surface de l'eau, comme les oiseaux de mer. Le dispersant augmente la superficie de la zone touchée par

There are downsides to that as well in that the dispersed oil can become temporarily more available in the water.

Senator Black: I've heard that. I'm just trying to explore, to test what I have been told, but I've been told that both in BP's Deepwater Horizon incident and the *Exxon Valdez* issue of Alaska, that something less than 20 per cent of the oil was recovered or burnt. The rest was dispersed, which is to this day continuing to affect life, marine life, and continuing to wash up on beaches even in Alaska. That's what I'm told. Are you able to comment on that?

Mr. Steedman: My knowledge on this is based primarily on evidence that has been placed before NEB hearings such as the Northern Gateway proceeding. The approximate amount of recovery — I think, I would agree with that generalization.

For the oil in the Deepwater Horizon case, dispersant was injected right at the oil head on the sea bottom, so a great deal of oil was dispersed through the water column. There was also a great deal of oil on the surface.

It is no longer apparent in the Gulf of Mexico. Although there, and also in the case of the *Exxon Valdez*, there is oil on certain types of rocky beaches where it penetrated and was trapped, buried and no longer exposed to air, microbes and water. On certain kinds of beaches oil can be found. To my knowledge, it is generally due to the material that I mentioned that is no longer moving around in the environment in either case. There is a recent paper in a science journal referring to the Gulf of Mexico.

Oil biodegrades quickly. It evaporates. It disperses. It sinks. It doesn't mean it's all gone, but it tends to be out of the environment largely in a matter of months to years.

Senator Seidman: Mr. Timlin, in your presentation, you talked about the 2014 Enforcement Actions that were taken, and you listed many. So my question is: Do you check back to confirm compliance? Do you have some way of ensuring that the voluntary compliance by the party or parties is indeed as you requested?

Mr. Timlin: Oh, yes, absolutely. We check up on every enforcement action to make sure that the appropriate corrective action has been implemented.

le pétrole. Le pétrole brut est une substance biodégradable et de très nombreuses preuves scientifiques confirment qu'une fois les hydrocarbures dispersés dans la colonne d'eau, ils sont très rapidement dégradés par les processus microbiens.

Cette méthode comporte toutefois l'inconvénient que les hydrocarbures dispersés se retrouvent temporairement en quantité beaucoup plus grande dans l'eau.

Le sénateur Black : J'ai entendu parler de ça. J'essaie seulement d'explorer, de vérifier ce qu'on m'a dit, mais en qui concerne l'incident de la plateforme Deepwater Horizon de BP et celui de la marée noire de l'*Exxon Valdez* en Alaska, j'ai appris que moins de 20 p. 100 du pétrole a été récupéré ou brûlé. Le reste a été dispersé et continue, encore aujourd'hui, à causer du tort à la faune marine et à échouer sur les plages de l'Alaska. C'est ce qu'on m'a dit. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Steedman : Mes connaissances en la matière se fondent principalement sur les documents déposés en preuve aux audiences de l'ONE, comme l'acte de procédure du projet d'oléoduc Northern Gateway. Je pense que la quantité approximative de pétrole récupéré concorde avec cette conception générale.

Dans le cas de la plateforme Deepwater Horizon, on a injecté du dispersant à la source même du déversement, au fond de la mer, et une grande partie du pétrole s'est dispersée dans la colonne d'eau. La nappe de pétrole à la surface était aussi très vaste.

Le golfe du Mexique n'a pas gardé de traces de cet incident, quoique dans ce cas comme dans celui de l'*Exxon Valdez*, on trouve du pétrole sur certaines plages rocheuses où le pétrole a pénétré et est demeuré coincé, enterré, privé de l'exposition à l'air, aux microbes et à l'eau. On peut encore trouver du pétrole sur certains types de plages. À ma connaissance, cette situation est habituellement attribuable aux causes que j'ai évoquées, car dans un cas comme dans l'autre, les hydrocarbures ne sont plus en circulation dans l'environnement. Un article sur le golfe du Mexique a récemment été publié dans une revue scientifique.

Le pétrole se biodégrade rapidement. Il s'évapore. Il se disperse. Il coule au fond de l'eau. Cela ne veut pas dire qu'il n'en reste plus du tout, mais il a tendance à disparaître complètement de l'environnement au bout de quelques mois ou de quelques années.

Le sénateur Seidman : Monsieur Timlin, dans votre exposé vous avez parlé des mesures d'exécution qui ont été prises en 2014 et vous en avez nommé plusieurs. Voici ma question : faites-vous une vérification de suivi pour confirmer le respect des exigences? Avez-vous un moyen de vous assurer que l'observation volontaire d'une ou des parties correspond effectivement à vos exigences?

M. Timlin : Oh, oui, absolument. Nous faisons le suivi de chaque mesure d'exécution imposée afin de nous assurer que les bonnes mesures correctives ont été mises en œuvre.

Senator Seidman: In the House of Commons committee meetings concerns were raised about the NEB's ability to both regulate the pipelines and manage the responsibilities attributed to them. Do you have the resources available to address the additional responsibilities outlined in Bill C-46? Will there be tracking mechanisms that you can use to ensure that the items brought forward as a result of the new responsibilities will be adequately achieved?

Mr. Timlin: I believe Mr. Labonté in his presentation also mentioned the Economic Action Plan 2015 provided the National Energy Board with \$80 million, over five years, starting in 2015-16. These resources were really allocated to focus on safety, environmental protection and enhanced engagement with Canadians, and, of course, the funding would be cost-recovered from industry.

Certainly the board is pleased that it was allocated these additional funds, and we will work hard to ensure that these funds are going to be applied efficiently, effectively and focus on the areas they have been dedicated to.

I would also point out that the board is transparent in how it spends its money. Of course, like any government department, we publish how we do spend our money, and because we're cost-recovered as well, we are required to have really detailed financial statements that are publicly available.

Senator Seidman: In our earlier meeting with the department people, we talked about audits and inspections and the increased numbers that you were performing with these new resources that you received in 2012. We talked about six audits. In your opinion, is that adequate? What does an audit cover?

Mr. Timlin: I'm going to start off by answering this question at the high level and then turn it over to Dr. Steedman, who can speak more specifically about what an audit covers. I would point out that an audit is one of the many tools we use to ensure that our regulatory requirements and what we need companies to do are being met. As I mentioned, the six audits fit nicely within the overall package of 350 compliance actions that we conducted in 2014.

With respect to how an audit is conducted and what is covered in an audit, I'm going to ask my colleague to speak to that.

Mr. Steedman: Thank you very much for that question. I'll note initially that, of the roughly 100 companies that are presently regulated by the National Energy Board, a relatively small subset of that number of companies accounts for the vast majority of the pipeline kilometres. These are the big companies that operate transmission pipelines across the country. The smaller ones tend

Le sénateur Seidman : Lors de séances du comité de la Chambre, certaines préoccupations ont été soulevées quant à la capacité de l'ONE à réglementer les pipelines et à gérer les responsabilités qui lui sont assignées. Avez-vous les ressources nécessaires pour vous acquitter des responsabilités supplémentaires décrites dans le projet de loi C-46? Mettez-vous en place des mécanismes de suivi que vous pourrez utiliser pour vous assurer que vous parviendrez à répondre adéquatement à tous les points qui ont été soulevés par rapport à vos nouvelles responsabilités?

M. Timlin : Je crois que M. Labonté, dans son exposé, a également fait mention du Plan d'action économique 2015 en vertu duquel l'Office national de l'énergie recevra 80 millions de dollars sur cinq ans à compter de l'exercice 2015-2016. Ces ressources ont été expressément attribuées dans le but de mettre l'accent sur la sécurité, la protection de l'environnement et la mobilisation des Canadiens. Bien sûr, les coûts de ce financement seront recouvrés auprès de l'industrie.

L'Office se réjouit de ces fonds supplémentaires qui lui sont alloués. Nous ne ménagerons aucun effort pour nous assurer que ces fonds sont utilisés de manière efficiente et efficace et qu'ils sont affectés aux secteurs précis auxquels ils sont destinés.

J'aimerais également souligner le fait que l'ONE a toujours fait preuve de transparence quant à la façon de dépenser son argent. Comme tout autre ministère, nous publions nos dépenses et, parce que nous sommes financés au moyen du recouvrement des coûts, nous sommes tenus de produire et de communiquer publiquement des états financiers très détaillés.

Le sénateur Seidman : Lors d'une récente rencontre avec les gens du ministère, nous avons parlé des audits et des inspections, ainsi que du nombre accru d'audits et d'inspections que vous réalisez avec les nouvelles ressources que vous avez reçues en 2012. Nous avons parlé de six audits. Selon vous, ce nombre est-il approprié? Qu'est-ce qu'un audit couvre, exactement?

M. Timlin : Je vais commencer par répondre à cette question du point de vue de la direction, puis je laisserai la parole à M. Steedman qui décrira plus en détail sur quoi portent les audits. Je ferai remarquer que l'audit est un des nombreux outils que nous utilisons pour nous assurer que nos exigences réglementaires sont respectées et que les sociétés se comportent comme nous le demandons. Comme je l'ai dit, les six audits s'inscrivent harmonieusement dans l'ensemble des 350 mesures de conformité que nous avons prises en 2014.

En ce qui concerne la façon de réaliser un audit et ce qu'il couvre exactement, je renvoie la question à mon collègue.

M. Steedman : Merci beaucoup pour cette question. Je souligne d'emblée que des 100 entreprises réglementées par l'Office national de l'énergie, un sous-ensemble relativement restreint est responsable de la grande majorité des kilomètres de pipelines. Ce sont de grosses sociétés qui exploitent des gazoducs à la grandeur du pays. Les plus petites entreprises exploitent plutôt

to be small interprovincial types of pipelines, et cetera. That is relevant, in a way, to the question of how many audits are enough.

We refer to our audits as management system audits. Canada and the National Energy Board use a very effective regulatory regime that is unique in the world. It is a goal-oriented, performance-based management system. Rather than, for example, what occurs in the United States — I'm simplifying here a bit — ordering companies to inspect pipelines at a fixed interval, the Canadian pipeline safety management regime requires companies to understand, assess and document the risks that all aspects of their operations may face. They're required to design management systems that anticipate, manage and mitigate those risks if they cannot be eliminated through design improvements.

That is a very comprehensive and system-oriented way to make sure pipelines are operated safely. It puts a lot of onus on the company to understand their system and to tell the National Energy Board how they're going to anticipate and manage those risks. We audit their management system against the commitments they've made to us, and we audit all the documentation, training and performance aspects within the company. This is why an audit is a huge undertaking, often involving teams of 10 to 20 people over the better part of a year. They involve extensive field visits to the company. It's really the basis of assessing the quality and breadth and extent to which the company is following through on the commitments it has made to the NEB in its regulatory approval certificates or orders, for example.

We use inspections to see how those management systems play out in the field. The inspections and audits check different parts of the system, and they're quite complementary. An audit finding, for example, may suggest exactly where and how an inspection might be optimized to detect non-compliance and to lead a company to better performance. Inspections may show that management system principles and details, documents and training may not be fully implemented at the field level so that, for example, operators operating heavy machinery where so much of environmental protection is achieved during construction, or not. These two systems are quite complementary.

As to your comments earlier with Natural Resources Canada, they target different parts of the company's operations, and they are different forms of compliance verification from our perspective.

Senator Seidman: Of course, the whole point both in Mr. Labonté's presentation and our discussion has to do with prevention, because ultimately that's what we're concerned with. We should hope that we would be preventing spills as opposed to

de petits pipelines interprovinciaux. Ce détail est important dans la mesure où on se demande si six audits sont suffisants.

Nous décrivons nos audits comme étant des vérifications des systèmes de gestion. Le Canada et l'Office national de l'énergie utilisent un régime de réglementation très efficace et unique au monde. C'est un système de gestion axé sur les objectifs et le rendement. Contrairement au système américain — je simplifie un peu — où, par exemple, on ordonne aux entreprises d'inspecter leurs pipelines à intervalles fixes, le régime canadien de sécurité des pipelines demande aux entreprises de comprendre, d'évaluer et de documenter les risques que comporte chacun des volets de leurs activités. Si elles ne sont pas en mesure d'éliminer ces risques par l'apport d'améliorations dans la conception même des pipelines, elles sont tenues de concevoir des systèmes de gestion qui anticipent, gèrent et atténuent ces risques.

Cette méthode axée sur les systèmes de gestion est une façon très complète d'assurer l'exploitation sécuritaire des pipelines. C'est donc à l'entreprise qu'il incombe de bien comprendre son système et d'indiquer à l'Office national de l'énergie comment elle compte anticiper et gérer ces risques. Nous vérifions les systèmes de gestion au regard des engagements que les sociétés ont pris envers nous; nous vérifions tous leurs documents ainsi que les volets formation et rendement. C'est pour cette raison qu'un audit est une entreprise colossale, qui exige souvent la participation d'équipes de 10 à 20 personnes pendant presque un an et nécessite de longues visites sur le terrain de la société. Cette mesure constitue le fondement de l'évaluation de la qualité et de l'envergure d'une compagnie, ainsi que du respect de ses engagements envers l'ONE, par exemple sur le plan des approbations, des certificats et des ordonnances réglementaires.

Nous recourons aux inspections pour évaluer comment les systèmes de gestion sont appliqués sur le terrain. Les inspections et les audits vérifient différents éléments du système, de manière complémentaire. Les constatations d'un audit, par exemple, peuvent indiquer exactement en quoi et comment une inspection peut être optimisée de manière à déceler toute situation de non-conformité et permettre à une entreprise de fournir un meilleur rendement. D'autre part, les inspections permettent de vérifier que les principes et les détails d'un système de gestion, de même que les documents et les besoins en formation qu'il nécessite, sont pleinement mis en œuvre sur le terrain et que, par exemple, les opérateurs de machinerie lourde sont suffisamment respectueux des mesures de protection environnementale pendant la construction. Ce sont donc deux activités vraiment complémentaires.

Pour en revenir à ce dont vous parliez tout à l'heure avec les représentants de Ressources naturelles Canada, ce ministère cible d'autres volets des activités des sociétés et les vérifications qu'il effectue sont différentes des nôtres.

Le sénateur Seidman : Bien sûr, le point principal de l'exposé de M. Labonté et de notre discussion porte sur la prévention, car en fin de compte, c'est ce qui nous préoccupe. Notre but est de pouvoir prévenir les déversements plutôt que d'être confronté à la

having the miseries of cleaning them up. The audits and inspections go a long way to helping to ensure that the safety regulations are enforced. That's my understanding. Is that correct?

Mr. Steedman: Yes, that is correct.

Senator Mitchell: Thanks, gentlemen. You referred to the idea of the NEB taking over abandoned pipelines. Who pays once you take one over? Has a fund been created by the company that once owned it that's left in trust, or is there some kind of a pooled fund in the industry, or do taxpayers pick up the tab for any work that needs to be done on those abandoned pipelines?

Mr. Timlin: Currently where a company wants to abandon its pipeline, it needs to seek authorization from the board under section 74 of the National Energy Board Act. It would have to satisfy conditions before the board would issue an abandonment order under section 74. This legislative change would enable the board to set conditions subsequent to an abandonment order being issued. So if there is a problem with the abandoned pipeline, the problem would be rectified by the company. The problem would not be left to the landowner, for example, to deal with.

Your question also referenced ensuring that the taxpayers or the farmer who owns the land would not be left on the hook for a problem related to an abandoned pipeline. Since approximately 2010, the board has been undergoing a process through our land owner consultation initiative to identify potential costs or the cost of abandonment and to ensure that companies are setting aside appropriate amounts of money, per company, to ensure that their pipelines can be abandoned safely and can be maintained if they're abandoned in the ground.

The underlying point I wanted to emphasize there is the board's action with respect to ensuring that companies do have this money set aside, as well as the legislative changes that would provide the board the power to make orders subsequent to an abandonment order being issued are complementary measures to ensure that the taxpayer, the landowner, the person who lives near an abandoned pipeline would not be left holding responsibility if there is a requirement that needs to be adjusted.

Senator Mitchell: Some years ago, when we did a major study of pipeline transportation amongst other forms of transportation of petroleum products, we received witness testimony from a farmer who represents a group concerned with these matters who said that there is a chance that an abandoned pipeline can erode and collapse when they're driving their tractor over it, at risk to the vehicle and the person in it. Is that, in your experience, a notable, significant risk, and is it necessary to fill these abandoned pipelines that could be driven over by a tractor or a heavy combine with something so they don't collapse?

difficile tâche de les nettoyer. Les audits et les inspections contribuent fortement à assurer l'application des règlements sur la sécurité. C'est ce que je comprends. Est-ce que je me trompe?

M. Steedman : Oui, c'est exact.

Le sénateur Mitchell : Messieurs, je vous remercie. Vous avez évoqué l'idée que l'ONE prenne contrôle des pipelines abandonnés. Qui assumera les frais alors? La compagnie qui en était propriétaire a-t-elle créé un fonds fiduciaire? Existe-t-il une sorte de fonds commun au sein de l'industrie ou est-ce que la facture pour les éventuels travaux de réparation de ces pipelines abandonnés sera refilée aux contribuables?

M. Timlin : Pour le moment, lorsqu'une compagnie veut mettre fin à l'exploitation d'un pipeline, elle doit obtenir l'autorisation de l'office, conformément à l'article 74 de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Elle devra satisfaire à certaines conditions avant que l'office émette une ordonnance de cessation d'exploitation, comme le prévoit l'article 74. Cette modification législative permettrait à l'ONE de fixer des conditions qui s'appliqueraient après l'émission d'une ordonnance de cessation d'exploitation. Ainsi, si le pipeline abandonné pose un problème, il reviendra à la compagnie de le régler et non au propriétaire foncier, par exemple.

Vous avez également mentionné dans votre question que si jamais un pipeline abandonné posait problème, ce ne serait pas aux contribuables ni à l'agriculteur propriétaire du terrain de payer la note. Depuis 2010 environ, l'office a engagé des consultations auprès des propriétaires fonciers dans le but d'évaluer les coûts potentiels d'une cessation d'exploitation et de s'assurer que chaque compagnie se constitue une réserve suffisante d'argent pour être en mesure, si elle cesse d'exploiter un pipeline, de le faire en toute sécurité et d'assurer son maintien lorsque le pipeline en question est enfoui.

Par ailleurs, je voulais souligner que l'office prend des mesures pour s'assurer que les compagnies mettent suffisamment d'argent de côté et aussi que les modifications législatives conféreront à l'ONE le pouvoir de rendre des ordonnances après une cessation d'exploitation. Ce sont là des mesures complémentaires qui feront en sorte que ni le contribuable, ni le propriétaire foncier, ni les citoyens qui vivent à proximité d'un pipeline abandonné seront tenus responsables de quoi que ce soit si jamais un pipeline abandonné nécessitait des réparations.

Le sénateur Mitchell : Il y a quelques années, lorsque nous avons entrepris une étude majeure sur le transfert par pipeline parmi d'autres modes de transport de produits pétroliers, nous avons entendu le témoignage d'un agriculteur représentant un groupe préoccupé par ces questions. Il nous a parlé du risque qu'un pipeline abandonné soit attaqué par l'érosion et s'effondre au passage de son tracteur, posant ainsi un danger pour le conducteur et le passager. Selon votre expérience, s'agit-il là d'un risque important et est-il nécessaire de remplir les pipelines abandonnés pour éviter qu'ils s'effondrent au passage d'un tracteur ou de quelqu'autre véhicule lourd?

Mr. Timlin: It's a very important question, and I would point out that before the board would issue an abandonment order, it would ensure that it is doing the utmost possible to make sure that that pipeline can be abandoned safely and the situation that you described would not occur.

That said, I would also add that this legislation provides an additional tool to the board in the situation that you described, to order the company responsible for undertaking the necessary work to bring that abandoned pipeline back to a safe condition.

Senator Mitchell: Thank you. You very appropriately and nicely referred to our report on *Call Before You Dig*, which I want to thank you for, and which is quickly becoming "click before you dig." The report, of course, is yet again evidence of the great work the Senate does.

I know that the NEB is very interested in that whole process and that you participate and that you encourage, but do you have any means by which you could actually encourage provinces to begin to legislate?

Right now, Ontario has really strong legislation, and it's something that's needed across the country.

Mr. Timlin: As you mentioned, senator, the notion of Click Before You Dig or Call Before You Dig is critically important to the safety of pipelines. When we do see incidents on pipelines, often they are as a result of work being done around pipelines and that work not being done safely.

The report of the Senate committee and the work that we've been doing is really focused on the safety of pipelines. You'll note that the legislation makes some fundamental changes to our damage-prevention regime, and that was discussed a little bit in your interactions with the officials from Natural Resources Canada.

The track that we continue to work on, and that will continue under this legislation, is to require companies to participate in a one-call system or one-call centre, where one is placed within that province. We would also require people to contact a one-call centre if they're going to do work around a pipeline.

Our ultimate objective is to ensure that the contact is made; that the one-call centre is contacted and that the work is done with full knowledge of where the pipeline is.

With respect to how the various provincial regimes decide to undertake their own regulatory requirements and regime, our focus really is to ensure that pipelines are held as safe as possible, and we encourage any measure that would meet with that objective.

M. Timlin : Votre question est très pertinente. Je vous fais remarquer qu'avant d'émettre une ordonnance de cessation d'exploitation, l'ONE prend toutes les précautions possibles pour s'assurer que le pipeline peut être abandonné en toute sécurité et que le problème que vous venez d'évoquer ne surviendra pas.

Par ailleurs, j'ajoute que ce projet de loi offre un nouvel outil à l'office pour éviter ce problème, en l'autorisant à ordonner à la compagnie d'exécuter les travaux nécessaires pour remettre le pipeline abandonné dans un état sécuritaire.

Le sénateur Mitchell : Merci. Vous avez pertinemment et gentiment fait référence à notre rapport *Appelez avant de creuser*, je tiens à vous en remercier, et qu'on devra bientôt intituler *Cliquez avant de creuser*. Ce rapport est un autre gage de l'excellent travail accompli par le Sénat.

Je sais que l'ONE s'intéresse vivement à tout ce processus et que vous y participez et en faites la promotion, mais disposez-vous de tous les outils dont vous avez besoin pour encourager les provinces à commencer à légiférer?

Pour le moment, l'Ontario est la seule province à s'être dotée d'une loi vraiment rigoureuse, et c'est ce qu'il faut faire dans l'ensemble du pays.

M. Timlin : Comme vous l'avez dit, sénateur, l'idée de cliquer ou d'appeler avant de creuser est d'une importance capitale pour garantir la sécurité des pipelines. Lorsque nous sommes témoins d'incidents impliquant des pipelines, nous constatons qu'ils sont souvent causés par des travaux exécutés à proximité, des travaux qui ne sont pas exécutés dans les règles de l'art.

Le rapport du comité sénatorial et le travail que nous accomplissons visent directement la sécurité des pipelines. Vous constaterez que le projet de loi propose des changements fondamentaux à notre régime de prévention des dommages; nous avons effleuré la question lors de nos discussions avec des représentants de Ressources naturelles Canada.

La voie que nous continuons de suivre et qui est maintenue dans ce projet de loi consiste à obliger les compagnies à participer à un réseau ou un centre d'appel unique lorsqu'il en existe un dans la province. Nous demanderons également aux gens de communiquer avec le centre d'appel unique avant d'exécuter des travaux à proximité d'un pipeline.

Notre dernier objectif est de nous assurer que le contact est établi; que le centre d'appel est averti et que les travaux sont exécutés en pleine connaissance de l'endroit où est enfoui le pipeline.

Concernant le régime et la réglementation que les instances choisiront de mettre en place, notre but est vraiment de nous assurer que les pipelines sont les plus sécuritaires possibles et nous encourageons toute mesure qui répondra à cet objectif.

Senator Mitchell: I was impressed by the figures you mentioned about how quickly and dramatically the involvement and the requests in the review processes by the public have increased. I want to applaud your efforts in going out to the public and beginning to engage them.

I have a theory that one of the reasons you get so many people at these public hearings is because they have nowhere else to talk about their environment concerns and about environmental policy. Have you given thought to other mechanisms or ways of creating public debate around that issue, beyond your outreach and beyond simply the review process hearings that really aren't structured for that at all, but they're the only place people really have to go?

Mr. Timlin: Personally, I had an interesting opportunity to participate in the Vancouver Island component of the chairman's recent engagement initiative. What I saw was fascinating. In many cases, people are very aware of the work we do with respect to pipeline reviews, but they're not necessarily aware of the life-cycle mandate we have. From my perspective, it is really important that people understand that our role doesn't stop when the Governor-in-Council approves a project. Where a project is being constructed, we're there inspecting. Where a project is being operated, we inspect, do audits and undertake other compliance activities all the way through to abandonment and potentially beyond, if this legislation receives Royal Assent.

To your point, senator, it is really important that we get that message out and that we engage with Canadians so that they understand how we regulate and work on their behalf to keep the pipeline systems safe and the environment protected.

The Chair: You touched on abandoned pipelines briefly with Senator Mitchell's question. Prior to this bill, abandoned pipelines, at least during our briefing, were left up to the provinces and the landowners. It was a mishmash. Under this legislation, when it's in place, the National Energy Board will continue to be responsible for all abandoned pipelines for as long as they're in the ground. Hopefully the company that owns them will be responsible, and there are orphan funds being set up to fund those kinds of things in case some company goes broke. It was actually very good to hear that.

Senator MacDonald: Gentlemen, thank you for being with us today.

Toward the end of your remarks, Mr. Timlin, you mentioned that you welcome any measures that will strengthen our legislation and expand your tool kit to protect Canadians and the environment. Of course, you don't write the laws or the regulations; you enforce them and apply them. If you were writing

Le sénateur Mitchell : J'ai été impressionné par les chiffres que vous avez fournis démontrant l'empressement du public à s'engager à fond et à présenter des demandes de participation aux processus d'examen. Je salue vos efforts pour aller vers les citoyens et engager leur participation.

J'ai une théorie pour expliquer pourquoi vous attirez tant de gens à ces audiences publiques. C'est parce qu'ils ont nulle part autre où aller parler de leurs préoccupations au sujet de l'environnement et de la politique environnementale. Avez-vous réfléchi à d'autres mécanismes ou d'autres façons de lancer un débat public sur cette question, à part vos interventions auprès de la communauté et vos audiences publiques qui ne sont pas vraiment structurées en fonction de cela, mais qui sont la seule tribune offerte aux gens?

M. Timlin : Personnellement, j'ai eu la chance de participer à la récente initiative de mobilisation lancée par le président, sur l'île de Vancouver. J'ai été fasciné par ce que j'y ai vu. Beaucoup de citoyens sont très au courant du travail que nous accomplissons dans le cadre de nos examens des pipelines, mais ils ne savent pas toujours que notre mandat couvre toute la durée d'un projet. Je pense qu'il est très important que les gens comprennent que notre rôle n'arrête pas lorsque le gouverneur en conseil approuve un projet. Lorsqu'un projet est en construction, nous sommes là pour inspecter. Lorsqu'un projet entre en opération, nous inspectons, nous faisons des vérifications et toute autre activité requise pour assurer la conformité, et ce, jusqu'à la cessation de l'exploitation du pipeline et potentiellement au-delà, si jamais ce projet de loi reçoit la sanction royale.

Pour revenir à votre question, sénateur, il est vraiment important que nous fassions passer ce message et que nous engagions la participation des Canadiens afin qu'ils comprennent comment nous réglementons et travaillons pour eux pour garantir la sécurité des réseaux pipeliniers et protéger l'environnement.

Le président : Vous avez glissé un mot sur les pipelines abandonnés en réponse à la question du sénateur Mitchell. Avant ce projet de loi, les pipelines abandonnés, du moins d'après l'information que nous avons obtenue, étaient laissés sous la responsabilité des provinces et des propriétaires terriens. C'était un méli-mélo. En vertu de ce projet de loi, lorsqu'il sera mis en place, l'Office national de l'énergie demeurera responsable des pipelines abandonnés aussi longtemps qu'ils seront enfouis. Nous espérons que la compagnie qui en est propriétaire prendra ses responsabilités; en outre, un fonds orphelin est actuellement créé pour financer ce genre de choses, si jamais la compagnie était à court d'argent. C'était vraiment une bonne nouvelle à entendre.

Le sénateur MacDonald : Messieurs, merci d'être avec nous aujourd'hui.

Vers la fin de votre exposé, monsieur Timlin, vous avez dit que vous êtes favorable à toute mesure qui renforcera notre loi et qui enrichira votre trousse d'outils pour mieux vous aider à protéger les Canadiens et l'environnement. Bien entendu, ce n'est pas vous qui rédigez les lois et les règlements; vous les faites respecter et

the laws or the regulations, is there something that's obvious and is becoming increasingly obvious to the board that should be addressed that perhaps is not being addressed at the federal level?

Mr. Timlin: I had the pleasure to appear before a House of Commons committee where I was asked a very similar question. At the risk of repeating myself, I'm going to use the same answer I gave then.

As you pointed out, our responsibility is to ensure that the laws and policies set by Parliament are implemented efficiently and effectively. We do so in a manner that focuses on safety and environmental protection. It is not the place of the regulator to provide advice or comments on how those laws should be amended from time to time.

Senator MacDonald: I appreciate your answer. You're a pretty good politician for a guy on the National Energy Board. Maybe if I could speak to you privately sometime, you would have a different answer for me, but I appreciate that.

I have a few more questions. I couldn't help but notice the large increase from 2010 when 29 interveners appeared on the XL pipeline to a total of 1,700 on the TransCanada, and you're looking at 2,300 applications in regard to the Energy East hearings.

Why do you think there is such an increase to this level? Could you define for us the difference between an intervener and a commenter? What criteria do you use to decide who you will listen to and who you don't? I would think, if you have 2,300 applications and a fixed time frame in which you have to hear everybody, you have to use some objective criteria to decide who gets heard and who doesn't. Could you clarify that process a bit and perhaps expand on it?

Mr. Timlin: I'm absolutely happy to. I'll take your first question first. With respect to the number of interveners, which, as I mentioned with the first anchor loop of the Trans Mountain that went through Jasper National Park, there were eight interveners. We are seeing 400 in the current Trans Mountain expansion.

There could be several factors to illustrate why that has happened. Some would say it was the situation in Michigan with the spill that fell into the Kalamazoo River. Others might say it's the Macondo blowout in the Gulf of Mexico that we talked about previously. There are a number of different issues that have raised public interest and scrutiny with respect to pipeline activities. I would perhaps point to those as being examples where the public has become more seized of energy transport and the safety of energy systems.

vous les appliquez. Si vous étiez chargés de rédiger les lois et les règlements, y a-t-il un enjeu évident, et qui devient de plus en plus impératif aux yeux de l'office, qui échappe peut-être à l'attention du ministère fédéral?

M. Timlin : J'ai eu le plaisir de comparaître devant un comité de la Chambre des communes et on m'a posé une question très similaire. Au risque de me répéter, je vais vous donner la même réponse que je leur ai donnée.

Comme vous l'avez fait remarquer, notre responsabilité consiste à nous assurer que les lois et les politiques établies par le Parlement sont mises en œuvre de manière efficiente et efficace. À cet égard, nous mettons l'accent sur la sécurité et la protection de l'environnement. Il ne revient pas à l'organisme de réglementation de formuler des avis ou des commentaires sur la façon dont les lois doivent être modifiées au besoin.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie pour votre réponse. Pour un gars de l'Office national de l'énergie, vous êtes un sacré bon politicien. Si jamais j'ai l'occasion de vous parler en privé un jour, vous aurez une réponse différente à me donner, mais je vous remercie quand même.

J'ai encore quelques questions à poser. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer la forte hausse de la participation depuis 2010, alors que seulement 29 intervenants s'étaient présentés aux audiences sur le pipeline XL comparativement à un total de 1 700 pour le projet TransCanada. Et vous êtes actuellement en train d'étudier 2 300 demandes de participation aux audiences sur le projet Énergie Est.

Comment expliquez-vous une aussi forte augmentation? Pouvez-vous nous dire quelle est la différence entre un intervenant et un commentateur? Sur quels critères vous appuyez-vous pour décider qui vous entendrez et qui vous n'entendrez pas? Avec 2 300 demandes et un échéancier serré pour entendre tout le monde, j'imagine que vous vous appuyez sur des critères objectifs pour déterminer qui sera entendu ou non. Pouvez-vous préciser votre façon de procéder et, peut-être, nous en dire plus long à ce sujet?

M. Timlin : Avec un immense plaisir. Je vais commencer par votre première question. Concernant le nombre d'intervenants, comme je l'ai mentionné au sujet du premier doublement d'ancrage de l'oléoduc Trans Mountain, qui traversait le parc national de Jasper, il y a eu huit intervenants. Nous en recevons 400 au sujet de l'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Divers facteurs pourraient expliquer ce phénomène. D'aucuns diraient que c'est le déversement dans la rivière Kalamazoo survenu au Michigan. D'autres diraient peut-être que c'est l'explosion survenue au puits Macondo dans le golfe du Mexique dont nous avons parlé antérieurement. Différents enjeux ont éveillé l'intérêt et la vigilance du public relativement aux projets pipeliniers. Je dirais que ces exemples ont contribué à sensibiliser davantage la population au transport d'énergie et à la sécurité des réseaux énergétiques.

With respect to the hearing process, the board is required to hear from those directly affected by a project. For each hearing process, we invite people to apply to participate. In doing so, people identify to the panel of the board that would be hearing a particular project application. They apply and identify why it is they feel that they are directly affected, what they would be interested in speaking about and how it relates to the listed issues that the panel would be reviewing.

Then the panel reviews each individual application to participate and takes a determination based on the merits of what's said in that particular application.

As I mentioned before, it is in that context of section 55(2) of our act that requires the board to hear from all of those who are directly affected by a project.

An intervener has full status when it comes to the review of the project. That is they can ask information requests of the proponent and other interveners who are submitting evidence. That is all placed on the public record. A commentator tends to be more of a one opportunity to provide your thoughts and perspectives on the application, provide specific evidence that goes on the record as well.

The real difference between an intervener and a commentator is that the intervener has multiple opportunities to test the evidence through information requests, oral final argument, as well as written summation, whereas a commentator provides a letter to the board that is entered into evidence. I don't know if Dr. Steedman would like to add anything.

Mr. Steedman: No.

The Chair: On oil pipelines, is the NEB responsible for inspections of pumping stations?

Mr. Timlin: The definition of "pipeline" in our act is the pipe itself and any associated facilities on that pipe; that would include pumping stations.

The Chair: That would include compressor stations and gas plants, I would assume. I want to double-check that with you. Would that be correct?

Mr. Steedman: Yes, we do regulate in British Columbia the Pine River Gas Plant, for example. It tends to be a unique situation in the B.C. gathering and processing system, but yes, we do regulate that plant. As to the dehydration and sweetening of natural gas, there are separate regulations, the pipeline processing regulations, dealing with that, which are distinct from the Onshore Pipeline Regulations.

The Chair: Would you be responsible for inspections of the plants in Fort Nelson and Fort St. John? You said Pine River already.

En ce qui concerne le processus des audiences, l'office est tenu d'entendre les citoyens directement touchés par un projet. Pour chaque audience, nous invitons des citoyens à présenter une demande de participation. Ce faisant, les gens s'identifient au groupe d'experts de l'office qui dirigera l'audience concernant une demande de projet donnée. Les gens présentent leur demande et indiquent pourquoi ils pensent qu'ils seront directement touchés, quel sujet ils souhaitent aborder et quel est le lien avec les questions figurant à la liste que le groupe d'experts examinera.

Le groupe d'experts examine ensuite chaque demande de participation et prend une décision fondée sur les mérites de chacune.

Comme je l'ai déjà mentionné, ce processus est conforme au paragraphe 55(2) de notre loi qui oblige l'office à entendre toutes les personnes directement touchées par un projet.

Un intervenant jouit d'un statut à part entière lors de l'examen d'un projet. Autrement dit, il peut demander de l'information sur le promoteur et les autres intervenants qui présentent des éléments de preuve. Tout cela est rendu public. Quant au commentateur, il dispose d'une seule occasion pour présenter ses réflexions et son point de vue sur la demande et pour livrer un témoignage plus précis qui est également consigné au compte-rendu.

La véritable différence entre un intervenant et un commentateur, c'est que l'intervenant a de multiples occasions d'évaluer les témoignages par le biais des demandes d'information, de l'argumentation orale ainsi que de l'exposé écrit, tandis que le commentateur présente une lettre à l'office et celle-ci tient lieu de témoignage. M. Steedman voudrait peut-être ajouter quelque chose.

M. Steedman : Non.

Le président : Concernant les oléoducs, l'ONE est-il responsable des inspections dans les stations de pompage?

M. Timlin : Notre loi définit le terme « pipeline » comme étant la canalisation elle-même ainsi que toute installation le long de cette canalisation; cela inclut les stations de pompage.

Le président : Je suppose que cette définition englobe également les stations de compression et les raffineries de gaz. J'aimerais vérifier cela avec vous. Ai-je raison?

M. Steedman : Oui, en Colombie-Britannique, nous réglementons la raffinerie de gaz de Pine River, par exemple. C'est probablement un cas unique dans le réseau de collecte et de traitement de cette province. Oui, nous réglementons cette usine. Quant à la déshydratation et à la désulfuration du gaz naturel, il existe deux règlements distincts, le règlement sur les usines de traitement qui porte sur ces questions, et le règlement sur les pipelines terrestres.

Le président : Êtes-vous responsables des inspections des usines de Fort Nelson et de Fort St. John? Vous avez déjà parlé de celle de Pine River.

Mr. Steedman: I am not going to confirm that because I'm not familiar with that description, but it's the systems on the Spectra gathering system on the West Coast.

The Chair: You have, as I understand, 73,000 kilometres of pipeline that you're responsible for. How many pump stations, compressor stations and gas plants would you be responsible for?

Mr. Timlin: Those would be undertakings that we would be most happy to provide to the committee through the clerk.

The Chair: I suggest those are in the hundreds. I asked this of the department heads, and they said you would be better able to answer this: In 2014 you did 230 inspections. How did you decide how and what to inspect? If I think about 73,000 kilometres of pipeline, I think of hundreds of pipe stations and compressor stations, all of those things you talked about that you're responsible for inspecting. How do you decide what, when and where to do it?

Mr. Steedman: Thank you for the question, Senator Neufeld. As a rough rule of thumb on your previous question, compressor stations on gas pipes and pump stations on liquid pipelines, are roughly 50 to 100 kilometres, apart, depending on terrain and other things; that's very approximate and varies.

The National Energy Board uses a risk-informed decision tool to decide which inspections are done when, and the feeds to that are based on staff intelligence, knowledge and observations on the performance of a company, observations from audits, observations from inspections, and a semi-quantitative modelling system based on the location of the pipe, the size of the pipe and the product and operating specifications of the pipeline.

Those things are factored into the annual compliance verification plan, whether it's for environmental matters or pipeline integrity, safety, emergency response, security, et cetera. There are different teams assigned to each of those major categories. Another aspect to the plan involves companies that we have not had a verification activity with or some kind of encounter with the staff or the facility, typically these can be very small companies, and we make a point of rolling some of those into each annual compliance verification plan.

The Chair: Where I'm going is the 230 inspections. If they're going into a compressor station and looking at what's going on, how do you determine if it's enough? I don't know how you would do that. I'm not going to suggest that I can come up with an idea how it is enough. To be perfectly honest, that number doesn't sound like much to me for that many kilometres of pipeline and all the ancillary equipment that keeps that pipeline full, the pump stations and all of those things going.

M. Steedman : Je ne peux vous le confirmer parce que je ne connais pas bien cette description, mais il s'agit des installations sur le réseau de collecte Spectra sur la côte Ouest.

Le président : Si j'ai bien compris, l'ONE est responsable de 73 000 kilomètres de pipeline. Cela veut dire combien de stations de pompage, de stations de compression et d'usine de gaz?

M. Timlin : Nous serions très heureux de fournir ces données au comité par l'entremise de votre greffier.

Le président : Je dirais qu'il doit y en avoir des centaines. J'ai demandé cette information aux administrateurs centraux et ils m'ont répondu que vous seriez mieux placé pour me répondre : en 2014, vous avez effectué 230 inspections. Comment avez-vous déterminé comment et quoi inspecter? S'il y a 73 000 kilomètres de pipeline et, je suppose, des centaines de stations de pompage et de stations de compression, en fait, toutes ces installations que vous avez la responsabilité d'inspecter. Comment prenez-vous ces décisions, quoi inspecter, quand et où?

M. Steedman : Je vous remercie pour votre question, sénateur Neufeld. Pour répondre à votre question précédente, je dirais que grosso modo les stations de compression sur les gazoducs et les stations de pompage sur les pipelines de liquides sont distantes d'environ 50 à 100 kilomètres, en fonction du terrain et d'autres facteurs; la distance est très approximative et elle varie.

L'Office national de l'énergie utilise un outil d'aide à la décision fondé sur le risque pour déterminer où et quand mener des inspections ainsi que sur des données fournies par le personnel, sur les connaissances et les observations sur le rendement d'une compagnie, sur des observations découlant des audits et des inspections, ainsi que sur un système de modélisation semi-quantitatif qui tient compte de l'emplacement du pipeline, de sa taille, du produit transporté et des spécifications relatives au fonctionnement du pipeline.

D'autres facteurs sont pris en compte dans le plan annuel de vérification de la conformité, par exemple, les facteurs environnementaux, l'intégrité du pipeline, les interventions en cas d'urgence et la sécurité. Différentes équipes sont affectées à chacune de ces grandes catégories de risque. Un autre volet du plan concerne les compagnies où nous n'avons pas effectué de vérification ni rencontré le personnel ou visité les installations; en général, il s'agit de très petites compagnies et nous veillons à en inclure quelques-unes dans notre plan annuel de vérification de la conformité.

Le président : J'aimerais revenir sur les 230 inspections. Si les inspecteurs se rendent dans une station de compression pour vérifier comment les choses se passent, comment déterminez-vous que l'inspection est suffisante? Je me demande comment vous faites cela. Je ne vais pas prétendre savoir comment déterminer qu'une inspection est complète. Pour être honnête avec vous, je trouve que ce nombre d'inspections est plutôt faible par rapport au nombre de kilomètres de pipeline et à tout l'équipement connexe qui en assure le bon fonctionnement, comme les stations de pompage et tout le reste.

Is there a group of people that will go out, fly a pipeline and look at it that way? Do you determine that through smart pigs? Help me so I can feel comfortable.

Mr. Steedman: Certainly, Senator Neufeld. We require companies, as I mentioned earlier, to understand the risks and hazards associated with all of their facilities and operations. For example, it is very common practice for companies to fly an oil pipeline or gas pipeline right-of-way, looking for encroaching land use, people putting up fences or constructing or, in very rare occasions, evidence of leakage along the pipeline. They may walk with sniffer dogs, and there are a whole variety of techniques that involve on-the-ground regular patrols of the pipeline right-of-way. We require them to do that. They have their own inspectors.

I mentioned that we audit their management systems. We look to see whether they have and are implementing comprehensive systems and activities that cover the risks that they've identified and that we also may feel are identified.

Our knowledge of their operating and management systems and their field operations and the success of all these, put together through evidence of incidents or near misses, or near hits, as we refer to them, are some of the aspects. If at any time the board becomes concerned that a company is not totally on its game in terms of protecting the environment and the people who live around a pipeline, we take immediate action. It can vary from an inspector order to stop construction until measures are implemented that are consistent with their approval. If there's any concern about the integrity of a pipe, the board may order a pressure restriction. Pressure restrictions provide a very significant margin of safety and the time to find out the detailed reasons for concern over integrity or performance. If necessary, the board will shut down the pipeline.

These things altogether, with ongoing oversight, our knowledge of the company's culture, their operating systems and their performance in the field, allow the board to use its resources optimally in a given year and to maintain an ongoing oversight of the systems with a focus on the areas and systems that are most likely to present hazards.

The Chair: Thank you very much, gentlemen, for being with us today and providing that information.

(The committee adjourned.)

Avez-vous une équipe prête à aller sur le terrain, à survoler un pipeline et à l'inspecter du haut des airs? Utilisez-vous des racleurs ingénieurs pour déterminer cela? Aidez-moi afin que je puisse me sentir à l'aise.

M. Steedman : Bien sûr, sénateur Neufeld. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous demandons aux compagnies de connaître les risques et les dangers associés à toutes leurs installations et activités. Par exemple, il est très courant pour les compagnies de survoler l'emprise d'un oléoduc ou d'un gazoduc pour vérifier s'il y a empiètement sur les terres, si les gens érigent des clôtures ou des constructions ou, dans de très rares cas, s'il y a des traces de fuites le long d'un pipeline. Le personnel peut aussi parcourir le tracé à pied avec des chiens renifleurs. Il existe une foule de techniques utilisées par les patrouilles régulières de surveillance de l'emprise d'un pipeline. Nous les obligeons à faire cela. Elles ont leurs propres inspecteurs.

J'ai dit que nous effectuons des audits de leurs systèmes de gestion. Nous cherchons à savoir si les compagnies mettent en place des systèmes exhaustifs et prennent des mesures pour réduire les risques qu'elles ont décelés et que nous aussi nous avons décelés.

Notre connaissance de leurs systèmes de gestion et d'exploitation, de leurs activités sur le terrain et des bons résultats obtenus, ajoutée aux données sur les incidents ou les quasi-accidents comme nous les appelons, sont quelques aspects de notre travail. Si, à un moment ou un autre, l'office a l'impression qu'une compagnie n'est pas assez vigilante en matière de protection de l'environnement et des riverains d'un pipeline, nous prenons des mesures immédiates. Par exemple, nous pouvons demander à un inspecteur d'ordonner la cessation de la construction jusqu'à la mise en place de mesures qui auront reçu son approbation. En cas de doutes quant à l'intégrité d'une canalisation, l'office peut ordonner une restriction de pression. Ces ordonnances offrent une très bonne marge de sécurité et permettent de trouver la source du problème d'intégrité ou de performance. Au besoin, nous ordonnerons la fermeture du pipeline.

Grâce à toutes ces mesures, à la surveillance constante que nous exerçons, à notre connaissance de la culture de la compagnie, de ses systèmes d'exploitation et de sa performance sur le terrain, nous pouvons utiliser nos ressources de manière optimale au cours d'une année donnée et assurer une surveillance constante des systèmes, surtout sur les zones et les systèmes les plus susceptibles de présenter des risques.

Le président : Messieurs, merci beaucoup d'avoir été avec nous aujourd'hui et de nous avoir fourni tous ces renseignements.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, May 28, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act, met this day at 8:01 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of the committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching this on television. As a reminder to those watching, these committee meeting hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under “Senate Committees.”

I will now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin by introducing a senator from Quebec, Senator Paul Massicotte.

Senator Massicotte: Good morning.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Black: I'm sorry I'm late. Doug Black, Alberta. I'm on Alberta time.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, on my left, and Library of Parliament Analyst Sam Banks, on my right.

Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act, with the short title “Pipeline Safety Act,” was amended in the House of Commons and passed third reading on May 6, 2015. This bill was read a first time in the Senate on May 7, 2015, and referred to the committee on May 14.

Today is our second meeting examining this legislation. I am pleased to welcome in the first portion of our meeting, in person, from Canada's Building Trades Unions, Robert Blakely, Canadian Operating Officer; and by video conference from

OTTAWA, le jeudi 28 mai 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la présente réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la Colombie-Britannique au Sénat et je suis président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public qui sont parmi nous et aux téléspectateurs de toutes les régions du pays qui suivent nos débats à la télévision. Je rappelle à ceux qui nous regardent que les séances du comité sont ouvertes au public et diffusées sur le Web à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous trouverez également sur ce site de plus amples renseignements sur la liste des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Je demanderais maintenant aux sénateurs de bien vouloir se présenter. Je vous présente d'abord le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Massicotte : Bonjour.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Black : Je suis désolé de mon retard. Doug Black, de l'Alberta. Je suis encore à l'heure de l'Alberta.

Le président : J'aimerais également présenter les membres de notre personnel, à savoir la greffière, Lynn Gordon, qui se trouve à ma gauche, et l'analyste de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks, qui est à ma droite.

Le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, qui porte le titre abrégé de « Loi sur la sûreté des pipelines », a été modifié et adopté à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes le 6 mai 2015. Il a fait l'objet d'une première lecture au Sénat le 7 mai 2015 et a été renvoyé au comité le 14 mai.

Il s'agit aujourd'hui de la deuxième fois que nous nous réunissons pour examiner ce texte législatif. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux témoins que nous entendrons durant la première partie de la séance, à savoir Robert Blakely, officier

Calgary, the Canadian Energy Pipeline Association, Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer; and Jim Donihee, Chief Operating Officer.

Thank you for meeting with us today. We look forward to your presentations, and then we'll go to some questions and answers. Mr. Blakely, the floor is yours.

Robert Blakely, Canadian Operating Officer, Canada's Building Trades Unions: Thank you. I took my jacket off because I'm simply melting. I'm from Alberta. If you took all the humidity there was here and put it there, the place would absolutely turn green. It's amazing to me sometimes.

I'd like to thank you very much for the opportunity to be here. The pipeline business is really important to us in the construction industry. We represent roughly 500,000 men and women who make their living building things. If you looked at our pipeline membership, it is a small sliver of that 5,000. But at the end of the day, if you take the pipeline business away, it is one of the most significant enablers to support construction work everywhere else in this country.

If you looked at a proposed project like Energy East, Energy East proposes to connect thousands of high-paying, high-killed jobs in Alberta, Saskatchewan and Manitoba — Manitoba is also an oil-producing province — with thousands of high-skilled, high-paying jobs in Irving Oil in New Brunswick.

The pipeline really is a conduit between those jobs. Absent the pipeline and the ability to move the commodity, there is no reason for us to build the facilities on either end of the pipeline. Pipelines are transmission systems. They transmit materials from the place of extraction to the place of process, but what they do for us is they move jobs from the area of extraction to the area of process. Those are trades jobs and are high-skilled jobs. Building the pipeline is only a portion of what this does for us.

I think it is clear from what we have seen over the course of the last five or six years that a failure to build a significant pipeline infrastructure restrains growth in Alberta. The inability to get the product to British Columbia, to the Ultramar refinery in Lévis or to Canaport in New Brunswick means that significant numbers of jobs which otherwise would occur wouldn't occur. If you go to the Petro-Canada refinery in Montreal, you will find all of the pieces to build a coker. They are looking to do a job which is roughly \$2 billion worth of construction work. It will employ somewhere in the range of 7,000 people for two years, and it will hire thousands of other people to keep it serviced, on a regular maintenance basis, and lots of people to come in every time that

d'opération du Canada, Syndicats des métiers de la construction du Canada, qui s'est présenté ici en personne; et les deux représentants de l'Association canadienne de pipelines d'énergie qui s'adresseront à nous par vidéoconférence depuis Calgary, à savoir Brenda Kenny, présidente-directrice générale, et Jim Donihee, chef de l'exploitation.

Merci de participer à notre réunion d'aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre vos exposés, qui seront suivis d'une période de questions et réponses. Monsieur Blakely, la parole est à vous.

Robert Blakely, officier d'opération du Canada, Syndicats des métiers de la construction du Canada : Merci. J'ai retiré ma veste parce que j'étais tout simplement en train de me liquéfier. Je suis originaire de l'Alberta. Si l'on prenait toute l'humidité qu'il y avait ici et qu'on l'envoyait là-bas, on pourrait reverdir l'ensemble du territoire. C'est parfois stupéfiant.

Je tiens à vous remercier de me donner l'occasion d'être ici. Le secteur des pipelines revêt vraiment une grande importance pour l'industrie de la construction. Nous représentons quelque 500 000 hommes et femmes qui gagnent leur vie en construisant toutes sortes de choses. Seule une petite partie de nos membres travaillent à la construction de pipelines, mais au bout du compte, si le secteur des pipelines disparaissait, on constaterait qu'il s'agit de l'un des principaux catalyseurs des travaux de construction partout au pays.

Dans le cadre d'un projet comme celui du pipeline Énergie Est, on se propose de relier des milliers d'emplois bien rémunérés et hautement spécialisés en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba — on l'on produit également du pétrole — à des milliers d'emplois bien rémunérés et hautement spécialisés au sein de la société pétrolière Irving au Nouveau-Brunswick.

Le pipeline représente véritablement un intermédiaire entre ces emplois. En l'absence du pipeline et de la capacité de transporter le produit, nous n'avons aucune raison de construire les installations requises à un bout ou à l'autre de la canalisation. Les pipelines sont des systèmes de transmission — ils transmettent une matière de l'endroit où elle est extraite vers celui où elle est traitée, mais en ce qui nous concerne, ils transmettent des emplois d'un lieu d'extraction à un lieu de traitement. Il s'agit d'emplois hautement spécialisés qui seront occupés par des gens de métier. Les travaux de construction en tant que tels ne représentent qu'une partie de ce qu'un pipeline nous procure.

Je crois que ce que nous avons pu observer au cours des cinq ou six dernières années a révélé clairement que le fait de ne pas construire une importante infrastructure de pipelines avait pour effet de ralentir la croissance en Alberta. L'incapacité d'expédier le produit en Colombie-Britannique, à la raffinerie Ultramar de Lévis ou aux installations de Canaport au Nouveau-Brunswick nous empêche de créer un nombre considérable d'emplois qui pourraient autrement être créés. À la raffinerie de Petro-Canada à Montréal, on dispose de toutes les pièces requises pour la construction d'une unité de cokéfaction. On envisage d'entreprendre des travaux de construction d'une valeur d'à peu près 2 milliards de dollars qui permettront d'employer environ

coker needs to be concerned around, roughly every 16 months. They aren't building the coker because they can't make money buying oil in the tanker load at the world price. They can make money by using western crude.

We're supportive of the bill. We might quibble with one or two of the points, but we are supportive of the idea of polluter pay. We understand and we would like you to understand that the safest way to transport hydrocarbons, volatile liquid, is through pipelines.

I live in Alberta, my children live in Alberta, and my grandchildren live in Alberta. When you look around at where I live, there is a pipeline within three or four miles of me in any given direction. We are not swamped in a sea of black goo because pipelines are inefficient or unsafe. If you look at the fact that there is a railroad going through every major city in this country and you look at the number of incidents there are with railroads, particularly in respect to the transport of hydrocarbon, the danger is more significant. Most people living in a major Canadian city near a railroad will likely be in the blast zone if something goes wrong.

This is about our jobs. We're not prepared to sell the environment for a few paycheques. We want a rigorous and enabled set of regulations that work for Canadians.

On the issue of clarity on the bill, I was privileged to be able to speak to this at the House of Commons committee. A number of people from a couple of law institutes and a couple of professors talked about clarity, and "please parse this sentence and move this comma." Overall, we're satisfied with the bill. As you parse this, if you're going to move a comma or something around, fine, but generally speaking, we're satisfied with the bill.

We think one of the things you need to recommend is that the National Energy Board get the best technical support available, the best technical support money can buy. They do a good job, but their budgets are somewhat constrained. They need support to get the right people.

There are issues that arise out of the communications system that will take place if there is an incident. We think that needs a little look.

7 000 personnes pendant 2 ans, d'embaucher des milliers de personnes qui seront chargées de l'entretien régulier des installations et d'embaucher une foule de personnes qui se rendront sur les lieux chaque fois que l'unité de cokéfaction devra être examinée, à savoir plus ou moins aux 16 mois. On ne construit pas cette unité parce qu'on est incapable de faire de l'argent en achetant au prix mondial du pétrole transporté par un bateau-citerne; il est possible de faire de l'argent grâce au brut de l'Ouest.

Nous sommes favorables au projet de loi. Nous pourrions ergoter sur deux ou trois détails, mais nous sommes favorables à la notion de pollueur-payeur. Nous comprenons et nous aimerions que vous compreniez que les pipelines constituent le moyen le plus sûr de transporter des hydrocarbures et des liquides volatils.

Je vis en Alberta, où vivent aussi mes enfants et mes petits-enfants. Là où j'habite, peu importe la direction dans laquelle on regarde, il y a un pipeline à cinq ou six kilomètres. Notre patelin n'est pas submergé par une matière visqueuse noire parce que les pipelines sont inefficaces ou non sécuritaires. Un chemin de fer traverse chaque grande ville du pays, et si vous vous penchez sur le nombre d'incidents ferroviaires qui se produisent, surtout ceux liés au transport d'hydrocarbures, vous constaterez que ce mode de transport présente des dangers plus considérables. La plupart des gens qui vivent dans une grande ville canadienne située près d'un chemin de fer sont susceptibles d'être touchés si quelque chose tourne mal et qu'une explosion se produit.

Il en va de nos emplois. Nous ne sommes pas prêts à brader l'environnement en l'échange de quelques chèques de paie. Nous voulons une réglementation rigoureuse qui crée des conditions favorables et qui sert bien les Canadiens.

J'ai eu le privilège de m'adresser à un comité de la Chambre des communes sur la question de la clarté du projet de loi. Un certain nombre de représentants de quelques établissements du secteur juridique et deux ou trois professeurs ont également discuté de cette question. Ils nous ont proposé de décomposer telle ou telle phrase et de déplacer telle ou telle virgule. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits du projet de loi. Au moment de l'analyser, vous pourriez décider de déplacer une virgule ou d'apporter d'autres modifications, mais, pour notre part, de façon générale, le projet de loi nous satisfait.

À notre avis, l'une des choses que vous devriez recommander à l'Office national de l'énergie, ce serait d'acquérir le meilleur soutien technique possible, compte tenu de son budget. Cet organisme fait un bon travail, mais son budget est quelque peu restreint. Il a besoin de soutien afin de disposer des bonnes personnes.

Le système de communications qui sera déployé en cas d'incident soulève quelques problèmes. Nous croyons qu'il est nécessaire de se pencher là-dessus.

The issue of the billion dollars, as well as the common-law principle of fault and the polluter-pays principle, is absolutely admirable. I'm going to stop there before you stop me.

I have one small comment on a completely different matter that I would like to make sooner or later, I think, in this session. You're going to be called to vote on Bill C-377. That is a bill that materially affects us.

Senator Black: Mr. Chairman, I would just want to register that I don't think this is appropriate. I don't think this intervention on Bill C-377 at this committee is appropriate.

The Chair: I think that is fair.

Mr. Blakely: I'll shut up, then. Thank you.

The Chair: Thank you. I will ask Dr. Kenny to give her presentation, and then we'll go to questions.

Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer, Canadian Energy Pipeline Association: Thank you very much. We appreciate the opportunity to appear. Jim and I would love to be there with you in person except for some strategy meetings this week about getting safer, but we appreciate the opportunity to teleconference in.

The Canadian Energy Pipeline Association is pleased to be here today to discuss this bill to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act. CEPA members are the major companies in Canada that transport the lion's share of oil and all natural gas across 115,000 kilometres of transmission pipelines in this country, of which over 66,000 fall under the jurisdiction of the National Energy Board. We deal with a number of different regulators across the national landscape, but clearly the national regulator is a critical component of that.

In 2014, we collectively transported 5.3 trillion cubic feet of natural gas and 1.3 billion barrels of liquid petroleum products. That's a gigantic amount of energy, and it was delivered extremely safely. Our reliability rating is second to none in the world. We are really focused on this. We can also improve. Our goal is zero incidents, but we do take very seriously the fact that we are custodians of critical national infrastructure and are fully aware of the commitment required and the importance of keeping these energy highways safe for the public and the environment and to accrue the social benefits that are there for Canada. This is a critically important duty in the public interest.

La question du milliard, de même que le principe de responsabilité tiré de la common law et celui du pollueur-payeur, sont absolument admirables. Je vais m'arrêter avant que vous me demandiez de le faire.

J'ai un bref commentaire à faire sur une tout autre question. J'aimerais avoir l'occasion de le formuler à un moment où à un autre de la séance. Vous allez être appelés à voter sur le projet de loi C-377. Il s'agit d'un texte législatif qui a une incidence importante sur nous.

Le sénateur Black : Monsieur le président, je tiens simplement à signaler que je ne crois pas qu'il soit approprié de formuler des commentaires sur le projet de loi C-377 dans le cadre de la présente réunion.

Le président : Je crois que c'est juste.

M. Blakely : Dans ce cas, je vais me taire. Merci.

Le président : Merci. Je vais demander à Mme Kenny de nous présenter son exposé. Nous passerons ensuite à la période de questions.

Brenda Kenny, présidente-directrice générale, Association canadienne de pipelines d'énergie : Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de nous adresser à vous. Jim et moi aurions aimé nous présenter en personne devant vous, mais quelques réunions stratégiques que nous tiendrons cette semaine à propos de l'accroissement de la sécurité nous empêchent de le faire. Cela dit, nous vous savons gré de nous permettre de témoigner par téléconférence.

L'Association canadienne de pipelines d'énergie — l'ACPE — est heureuse de discuter avec vous aujourd'hui du projet de loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. Les membres de l'ACPE sont les grandes sociétés canadiennes qui transportent la majeure partie du pétrole et du gaz naturel au moyen du réseau canadien de pipelines qui s'étend sur quelque 115 000 kilomètres, dont plus de 66 000 relèvent de l'Office national de l'énergie. À l'échelle du pays, nous avons affaire à un certain nombre d'organismes de réglementation, mais, de toute évidence, l'organisme national joue un rôle crucial sur le plan de la réglementation.

En 2014, nous avons transporté collectivement 5,3 billions de pieds cubes de gaz naturel et 1,3 milliard de barils de produits pétroliers liquides. Il s'agit là d'une quantité faramineuse de produits énergétiques, et ils ont été transportés de façon extrêmement sûre. Notre taux de fiabilité est sans égal dans le monde. Nous nous concentrons vraiment là-dessus. Cela dit, il y a place à l'amélioration. Notre objectif est de réduire le nombre d'incidents à zéro, mais nous prenons très au sérieux notre rôle de gardiens d'une infrastructure nationale essentielle, et nous sommes très conscients du dévouement que cela exige et de l'importance que revête le fait de veiller à ce que ces autoroutes énergétiques soient sûres pour le public et l'environnement et d'accroître leurs retombées sociales au Canada. Il s'agit d'une tâche d'une importance capitale que nous assumons dans l'intérêt du public.

Obviously and importantly, effective and rigorous regulation is a component of what makes this work well for Canada. We support Bill C-46 and see this as an important step forward to instill further public confidence in the transmission pipeline industry and what it provides to Canadians.

The focus on emergency prevention, preparedness and response are activities we're very keen on, and we support the amendments being carried forward from the House of Commons, in addition to the inclusion of Aboriginal governments on the list of those who could be reimbursed to recover costs.

We do support the polluter-pay principle. We have for quite some time, regardless of legislative requirements, and we encourage the inclusion of that in this legislation.

We are also encouraged with the level of consultation that has occurred, and I think that speaks well to this process.

As I said, our members are focused first and foremost on pipeline safety and the prevention of all incidents. This attention to safety is applied throughout the entire life cycle of pipelines. Clearly, at this juncture in our nation's history, there's a lot of focus on new infrastructure, but we have been operating these systems for many decades, largely without incident. There have been a few, but we have, throughout the course of the last 50 years, delivered virtually all of the energy that has been used except for that through wires.

Our continuous focus on safety and advancing technologies and improving the way in which these systems are operated and maintained has resulted in a collective investment in 2013, for example, of over \$1.4 billion to ensure the safety of this critical national infrastructure. In addition, as an industry, we have launched a collective, hard-hitting program called CEPA Integrity First.

Our board is comprised of leaders in the industry who have the delegated accountability to commit companies to action, usually the president of the actual company itself. This goal of zero is accomplished with a clear focus on major priorities, and we have completed national and industry-wide guidance on critical issues such as pipe integrity, emergency management, control room management and moving out this year into damage prevention.

It's not enough just to have these guidance documents in place. They must be verified by the companies that are using them and by third parties. Our board has recently committed to third-party

Bien entendu, il est important de souligner qu'une réglementation efficace et rigoureuse est un élément qui contribue à ce que tout cela fonctionne bien au Canada. Nous soutenons le projet de loi C-46 et considérons qu'il représente une étape importante en vue d'accroître la confiance du public à l'égard du secteur de pipelines et de ce qu'il procure aux Canadiens.

Nous sommes très enthousiastes de voir l'accent mis sur les activités de prévention des urgences, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence, et nous sommes favorables aux amendements adoptés par la Chambre des communes de même qu'à l'ajout des gouvernements autochtones à la liste de ceux qui pourraient obtenir un remboursement aux fins de recouvrement des coûts.

Nous sommes d'accord avec le principe du pollueur-payeur. Nous le sommes depuis un bon moment, indépendamment des exigences législatives, et nous encourageons son intégration au texte législatif.

De plus, nous sommes encouragés par le nombre de consultations qui ont été menées. Nous croyons que cela en dit long sur le processus.

Comme je l'ai dit, nos membres mettent l'accent d'abord et avant tout sur la sûreté des pipelines et la prévention de tous les incidents. Ce souci de la sûreté se manifeste dans l'ensemble du cycle de vie des pipelines. À coup sûr, à ce stade-ci de notre histoire, nous insistons énormément sur les nouvelles infrastructures, mais nous exploitons depuis de nombreuses décennies ces réseaux, et nous le faisons généralement sans que des incidents ne soient à déplorer. Quelques-uns sont survenus, mais au cours des 50 dernières années, nous avons assuré le transport de pratiquement toute l'énergie qui a été consommée, à l'exception de celle transmise par des fils.

Notre insistance continue sur la sûreté, sur les progrès technologiques et sur l'amélioration des modes d'exploitation et d'entretien de ces systèmes a abouti en 2013, par exemple, à un investissement collectif de plus de 1,4 milliard de dollars visant à garantir la sûreté de cette infrastructure nationale essentielle. En outre, les membres de l'industrie ont lancé de concert, sous la houlette de l'ACPE, un programme percutant visant à faire passer l'intégrité avant tout.

Notre conseil d'administration est composé de chefs de file de l'industrie qui se sont vu déléguer la responsabilité d'amener les entreprises — habituellement leur président lui-même — à prendre des mesures concrètes. Afin de réaliser l'objectif de « zéro incident », nous devons mettre clairement l'accent sur les grandes priorités, et nous avons élaboré des lignes directrices nationales et sectorielles sur des questions décisives telles que l'intégrité des canalisations, la gestion des urgences, la gestion de la salle de contrôle et la mise en œuvre cette année des mesures de prévention des dégâts.

Le simple fait de mettre en place des documents d'orientation de ce genre ne suffit pas. Il faut que ces documents soient vérifiés par les sociétés qui les utilisent et des tierces parties. Notre conseil

verification on that critical guidance, as well as the requirement for any member of the Canadian Energy Pipeline Association to be verified to a level of absolute continuous improvement. This is beyond compliance, beyond regulatory requirements.

We are very pleased to be the custodians of that program, to move forward in lockstep with excellent regulation but even pushing beyond. To that end, we also have an external advisory panel that is comprised of a variety of folks from NGOs, First Nations, landowner groups, agricultural industry, small business and labour. We look forward to continued insight and critique from them.

I will raise later perhaps in more detail the critical aspect of human factors. Clearly safety culture is a very important context for moving forward on safety, and we're very complementary of the NEB's efforts on that in that, a year ago, they published a framework around safety culture to which our industry has responded vigorously. I'll tell you about that in more detail later.

In these opening remarks, I would like to focus on spill response. Clearly prevention is job one, but we know that across the country there is a lot of interest in looking at emergency response. To that end, within our industry, that was one of the first guidance documents completed, as well as incident command at an international best practice level. We now have a mutual emergency assistance agreement in place across the industry, so, if you will, rather than a one-alarm fire, should there ever be — and we're doing everything to avoid this, but should there be — a larger incident, we can pull in assets, experience and expertise from across the industry rapidly, and we have done an exercise to test that.

In 2013, our pipeline companies independently conducted over 313 emergency response exercises across the country. There is a huge amount of focus on that particular aspect, and that's just one part of safety, obviously.

In closing, I would like to reinforce that we are complimentary of most of the changes in this bill. Superb regulation requires good structure of legislation and good structure of regulatory tools, and those clearly go well beyond just compliance tools. They need to enhance and encourage the leadership from within industry and have verification ability for that continuous improvement.

s'est récemment engagé à veiller à ce que ces documents fassent l'objet d'une vérification indépendante et à exiger que tous les membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie fassent l'objet d'une vérification pour qu'on puisse s'assurer qu'ils se sont engagés dans un processus d'amélioration continue absolu. Cela va au-delà de la conformité et au-delà des exigences réglementaires.

Nous sommes très heureux d'être les responsables de ce programme, d'aller de l'avant en nous appuyant sur une excellente réglementation, et même d'aller au-delà des exigences. Ainsi, nous avons également mis sur pied un comité consultatif externe composé d'une vaste gamme de représentants d'ONG, de Premières Nations, de groupes de propriétaires fonciers, du secteur agricole, de petites entreprises et d'organisations de travailleurs. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir continuer à entendre leurs observations et leurs critiques.

Je me pencherai peut-être plus tard de façon plus approfondie sur la question capitale des facteurs humains. Au moment de faire des progrès en matière de sécurité, il est évidemment très important d'instaurer une culture axée sur la sûreté, et les efforts que l'ONE déploie à ce chapitre sont très complémentaires aux nôtres, dans la mesure où, il y a un an, il a publié un cadre sur la culture de la sécurité qui a suscité de vives réactions au sein de l'industrie. Je vous en dirai davantage à ce sujet un peu plus tard.

Dans le cadre de mes observations, j'aimerais insister sur les interventions en cas de déversement. Bien entendu, la prévention constitue notre première tâche, mais nous savons que l'examen des mesures d'intervention d'urgence suscite beaucoup d'intérêt à l'échelle du pays. Ainsi, l'un des premiers documents d'orientation qu'a élaborés notre industrie portait sur cette question, de même que sur les pratiques exemplaires adoptées partout dans le monde en ce qui a trait au commandement en cas d'incident. Les membres de l'industrie ont conclu un accord d'assistance mutuel en cas d'urgence, de sorte que, si jamais un incident grave se produit — nous faisons tout pour éviter cela, mais si jamais un tel incident devait survenir —, nous pourrions compter rapidement sur les ressources, l'expérience et l'expertise de tous les membres de l'industrie. Nous avons mené un exercice afin de mettre cela à l'essai.

En 2013, les sociétés de pipelines ont mené 313 exercices indépendants d'intervention en cas d'urgence dans toutes les régions du pays. Il s'agit d'un élément sur lequel on insiste énormément, mais il ne s'agit évidemment que d'un élément constitutif de la sûreté.

En terminant, j'aimerais rappeler que nous déployons des efforts complémentaires à la plupart des modifications apportées au projet de loi. Une réglementation judicieuse exige des dispositions législatives bien structurées et des outils réglementaires bien structurés, lesquels vont évidemment bien au-delà des seuls outils de conformité — ils doivent renforcer et encourager le leadership au sein de l'industrie et permettre la vérification de l'amélioration continue.

We recognize that the NEB will be moving forward on a best available technologies use in federally regulated pipelines this year, and we have a number of actions under way to lead on technology that we can speak to if you're interested.

These companies are sophisticated, well-capitalized firms, and that I believe should give Canadians some comfort because operating the scale of these assets for the Canadian public interest requires significant investments and expertise. We do have an incredible safety record that as I said is second to none on the planet. But we need to continue to invest, in the billions of dollars, and we need to be able to raise that capital, and that's what our companies have continued to do over 50 years.

With respect to the NEB, though, we do believe that a more appropriate funding model is needed. They require a high level of expertise to execute effectively, and we're very supportive of more flexibility in terms of, for example, their ability to attract and retain staff at a fully competitive salary level for these specialized jobs that they undertake.

Finally, any regulatory requirements that stem from this legislation should be focused on specific outcomes sought and be risk-based. In our view, you cannot go bottom-up compliance and achieve global-level leadership in these complex systems. We are pleased that the structure of the legislation enables an outcome-oriented, risk-based approach that will serve Canadians well going forward in the interests that they hold dear.

With that, I will close and look forward to the discussion.

The Chair: Thank you, Dr. Kenny. We will now go to questions. I'll begin with the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Thank you to all of you for being with us this morning. It's very useful.

Both of you are very much in favour of the proposed act and the amendments to the existing acts. I wonder if I could, while I have you here, as you are most informed, make use of your knowledge to help us with some possible criticism that we have heard or will be hearing shortly.

Later on this morning, we will have the UPA, the agricultural union, talk to us about their comments. We already have a written copy of their comments. It's highly technical, and I will need your help, Ms. Kenny, if you don't mind. Basically they are saying that the proposed revisions, such as that you cannot have a disturbance more than 30 centimetres below the ground or you're held liable — and certain plants will go deeper than 30 centimetres, and so why is the change being made? This will

Nous sommes conscients du fait que l'ONE ira de l'avant cette année avec l'utilisation des meilleures technologies disponibles pour les pipelines sous réglementation fédérale et nous avons lancé un certain nombre d'activités en vue de montrer la voie à suivre en matière de technologie. Nous pourrions vous en parler si cela vous intéresse.

L'industrie est composée d'entreprises de pointe qui disposent d'une quantité appréciable de capitaux, et je crois que cela devrait rassurer les Canadiens puisque l'exploitation d'actifs d'une telle envergure dans l'intérêt de la population canadienne exige énormément d'investissements et d'expertise. En matière de sûreté, notre bilan est remarquable, et, comme je l'ai dit, il est sans égal dans le monde. Toutefois, nous devons continuer à investir des milliards de dollars, et nous devons être en mesure de recueillir ces fonds. C'est ce que font nos sociétés depuis 50 ans.

Quant à l'ONE, nous estimons qu'il a besoin d'un modèle de financement plus adéquat. Il a besoin d'une expertise de pointe qui lui permette de fonctionner efficacement, et nous sommes très favorables, par exemple, à ce qu'on accroisse sa capacité d'attirer et de maintenir en poste ses employés qui occupent des emplois spécialisés en leur offrant des salaires en tous points concurrentiels.

Enfin, toutes les exigences réglementaires découlant du projet de loi devront être axées sur des résultats spécifiques et être fondées sur les risques. Nous sommes d'avis qu'une démarche ascendante en matière de conformité ne nous permettrait pas de devenir des chefs de file à l'échelle mondiale en ce qui concerne ces systèmes complexes. Nous sommes heureux que la structure du texte législatif permette l'adoption d'une démarche axée sur les résultats et fondée sur les risques qui servira bien les intérêts qui sont chers aux Canadiens.

Je vais m'arrêter ici. J'ai hâte de discuter avec vous.

Le président : Merci, madame Kenny. Nous allons maintenant passer à la période de questions. Je cède d'abord la parole au vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre présence très utile parmi nous ce matin.

Vous êtes tous deux très favorables au projet de loi et aux modifications proposées des lois en vigueur. Comme vous êtes des personnes très éclairées qui possèdent de solides connaissances, j'aimerais vous demander de nous aider à répliquer à des critiques qui ont été formulées ou qui le seront peut-être sous peu.

Un peu plus tard ce matin, nous entendrons les représentants d'un syndicat d'agriculteurs, l'UPA, qui nous feront part de leurs commentaires. Nous avons déjà reçu leur mémoire. Il s'agit d'un document d'une nature extrêmement technique. Madame Kenny, si vous le voulez bien, j'aimerais que vous m'aidiez à le comprendre. Pour l'essentiel, l'UPA remet en question certaines modifications proposées, par exemple celle selon laquelle on sera tenu responsable d'un remuement du sol occasionné à une

affect agricultural output, the choice of plants we can use and so on. Are you aware of this? Is this an issue for the pipeline companies?

Ms. Kenny: I have not read the UPA's submission, and I will look forward to seeing their testimony today. I think they are a very important group in this discussion.

What you're referring to I believe is related to the depth of cultivation, after which consultation is required. There are many ways to facilitate effective agriculture without strict limits, but what is important is if a routine approach to cultivation would entail any risk whatsoever to those assets. It's important to look at the crossing requirements and the plans. We have guidance in place that allows basically a carte blanche for crossing pipelines, if it is of a low-level cultivation, but we're very conscious of the fact that it is important to keep people working on their own land safely. I would point to, for example, the natural gas pipelines in Canada. Our records going back 50 years are not as complete as we would like, but to the best of our knowledge, in over 50 years of operating these natural gas pipelines across the country, there have only ever been two instances where a member of the public was killed.

Unfortunately, in each of those incidents it was damage from a third party with a backhoe that struck a gas pipeline and sadly caused a rupture that killed that individual. Our focus on safety is not meant to intrude on land use but to say, if for instance a farmer wishes to put in drainage tile that will require a deeper intrusion on that landscape, then let's have a conversation first to mark where that pipeline is exactly and make sure it's well supervised so that there is not an accident like that.

Jim, do you have anything to add to that?

Jim Donihee, Chief Operating Officer, Canadian Energy Pipeline Association: No, I think that covers the concerns very well.

Senator Massicotte: This is not an amendment that the association requested, is it?

Ms. Kenny: No, I don't believe we requested that amendment. I know that there's been an interest in how best to allow for, say, above that cover that you don't have to talk to us. I think it's almost working in the other direction. Previously there were fairly arduous crossing regulations that even for the most trivial crossing it required some regulatory intervention, which we think should be removed. We like the ability to have some

profondeur supérieure à 30 centimètres. Comme certaines plantes plongent leurs racines à une profondeur supérieure à 30 centimètres, l'UPA s'interroge sur le bien-fondé de la modification, qui aura une incidence sur la production agricole, le choix de plantes, et cetera; avez-vous entendu parler de cela? Est-ce que cela pose un problème pour les sociétés de pipelines?

Mme Kenny : Je n'ai pas lu le mémoire de l'UPA. J'ai hâte d'entendre le témoignage que présenteront ses représentants aujourd'hui. Je pense qu'il est très important que cette organisation participe à la discussion.

Si je ne m'abuse, vous parlez de la question de la profondeur de culture au-delà de laquelle une consultation doit être menée. Il y a de nombreuses façons de faciliter une agriculture efficace sans recourir à des limites strictes, mais l'élément important tient au fait de déterminer si l'adoption d'une démarche systématique à l'égard de la culture poserait un quelconque risque pour les ressources en cause. Il est important d'examiner les exigences relatives aux croisements et les plans. Nos directives donnent essentiellement carte blanche en ce qui concerne les croisements de pipelines, pour autant qu'il s'agisse d'une culture de faible ampleur, mais nous sommes très conscients du fait qu'il faut que les gens puissent continuer de travailler sur leurs terres en toute sécurité. Prenez, par exemple, les pipelines de gaz naturel au Canada. À notre connaissance, à la lumière des documents dont nous disposons — et qui ne sont pas aussi exhaustifs que nous le souhaiterions —, il y a plus de 50 ans que nous exploitons des pipelines de gaz naturel partout au pays, et au cours de cette période, il n'est arrivé que deux fois que ces installations causent la mort d'un membre du public.

Dans chacun de ces deux cas, la victime avait malheureusement endommagé et fait exploser un gazoduc en utilisant une pelle rétrocaveuse. Si nous insistons sur la sécurité, notre objectif ne consiste pas à nuire à l'utilisation des terres. Ce que nous voulons, c'est que, par exemple, si un agriculteur souhaite installer un tuyau d'argile à une certaine profondeur dans le sol, il en discute d'abord avec nous de manière à ce que nous puissions lui indiquer précisément à quel endroit se trouve un pipeline et nous assurer que les travaux sont bien supervisés afin d'éviter un accident semblable à celui que j'ai décrit.

Jim, avez-vous quelque chose à ajouter à cela?

Jim Donihee, chef de l'exploitation, Association canadienne de pipelines d'énergie : Non, je pense que vous avez très bien donné suite aux préoccupations qui ont été soulevées.

Le sénateur Massicotte : S'agit-il d'un amendement que votre association a réclamé?

Mme Kenny : Non, je ne crois pas que nous ayons réclamé cet amendement. Je sais qu'il y a eu un intérêt, par exemple, à l'égard de l'épaisseur du sol au-delà de laquelle il n'est pas nécessaire de s'adresser à nous. Je pense que les choses vont presque dans la direction opposée. Auparavant, les dispositions relatives aux croisements étaient très strictes, de sorte que même le croisement le plus anodin exigeait un certain recours à la réglementation.

guidance insofar as above a certain level of cover, just please use your landscape as you see fit. We really want to keep people safe and collaborate on that.

Senator Massicotte: Another point they've raised is the fact that the current practice, the current agreement that is signed with your association members is a hold harmless; unless they're grossly negligent, they are not held accountable for such damage. But the legislation is such, if you interpret it correctly, that they will now be held responsible for any damage caused to the pipeline, contrary to the standard practice of hold harmless subject to gross negligence. Is that an amendment you're aware of? Is that an amendment you've asked for?

Ms. Kenny: We have not asked for that amendment. I am somewhat aware of it, but not in detail. I think what is important is with respect to moving to damage prevention on these major systems that there is some accountability for people to call before they dig. I mentioned in my opening remarks that that is our fourth guidance document, which will be completed in 2015, and we look forward to consulting with UPA and others on that. I think it's rooted in a direction where many governments across the country have recognized that there's been an absence of attention to that. In fact, until recently when Ontario created new legislation, there was absolutely no legal requirement for people to call before they dig around these assets which, as I said before, although extremely rare, is one avenue sadly for an individual to inadvertently cause a major rupture, which can lead to serious harm or death.

It is important within any legislation in Canada, including the National Energy Board Act, that there is some recourse for the requirement to then perhaps administer a modest fine rather than going straight to court. The big gap right now in damage prevention and this is directed here, which is to say that I can give you a letter or I can pursue criminal negligence proceedings. Regulatory tools in the middle are important to say, "I warned you three times to call before you dig. Every time you've come close to that pipeline. I'm now going to fine you \$2,000 and hope that gets your attention." With the introduction of the administrative monetary penalties, a broader suite of tools and actions that the NEB can enforce is very important, and I believe that's where this falls.

À notre avis, ces dispositions doivent être supprimées. À ce jour, nous aimons le fait de pouvoir énoncer des directives selon lesquelles au-delà d'une certaine épaisseur de sol, les gens peuvent utiliser leurs terres comme ils le jugent approprié. Nous voulons vraiment assurer la sécurité des gens et collaborer avec eux à cette fin.

Le sénateur Massicotte : L'UPA mentionne également le fait que la convention qui a été conclue avec les membres de votre association en est une de non-responsabilité, de sorte que les gens ne sont pas tenus responsables des dommages, sauf s'ils sont attribuables à une négligence grave. Toutefois, une interprétation exacte du texte législatif révèle qu'ils seront dorénavant tenus responsables des dommages occasionnés à un pipeline, ce qui va à l'encontre de la pratique courante de la non-responsabilité sous réserve de négligence grave. Avez-vous entendu parler de cette modification? Est-ce vous qui l'avez réclamée?

Mme Kenny : Ce n'est pas nous qui l'avons réclamée. J'en ai entendu parler, mais je ne possède pas de précision à son sujet. En ce qui concerne l'adoption d'une démarche axée sur la prévention des dommages à l'égard de ces grands systèmes, je crois que l'élément important tient à ce que les gens doivent assumer la responsabilité de s'informer avant de creuser. Durant mes observations préliminaires, j'ai mentionné que notre quatrième document d'orientation — qui sera parachevé en 2015 — porte là-dessus, et que nous nous réjouissons à l'idée de consulter l'UPA et d'autres organisations sur cette question. Je pense que cela se fonde sur le fait que, partout au pays, de nombreux gouvernements ont reconnu qu'il s'agissait d'une question dont on n'avait pas tenu compte. En fait, en Ontario, jusqu'à tout récemment, aucune disposition législative n'exigeait que les gens s'informent avant de creuser à proximité de ces infrastructures. Comme je l'ai dit précédemment, bien que cela soit extrêmement rare, il est malheureusement possible qu'une personne cause par inadvertance des dommages considérables entraînant un décès ou des blessures graves.

Il est important que toute loi canadienne, y compris la Loi sur l'Office national de l'énergie, comporte un recours autre qu'une poursuite devant les tribunaux, par exemple, l'imposition d'une légère amende. À l'heure actuelle, l'énorme lacune à combler sur le plan de la prévention des dommages est liée à cela, à savoir au fait que je peux vous remettre une lettre ou intenter contre vous une poursuite pour négligence criminelle. Il est crucial que la réglementation offre une solution mitoyenne qui permette de dire : « Vous avez été prévenu trois fois du fait que vous deviez vous informer avant de creuser. Chaque fois que vous avez creusé, vous êtes passé près du pipeline. Nous vous imposons une amende de 2 000 \$, en espérant que cela vous sensibilise à cet égard. » Il est capital que l'instauration des sanctions administratives pécuniaires aille de pair avec l'accroissement de l'ampleur des mesures et des outils auxquels l'ONE peut recourir, et je crois que c'est cela qui va se produire.

Senator Black: Good morning, Dr. Kenny, Mr. Donihee. It's good that you're there, and I recognize it's a little after six in the morning in Calgary. Thank you very much for being here.

I have a couple of questions for you, if I may. Would you please comment for us on the \$1 billion threshold?

Ms. Kenny: Certainly. We are quite comfortable with that. I think that it is important that the public have assurance that the financial wherewithal of any significant operator is sufficient to ensure that the commitment to stay on the ground and be fully accountable until remediation is complete is there. I'm not sure where that number derived from, but we're not aware of any incident in North America on pipelines that has surpassed that. We're comfortable with it. It's a large number, but what's appropriate here is that there is robust confidence in the polluter-pay principle, and we support that.

Senator Black: Thank you very much, Dr. Kenny.

Can you talk to us please about the investments that either your organization or your members are making in innovation to get the 99 per cent safety record to 100 per cent?

Ms. Kenny: Yes. Let me say, Senator Black, that of course to get to that zero incidents is going to take four things: leadership, first and foremost; excellent practices, which I have mentioned; technology, as you are pointing to; and safety culture. There is a lot work going on in each of those.

With respect to technology, our technology comes from a range of major suppliers who are globally expert in things like detailed internal line inspection or advanced pipeline manufacturing. For instance, in Canada, I point to the EVRAZ plant in Regina, which hosts the North American centre for research and development on advanced pipeline welding technology. There was a recent large announcement with one of our member companies, Enbridge, teaming up with EVRAZ on how to advance that pipeline manufacturing even further.

There are also major investments going into leak detection, for instance, working closely with an Alberta-based research hub called C-FER, and that is co-funded by Enbridge, TransCanada and Kinder to advance leak detection technology so that we can find the finest, smallest pinhole leak very quickly, which is difficult to do unless you are using advanced fibre optics or acoustics.

Le sénateur Black : Bonjour à vous, madame Kenny et monsieur Donihee. Je suis heureux que vous participiez à la réunion, et je suis conscient du fait qu'il est un peu plus de 6 heures du matin à Calgary. Merci beaucoup de votre participation.

J'ai deux ou trois questions à vous poser, si vous le permettez. Pourriez-vous formuler des commentaires à propos du seuil de 1 milliard de dollars?

Mme Kenny : Bien sûr. Cela ne nous pose aucun problème. À notre avis, il faut que le public puisse être certain que les grands exploitants disposent des ressources financières leur permettant de s'acquitter de leur engagement à rester sur le terrain et à assumer toutes leurs responsabilités jusqu'à la fin des travaux de remise en état. Je ne sais pas vraiment comment ce montant a été établi, mais nous n'avons jamais entendu parler d'un incident lié à un pipeline survenu en Amérique du Nord dans le cadre duquel ce seuil a été surpassé. Nous sommes à l'aise avec ce montant. Il s'agit d'un montant considérable, mais ce qui importe, c'est de susciter une solide confiance à l'égard du principe du pollueur-payeur, et nous sommes favorables à cela.

Le sénateur Black : Merci beaucoup, madame Kenny.

Pourriez-vous nous parler des investissements dans l'innovation que votre organisation ou vos membres font en vue de faire passer de 99 à 100 p. 100 votre efficacité en matière de sécurité?

Mme Kenny : Oui. Permettez-moi de vous dire, sénateur Black, que la réalisation de l'objectif de « zéro incident » repose sur les quatre piliers suivants : le leadership, lequel représente l'élément le plus important; les pratiques exemplaires, dont j'ai parlé plus tôt; la technologie, que vous venez d'évoquer; et enfin, une culture axée sur la sûreté. Une foule d'activités sont menées relativement à ces quatre éléments.

En ce qui a trait aux technologies, je vous dirai que celles que nous utilisons proviennent d'un ensemble de grands fournisseurs reconnus à l'échelle mondiale comme des experts en diverses matières, notamment l'inspection minutieuse de l'intérieur des pipelines ou la fabrication de pipelines de pointe. Par exemple, au Canada, l'usine d'EVRAZ, située à Regina, héberge le centre nord-américain de recherche et développement sur les technologies de pointe de soudage sur pipeline. Une annonce importante a été faite récemment; l'une de nos sociétés membres, à savoir Enbridge, a annoncé qu'elle s'associait à EVRAZ pour mener des recherches visant à faire progresser encore davantage cette technique de fabrication de pipelines.

En outre, des investissements substantiels ont été faits à divers égards, notamment la détection des fuites. Un centre de recherche établi en Alberta, C-FER, mènera un projet financé conjointement par Enbridge, TransCanada et Kinder en vue de faire progresser la technologie de détection des fuites de manière à ce que nous puissions déceler très rapidement les microfuites, ce qui est difficile en faire en l'absence de systèmes à fibre optique ou de dispositifs acoustiques.

These are cutting-edge technologies, and our members are active. We are collaborating through an enterprise called the Canadian Pipeline Technology Collaborative, which is embracing 15 large Canadian universities on the academic side and right on through to deployment and activation of new technologies, new suppliers and SMEs that can provide those services.

We have been working with Sustainable Development Technology Canada, which is a billion-dollar technology advancement fund chaired by Jim Balsillie. They are doing with us a business case on which areas of technology advancement on pipelines would best serve the opportunities looking forward and how we might move forward on very focused challenges or technology advancements to address those.

I hope that has answered your question. Those are specific examples. The investments are significant, often company-specific, sometimes collaborative.

Senator Black: Dr. Kenny, you made an interesting comment that I might have misinterpreted, but I want to give you the opportunity to explain it. Do I understand that perhaps you consider that the NEB is impaired currently in performing its functions because of financial restrictions?

Ms. Kenny: Thank you for asking that. I wouldn't quite go so far as impaired. It is not just a question of how large the budget is but more to the point of the flexibility in which that enterprise, which is a separate employer under the federal act, can have greater latitude than a particular government department in terms of financing. I will turn to Mr. Donihee in a moment to respond more directly because he is an expert in this area. But we believe that the NEB needs more flexibility to be able to nimbly hire and contract the kinds of sophisticated, advanced expertise that it will require to keep pace with global world-class regulation and risk management, and right now, the challenge is the ability to attract and retain superb talent. Twenty junior engineers can't match two highly experienced integrity engineers, for example. It's not more bodies; it's an ability to attract and retain superb expertise. They have some, but we can see, if you look ahead on a trajectory of risk-based, outcome-oriented approaches, that it will become even more important.

Mr. Donihee: I had the privilege earlier in my career to serve as the chief operating officer at the National Energy Board, so I did have the occasion to work this challenge and to live it first-hand myself. I think Dr. Kenny has characterized it well in terms of indicating that the NEB is a separate employer. With great respect

Il s'agit là de technologies de pointe, et nos membres sont actifs. Dans le cadre du projet Canadian Pipeline Technology Collaborative, nous collaborons avec 15 grandes universités canadiennes en vue du déploiement et de la mise en œuvre de nouvelles technologies, de même qu'avec de nouveaux fournisseurs et des PME qui sont en mesure de nous fournir ces services.

Nous avons travaillé en collaboration avec Technologies du développement durable Canada, qui est présidé par Jim Balsillie et dispose d'un fonds de 1 milliard de dollars pour faire avancer le progrès technologique. Nous avons uni nos efforts en vue d'élaborer une analyse de rentabilisation concernant les facettes du progrès technologique lié aux pipelines qui seront les plus utiles dans l'avenir et les mesures que nous pourrions prendre pour régler certains problèmes très précis ou les percées technologiques qui pourraient être utilisées à cette fin.

J'espère que j'ai répondu à votre question. Je vous ai donné des exemples précis. Les investissements sont substantiels. Ils sont souvent faits par une entreprise donnée, et parfois, par des regroupements d'entreprises.

Le sénateur Black : Madame Kenny, vous avez fait un commentaire intéressant que j'ai peut-être mal interprété. Je vais donc vous donner l'occasion de me fournir des explications. Dois-je comprendre que vous croyez que des restrictions financières compromettent la capacité de l'ONE d'assumer ses fonctions?

Mme Kenny : Merci de cette question. Je n'irais jusqu'à dire que cela compromet ses capacités. Le problème tient non pas tant à une question de budget qu'à la marge de manœuvre dont dispose l'organisme — qui a le statut d'employeur distinct au titre de la loi fédérale — en matière de financement ou au fait de disposer d'une plus grande marge de manœuvre que celle accordée à un ministère donné. Je vais céder dans quelques instants la parole à M. Donihee, qui pourra vous répondre plus directement puisqu'il s'agit de son domaine d'expertise, mais pour ma part, je vous dirai que, à notre avis, il faut accorder à l'ONE une plus grande marge de manœuvre de manière à ce qu'il puisse aisément embaucher des employés et passer des marchés en vue de se doter de l'expertise de pointe dont il aura besoin pour s'adapter à une réglementation et à une méthode de gestion des risques de classe mondiale. À l'heure actuelle, la difficulté tient à la capacité d'attirer et de maintenir en poste des employés talentueux. Par exemple, 20 ingénieurs subalternes ne font pas le poids devant 2 ingénieurs chevronnés responsables de l'intégrité. Il s'agit non pas d'embaucher plus de personnes, mais d'être en mesure d'attirer des experts et de les maintenir en poste. L'ONE en a quelques-uns à son emploi, mais on peut prévoir, si l'on envisage une évolution des méthodes fondées sur les risques et axées sur les résultats, que le rôle de ces experts deviendra de plus en plus important.

M. Donihee : Plus tôt dans ma carrière, j'ai eu le privilège d'occuper le poste de chef de l'exploitation au sein de l'Office national de l'énergie. J'ai donc été appelé à composer avec cette difficulté et à en constater par moi-même l'existence. Je pense que Mme Kenny a bien décrit les choses en indiquant que l'ONE est

for the construct of the public service, I think the challenge they do have, as was mentioned, is not the total envelope of funds. It is how they are able to apply them, what sort of pay scales they can offer and how they attract and retain the quality of expertise necessary.

As you can imagine, as large as the industry is, it's at the same time a small industry when you look at those who hold great expertise in the engineering and the technology characteristics necessary to move it forward. At times, the NEB is challenged to retain the calibre of staff in terms of technical knowledge that is necessary to fully perform their role.

To that end, we are eager to find a way to collaborate more directly not only with the National Energy Board of Canada but also with all regulators to contribute the expertise resident within the industry while never expecting that the regulator would subordinate its role as the primary decision maker in terms of moving toward the safety of Canadians.

Senator Mitchell: Thanks to all of you. My question is a follow up to the last answer, but I will direct it to Mr. Blakely because you, too, said it was very important that the National Energy Board of Canada get the best people money can buy. Could you be specific about that?

Mr. Blakely: When you look at the sort of talent that the NEB is going to need, hiring a junior engineer will not cut it. You need to find people who have a significant degree of expertise. If they cannot be employed because they can make twice as much money working somewhere else, systemically the National Energy Board of Canada is always behind the power curve. Like Ms. Kenny and Mr. Donihee's point, we think that if the NEB is going to be a collaborative body and work with the provincial regulators, it should be the centre of expertise, and if that means spending more money on those people, let's do it.

Senator Mitchell: Thank you.

Dr. Kenny, you mentioned the call-before-you-dig issue. It's quickly becoming click before you dig, which is up to 75 per cent now. There is only one provincial jurisdiction that actually has legislation, and that's Ontario. I think you alluded to that. What kind of pressure can your organization put directly on provincial governments to begin to legislate in the way that Ontario has done, which seems to be the answer or part of it?

Ms. Kenny: Certainly, we are very encouraging of that. We collaborate with the Canadian Common Ground Alliance, which is a national organization specifically focused on this issue. We would advocate for any provincial government to institute that.

un employeur distinct. J'éprouve le plus grand respect pour la structure de la fonction publique, mais je crois, comme il a été mentionné, que son problème tient non pas à son budget, mais à la manière dont il peut être utilisé, aux salaires qui peuvent être offerts et aux moyens qui peuvent être pris pour attirer et maintenir en poste les experts requis.

Comme vous pouvez l'imaginer, si vaste que soit l'industrie, les gens qui possèdent une grande expertise dans les domaines du génie et de la technologie permettant de faire progresser le secteur sont peu nombreux. L'ONE a parfois de la difficulté à maintenir en poste les employés qui possèdent les connaissances techniques requises pour assumer pleinement leur rôle.

Ainsi, nous sommes désireux de trouver une façon de collaborer de façon plus directe non seulement avec l'Office national de l'énergie du Canada, mais aussi avec tous les organismes de réglementation en vue de mettre à leur disposition des experts de l'industrie, et ce, sans jamais nous attendre à ce qu'ils fassent passer au second plan leur rôle de principaux décideurs en ce qui a trait aux mesures à prendre pour accroître la sécurité des Canadiens.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous tous. Ma question fait suite à la réponse qui vient d'être fournie, mais je l'adresserai à M. Blakely, vu qu'il a lui aussi affirmé qu'il était très important que l'Office national de l'énergie du Canada puisse embaucher les meilleures personnes possible. Pourriez-vous nous fournir des précisions là-dessus?

M. Blakely : L'embauche d'un ingénieur subalterne ne permettra pas à l'ONE de combler ses besoins. Il doit trouver des gens qui possèdent une grande expertise. S'il est incapable de les embaucher parce qu'ils peuvent faire deux fois plus d'argent ailleurs, l'ONE accusera toujours un retard sur les autres. Comme Mme Kenny et M. Donihee, nous estimons que, si l'ONE doit être un organisme axé sur la collaboration et s'il doit travailler de concert avec les organismes de réglementation provinciaux, il doit tenir lieu de centre d'expertise, et si cela signifie qu'il doit payer davantage ces gens, qu'il le fasse.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Madame Kenny, vous avez dit que les gens devaient téléphoner pour s'informer avant de creuser. En fait, il est de plus en plus courant que les gens doivent cliquer avant de creuser. Le taux s'élève jusqu'à 75 p. 100 à ce moment-ci. Une seule administration provinciale dispose d'une loi, à savoir l'Ontario. Je crois que vous avez fait allusion à cela. J'aimerais que vous me parliez du type de pression que votre organisation peut exercer directement sur les gouvernements provinciaux de manière à ce que, à l'instar de l'Ontario, ils adoptent des lois, ce qui semble être la solution ou une partie de la solution.

Mme Kenny : Chose certaine, nous encourageons fortement cela. Nous collaborons avec la Canadian Common Ground Alliance, organisation nationale qui s'occupe précisément de cette question. Nous conseillerions à tous les gouvernements provinciaux d'instaurer cela.

With respect to half of our assets being at the national level, the changes discussed with respect to the National Energy Board and their ability to use administrative monetary penalties to encourage attention, even at a small-business level, sometimes a light touch or a requirement of an alternative offence mechanism, such as go to training for three days while your backhoe sits in the yard, can get attention.

We think it needs to happen broadly, and this is one part of it.

Senator Mitchell: On page 3 of your May 26 letter to Senator Neufeld, you mentioned that there are 37,000 integrity management equipment inspections and 440 integrity management facility piping inspections. The name “integrity management inspection” implies something, but could you specify what exactly that means, because it sounds reassuring?

Ms. Kenny: There is a lot that goes into integrity management under the CEPA Integrity First program, which was the first guidance document out the gate in terms of what to look at. Specifically, it is not a lot different from going to a doctor for a checkup. Sometimes a visual inspection is necessary to look at things such as valves and the landscape.

What is really exciting are the advancements in internal line inspection where you can go inside of the pipeline with very advanced techniques and look into the wall of the steel to see if there is any thinning of that by way of corrosion or any minor cracks that might cause you to believe you should replace that section. Those techniques are getting more sophisticated all the time. I have been told that the types of technologies available today would have prevented accidents that we saw even just five years ago. This is really exciting, similar to advancements in MRIs, CT scans and exploratory surgery that save lives.

These numbers are related to specific actions in the field by these companies that are addressing some sort of indication that came to their attention that they better take a closer look.

Senator Mitchell: Thank you.

Senator Patterson: On this issue of allocation of funding and flexibility that Senator Black raised, it seems to me that the issue is budgetary and administrative and is outside the scope of this legislation. Mr. Donihee, would that be correct?

Mr. Donihee: It would be outside the actual scope of the legislation, but it's an observation that is important to the manner in which NEB is positioned to conduct its mandate.

Senator Patterson: What would the fix be, then? Would the solution lie within the NEB itself?

Par rapport au fait que la moitié de nos immobilisations se situent à l'échelon national, les changements envisagés en ce qui a trait à l'Office national de l'énergie et à sa capacité de recourir aux sanctions administratives pécuniaires pour encourager les gens à être attentifs, même dans les petites entreprises... parfois, une légère intervention ou le fait de rendre obligatoire un autre mécanisme en cas d'infraction, par exemple une formation de trois jours pendant laquelle la pelle reste dans la cour, peut suffire à attirer l'attention.

Nous croyons que cela doit se faire à grande échelle, voilà une des choses qu'il faut faire.

Le sénateur Mitchell : À la page 3 de votre lettre du 26 mai au sénateur Neufeld, vous mentionnez le fait qu'il y a 37 000 inspections de gestion de l'intégrité de l'équipement et 440 inspections de gestion de l'intégrité des installations et des tuyaux qui sont effectuées. L'expression « inspection de gestion de l'intégrité » donne une idée, mais pourriez-vous me dire ce que cela signifie exactement, car j'ai l'impression que c'est un terme rassurant?

Mme Kenny : Le programme Priorité intégrité de l'ACPE, qui a été le premier document d'orientation portant sur les choses à examiner, comporte beaucoup d'éléments. En réalité, ce n'est pas très différent d'une visite chez le médecin. Il faut parfois procéder à une inspection visuelle de choses comme les soupapes et le terrain.

Ce qui est vraiment enthousiasmant, ce sont les nouvelles techniques d'inspection internes des lignes, techniques très avancées qui permettent d'examiner l'intérieur de la paroi d'acier des pipelines pour voir si la corrosion l'a amincie ou s'il y a de petites fissures qui pourraient justifier le remplacement d'une section de pipelines. Ces techniques sont continuellement améliorées. On m'a dit que le type de technologies qui existent aujourd'hui auraient permis de prévenir certains accidents survenus il y a cinq ans seulement. C'est vraiment enthousiasmant, un peu comme les percées dans le domaine de l'IRM, de la tomographie et de la chirurgie exploratoire qui permettent de sauver des vies.

Les chiffres en question ont trait à des mesures précises que les entreprises prennent sur le terrain pour donner suite à des choses ayant été portées à leur attention qui leur indiquent qu'elles feraient mieux d'approfondir l'examen.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le sénateur Patterson : Au sujet de l'allocation du financement et de la marge de manœuvre, abordées par le sénateur Black, il me semble que le problème soit de nature budgétaire et administrative et qu'il se situe en dehors de la portée du projet de loi. Est-ce que cette affirmation est exacte?

M. Donihee : Il se situe à l'extérieur de la portée du projet de loi en tant que tel, mais c'est une observation importante par rapport à la situation de l'ONE et à l'exécution de son mandat.

Le sénateur Patterson : Quelle serait la solution, dans ce cas? Se trouve-t-elle à l'ONE, à l'interne?

Mr. Donihee: While I had the opportunity to serve at the NEB, it was working closely with Treasury Board and planning mechanisms within the regulations — that is, the Financial Administration Act — that would permit the NEB to enjoy greater flexibility in terms of the manner in which it applies its funding. The real challenge is that for entry-level personnel the wages are attractive, but at the seven- to 10-year mark you reach a crossover point where things flatten out. That's the point where we see a great deal of attrition at the National Energy Board of Canada, as Mr. Blakely pointed out, and people leaving for higher wages, and so on, within the industry.

Senator Patterson: Thank you.

Ms. Kenny: If I might add briefly, that is absolutely correct. In addition, for a belts-and-suspenders approach to expertise — and Jim referred to this earlier — there are avenues where the NEB could collaborate more broadly with the pool of expertise in Canada, buttress with third-party verification and other means, to ensure that the contracting or the task force with industry or others is beyond reproach and is tapping into the best Canadian expertise available.

Senator Ringuette: My question is for Mr. Blakely. Mr. Blakely, I welcome your support and your being here in regard to this bill. It's unfortunate about the comments that we heard earlier, but, in a given year, how much training in safety measures would you provide to your membership?

Mr. Blakely: On any given day, if a pipeline is being built, we will have trained the pipeline welders who are going to do the work. We maintain a number of training facilities across the country, about 175. The bricks and sticks and mortar investment is three quarters of a billion dollars, and we spend about \$300 million a year on training.

You may have seen in the paper recently that TransCanada gave us a number of sticks of pipe. They gave eight or nine lengths of it in British Columbia, Alberta, Saskatchewan — across the country, wherever Energy East is going to go. That might not seem like much of a donation, but the pipe is worth about \$10,000 a foot. It's not just a couple of pieces of steel that you gum together.

There was a time in the 1950s when we could have recruited a crew to go to work in the bar, and we would have done some gamma ray inspections that close enough is good enough. It doesn't work like that anymore. Our welders are highly skilled. First, they are proper welders, journeymen welders. They get a pressure certificate and a licence to be able to weld — they call it a ticket, but it is a licence to weld — under either the ASME code or the pipeline code, whatever code from Canadian standards.

M. Donihee : Lorsque j'ai travaillé à l'ONE, celui-ci collaborait étroitement avec le Conseil du Trésor, et il y avait des mécanismes de planification dans la réglementation — c'est-à-dire dans la Loi sur la gestion des finances publiques — qui lui permettaient d'avoir plus de marge de manœuvre par rapport à l'utilisation de son financement. Le vrai problème, c'est que les salaires offerts au niveau d'entrée sont intéressants, mais, entre les années 7 à 10, la courbe s'aplatit. C'est à ce moment-là que le taux d'attrition devient élevé à l'Office national de l'énergie, comme M. Blakely l'a mentionné, et que les gens quittent l'office pour accepter un poste mieux payé ailleurs au sein de l'industrie, entre autres choses.

Le sénateur Patterson : Merci.

Mme Kenny : Si je puis rapidement ajouter quelque chose, ce que dit M. Donihee est tout à fait exact. En outre, pour avoir une approche prudente en matière d'expertise — et Jim a parlé de cela tout à l'heure —, l'ONE aurait la possibilité de collaborer davantage avec les gens qui composent le bassin d'expertise du Canada, de recourir à la vérification par des tiers et à d'autres moyens, pour veiller à ce que la passation de marchés ou le groupe de travail auquel participent des intervenants de l'industrie et d'autres personnes soit au-delà de tout reproche et tire parti de la meilleure expertise possible au Canada.

La sénatrice Ringuette : Ma question s'adresse à M. Blakely. Monsieur Blakely, j'apprécie votre soutien et le fait que vous êtes ici pour parler du projet de loi. Ce que nous avons entendu tout à l'heure est malheureux, mais, au cours d'une année donnée, quelle est l'ampleur de la formation sur les mesures de sécurité que vous offrez à vos membres?

M. Blakely : Au cours d'une journée donnée, lorsqu'un pipeline est en construction, les soudeurs qui vont faire le travail ont suivi une formation offerte par nous. Nous exploitons de nombreuses installations de formation à l'échelle du pays, environ 175. L'investissement dans les installations physiques est de 750 millions de dollars, et nous consacrons environ 300 millions de dollars par année à la formation.

Vous avez peut-être lu dans le journal récemment que TransCanada nous a donné quelques sections de tuyau. Nous en avons reçu huit ou neuf en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan — un peu partout au pays, partout où le pipeline Énergie Est va passer. Cela peut sembler ne pas être un don important, mais il s'agit de tuyaux qui valent environ 10 000 \$ le pied. Ce ne sont pas des morceaux d'acier rabotés.

Dans les années 1950, nous aurions pu recruter une équipe de travail dans un bar, et nous aurions procédé à des inspections à l'aide de rayons gamma pour vérifier que le travail était suffisamment bien fait. Ce n'est plus comme cela aujourd'hui. Nos soudeurs sont très qualifiés. D'abord, il s'agit vraiment de soudeurs, de compagnons. Ils doivent obtenir une accréditation pour la pression et un permis de soudure — ils appellent cela des cartes, mais il s'agit d'un permis de soudure — en vertu du code

Before they get to go on the pipeline, they have to weld an appropriate joint and have it tested. Every weld they do is tested.

We are now at a point where the testing process is as complicated as the MRI that you might get, with the multi-phased array, dye penetrants, magnetic particle inspection and the ultrasonics that Brenda referred to. When they do a dig up, it's our members who inspect the line and do the smart pig technology that works internally. To be able to make sure that the people who are in the pipeline business get people who can do what they require is an enormous investment for us.

For example, we will cut up the lengths of pipe that TransCanada gave us into coupons that are about this big — the pipe is 40 feet long — and we will train a new generation of welders on that donation. It's a big deal.

Senator Ringuette: What would be your average cost per member for training?

Mr. Blakely: It depends on a lot. If you look at a pipeline welder, the last numbers I have — and I will verify and let you know — it cost us about \$18,000 a pipeline welder when we run a course for six welders. That's the maximum you can do at one time.

Senator Ringuette: That's quite an investment on the part of your organization for not only the future of your members but the future of the industry.

Mr. Blakely: We live here, too. We don't want something to go boom in the middle of the night.

Senator Ringuette: Regarding issues that have been discussed earlier in regard to speaking on issues outside of the scope of the legislation and the qualification of the personnel at the National Energy Board, would you participate in any kind of forum that would enhance the human resource capability at the National Energy Board?

Mr. Blakely: The short answer to that is yes. I think this was summed up really well from CEPA. Getting people in the door is not the issue. It's retaining them when their degree of competency is starting to reach into the heights. That's the point at which they become attractive on another market. Unfortunately, the Treasury Board regulations won't let the NEB and a couple of other regulators such as nuclear safety, et cetera, keep them beyond that because there is more money out there from somebody else. When we try to find a way to do this, you bet.

Senator Seidman: Thank you both very much.

de l'ASME ou du code des pipelines, d'un code quelconque relevant des normes canadiennes. Avant de pouvoir travailler sur le pipeline, ils doivent faire une soudure adéquate qui est vérifiée. Toutes les soudures qu'ils font sont vérifiées.

Les vérifications sont maintenant aussi complexes que l'IRM pour les personnes, avec les réseaux multiphasés, les liquides pénétrants colorés, le contrôle magnétoscopique et l'ultracoustique dont Brenda a parlé. Lorsqu'ils creusent, ce sont nos membres qui inspectent la ligne et utilisent une jauge d'inspection intelligente à l'intérieur du pipeline. Nous devons investir énormément pour veiller à ce que les gens qui exploitent des pipelines aient accès aux personnes dont ils ont besoin pour faire le travail.

À titre d'exemple, nous coupons les bouts de tuyaux que TransCanada nous a donnés en petites sections longues comme cela environ — le tuyau mesure 40 pieds —, et nous formons une nouvelle génération de soudeurs à l'aide de ce tuyau qui nous a été donné. C'est très important.

La sénatrice Ringuette : Quel est le coût moyen de la formation par membre?

M. Blakely : Cela varie beaucoup. Pour ce qui est des soudeurs de pipeline, les derniers chiffres que j'ai à ma disposition — et je vais vérifier et vous communiquer l'information —, le coût est d'environ 18 000 \$ par soudeur lorsque nous offrons un cours à six personnes. C'est le nombre maximal de soudeurs que nous pouvons former en même temps.

La sénatrice Ringuette : C'est un investissement très important de la part de votre organisation non seulement pour l'avenir de vos membres, mais aussi pour celui de l'industrie.

M. Blakely : Nous vivons ici aussi. Nous ne voulons pas qu'il y ait une explosion au milieu de la nuit.

La sénatrice Ringuette : Par rapport à ce qui s'est dit tout à l'heure concernant le fait d'aborder des sujets en dehors de la portée du projet de loi et de la qualification du personnel de l'Office national de l'énergie, prendriez-vous part à toute activité visant à accroître la capacité de ressources humaines de l'Office national de l'énergie?

M. Blakely : La réponse courte à cette question, c'est oui. Je pense que cela a été très bien résumé par l'ACPE. Le problème, ce n'est pas d'attirer des gens. C'est de les garder lorsque leur degré de compétence commence à être très élevé. C'est à ce moment-là qu'ils deviennent intéressants sur un autre marché. Malheureusement, la réglementation du Conseil du Trésor ne permet pas à l'ONE ni à deux ou trois autres organismes de réglementation, par exemple dans le domaine de la sûreté nucléaire, de les maintenir en poste plus longtemps, parce que quelqu'un d'autre leur offre plus d'argent. Soyez assurés que nous essayons de trouver un moyen de faire cela.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup à vous deux.

Ms. Kenny, you referred a couple of times in your presentation, and otherwise in responding to questions, to safety culture and large things happening among your members with regard to safety culture. We did, in our hearings, already discuss — with the NEB and NRCan — audits and inspections, for example. You referred to under-preparedness and emergency response exercises.

You kind of promised you would elaborate on safety culture for us. Can you do that?

Ms. Kenny: Yes. I'll lead up briefly and then turn it to Mr. Donihee, who is leading that effort for us.

Just to set the context, I think safety culture is one of those examples where, as good and as important as legislation and regulation are, ultimately it comes down to the judgment calls day by day and the hundreds and thousands things that are done in the field or in those office towers related to driving safety forward.

Just one other key issue on this is the issue of regulatory competency. Gone are the days when we should assume for one second that the role of a good regulator is to replicate or replace the expertise and depth across the industry. What you want to do in excellent regulation is to support, encourage, vet and verify that there is leadership, strong safety culture and excellence that will drive forward on performance and outcomes.

Mr. Donihee: When it comes to safety culture, it really is all about coming from the top, commitment from the leaders that must find its way through the organization in terms of how that plays out. Last June, the NEB published its safety culture framework, a way of setting out the defences and kind of threats that would affect that culture. CEPA has undertaken to construct a survey, to begin with, that every one of our member companies will be subject to this year, and that will allow us to look at every single employee within the entire industry to take a diagnostic of exactly how the tone from the top is being pushed through the entire organization. That will allow, as Dr. Kenny said, the CEOs who sit at the board table to look each other in the eye and to understand where there may be strengths and weaknesses across the entire industry, to learn from each other and to make sure that the very best practices are replicated and pervasive throughout the entire industry that, as Mr. Blakely said, is absolutely committed to making sure that we do not endanger Canadians but that we serve Canadians very safely, with a sustainable industry.

Madame Kenny, à deux ou trois reprises dans votre exposé, et aussi dans vos réponses aux questions, vous avez parlé de la culture de la sécurité et de choses importantes qui se passent chez vos membres sur ce plan. Dans le cadre de nos audiences, nous avons déjà abordé — avec l'ONE et RNCan — les vérifications et les inspections, par exemple. Vous avez parlé de manque de préparation et d'exercices d'intervention en cas d'urgence.

Vous nous avez un peu promis de nous donner des détails sur la culture de la sécurité. Pouvez-vous le faire?

Mme Kenny : Oui. Je vais dire quelques mots pour commencer, puis je vais céder la parole à M. Donihee, qui dirige cette initiative pour nous.

Simplement pour établir le contexte, je pense que la culture de sécurité est l'une de ces choses à l'égard desquelles les lois et les règlements sont certes très importants et très utiles, mais qui, au bout du compte, tiennent davantage au jugement posé au quotidien et aux centaines et aux milliers de choses qui se font sur le terrain ou dans les tours à bureaux pour favoriser la sécurité.

Une dernière chose importante à ce sujet, c'est la question de la compétence réglementaire. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus présumer ne serait-ce qu'un instant que le rôle d'un bon organisme de réglementation consiste à reproduire ou à remplacer l'expertise et l'ampleur des connaissances de l'ensemble de l'industrie. Ce qu'il faut faire, pour assurer l'excellence de la réglementation, c'est d'offrir du soutien et des encouragements, d'assurer une surveillance et de vérifier l'existence d'un leadership, d'une forte culture de sécurité et d'un souci d'excellence qui permettent d'obtenir un bon rendement et des résultats.

M. Donihee : Pour ce qui est de la culture de la sécurité, cela tient vraiment à ce qui vient d'en haut, à l'engagement des dirigeants, qui doit être étendu à toute l'organisation, sur le plan de ce qui est fait concrètement. En juin dernier, l'ONE a publié son cadre relatif à la culture de sécurité, afin de définir les mécanismes de défense et les types de menaces qui pourraient affecter cette culture. L'ACPE a entrepris d'élaborer un sondage, pour commencer, qui sera présenté à chacune des entreprises membres cette année, et qui va nous permettre de jeter un coup d'œil sur la situation de tous les employés de l'industrie afin de poser un diagnostic relativement au ton qui est donné par les dirigeants à l'ensemble de leur organisation. Comme Mme Kenny l'a dit, cela va permettre aux PDG qui siègent au conseil d'administration de se regarder dans les yeux et de voir quelles sont les forces et les faiblesses de l'ensemble de l'industrie, d'apprendre les uns des autres et de veiller à ce que les meilleures pratiques soient reproduites et étendues à toute l'industrie, laquelle, comme M. Blakely l'a dit, s'est engagée inconditionnellement à ne pas mettre en danger les Canadiens et plutôt à les servir de façon très sûre, en étant durable.

Senator Seidman: I appreciate that. You responded to Senator Black's question about the role of R&D and how much R&D you do on innovation related to prevention. Could you give us examples of that as it relates to, for example, emergency response and preparedness?

Ms. Kenny: I'll answer this one.

First of all, start with good science, and, to that end, we have been working with upstream producers whose product is moving through our pipelines. We have reached out to the rigorously independent Royal Society of Canada that now has a panel under way to look at what is known in science about oil should there be a spill. That will be very important input into advancing our practices further.

There are also new techniques in remediation. One example would be that if oil gets into soil, you remove it from that site temporarily and bioremediate it, like a big compost heap, if you will, and test the science around that. New techniques of how to do that better continue to advance.

On spill response, it's recovery. It's quickness of leak detection. It's control room technologies. It's on-the-ground practices, but coupled with the technologies and science, that let you know that you're doing the right thing as quickly as possible.

The Royal Society of Canada, as I said, is doing a thorough study. We expect those results later this year. It is completely closed off from us, as it should be. I think you probably already know how the Royal Society operates, very cloistered and independent. I think that's an example of industry leading, to say to an august group, "Please give us answers, warts and all, so that we can then respond."

The Chair: I just have a couple of quick questions, and then Senator Massicotte has some. We have just five minutes left.

Dr. Kenny, when we had the NEB here, they said that last year they completed six audits, which was, I believe, a doubling of audits, and 230 inspections, which was similar. In your estimation, with about 99 or 100 companies, are six audits sufficient? If you divide the number, it's about every 17 years that some company is going to get audited. What about 230 inspections, when I think about 73,000 kilometres of pipe and all of the facilities that go with it? I don't know what would be, but is that sufficient?

La sénatrice Seidman : Merci. Vous avez répondu à la question du sénateur Black concernant le rôle de la R-D et à la quantité de R-D que vous faites pour innover dans le domaine de la prévention. Pouvez-vous nous donner des exemples ayant trait à la préparation et aux interventions en cas d'urgence?

Mme Kenny : Je vais répondre à cette question.

Il faut d'abord commencer par faire des études adéquates, et, à cette fin, nous avons collaboré avec les producteurs en amont dont nous transportons les produits dans nos pipelines. Nous nous sommes adressés à la Société royale du Canada, qui est rigoureusement indépendante, laquelle a maintenant un groupe d'experts qui examine ce qu'on sait en sciences sur le pétrole, advenant un déversement. Cela sera une contribution très importante pour nous permettre d'améliorer encore davantage nos pratiques.

Il y a aussi de nouvelles techniques d'assainissement. À titre d'exemple, si le pétrole s'infiltré dans le sol, on enlève temporairement ce sol et on procède à sa biorestoration, en faisant un gros tas de compost, si on veut, et on met les principes scientifiques à l'épreuve dans ce domaine. De nouvelles techniques pour mieux le faire continuent d'être mises au point.

Pour ce qui est des interventions en cas de déversement, c'est le rétablissement. C'est la rapidité avec laquelle on détecte une fuite. Ce sont les technologies de salle de contrôle. Ce sont les pratiques sur le terrain, mais combinées avec les technologies et avec la science, qui permettent de déterminer si on fait la bonne chose le plus rapidement possible.

Comme je le disais, la Société royale du Canada mène une étude approfondie. Nous nous attendons à recevoir les résultats plus tard au cours de l'année. Nous ne sommes pas du tout mis au courant des travaux, comme il se doit. Je pense que vous savez déjà probablement comment la société royale fonctionne, c'est-à-dire de façon très cloisonnée et indépendante. Je pense qu'il s'agit là d'un exemple d'initiative de la part de l'industrie, le fait qu'elle demande à un groupe respecté de lui fournir les réponses, sans lui cacher ce qu'il y a de négatif, de sorte qu'elle puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Le président : J'ai deux ou trois questions à poser rapidement, puis le sénateur Massicotte en aura quelques-unes à poser lui-même. Il ne nous reste que cinq minutes.

Madame Kenny, lorsque les représentants de l'ONE sont venus témoigner, ils nous ont dit qu'ils ont effectué six vérifications l'an dernier, ce qui correspondait, je crois, à deux fois plus que l'année d'avant, ainsi qu'à 230 inspections, ce qui était à peu près le même nombre. Selon vous, pour 99 ou 100 entreprises, est-ce que six vérifications suffisent? Si on divise le nombre d'entreprises par le nombre de vérifications, on constate qu'une entreprise donnée va faire l'objet d'une vérification une fois tous les 17 ans. Et que dire de ces 230 inspections, lorsque je pense au fait qu'il y a 73 000 kilomètres de tuyau et toutes les installations connexes? Je ne sais pas ce qui serait suffisant, mais est-ce que ça l'est?

Ms. Kenny: That's an excellent question. First of all, CEPA is only 12 large companies. We comprise 115,000 kilometres of pipeline in Canada, and our members have been subjected to some of those very comprehensive audits.

You would have to ask the NEB this, senator, as to the range of numbers of companies. They regulate many companies that are, frankly, an accident of geography and just have the unfortunate circumstance of crossing a border, and what's regulated is literally a kilometre in length. I don't think the Canadian public interest needs to be concerned over whether there's a detailed audit of that kilometre. I think what people are focused on are these big transmission systems, and they are well audited.

I would also say, back to moving to a more performance-based, progressive approach to leadership in regulation on a world-class level, that you need to count on third-party verification. You need to count on the auditing going on in those companies, much like a securities regulator will require regular audits and executive sign-off on those but count on the fact that there are KPMGs and Deloittes and others helping those companies to make sure that their financial books are in order. A financial securities regulator doesn't go in every time and own the accountability of all of those audits.

It's a compilation of how you look at verification, and they have to be risk-based. When they go and audit, it is comprehensive, and it should be driven on where they believe they can provide the most learning.

The Chair: Thank you. My next question — and I'll be quick — is this: I can appreciate that hiring people and paying enough money to keep them is an issue. I'm aware of that in the oil and gas industry. The Oil and Gas Commission, at least when I left British Columbia, was funded by fees from the industry, and, in fact, we made special representation within union contracts that they could pay the going rate that the industry was paying so that they could keep the professionals. Would you be willing to have fees attached to the pipelines that you represent that would actually enable the NEB to hire the people that are required and retain them?

Ms. Kenny: Senator, yes, we would, and, in fact, we are. Currently, the lion's share of the NEB's budget is fully cost-recovered from the pipeline industry through a single vote, and it's an arm's-length arrangement. We are not involved with choosing the number or arguing about how it is spent at all. We support cost recovery and, even with those monies coming from our company pockets, are supportive of more investment. As I said, ideally, it is not carte blanche. It is targeted: Do you have the

Mme Kenny : C'est une excellente question. D'abord, je voudrais dire que l'ACPE ne représente que 12 grandes entreprises. Ces entreprises possèdent 115 000 kilomètres de pipeline au Canada, et nos membres ont fait l'objet de certaines de ces vérifications très exhaustives.

Il faudrait que vous posiez la question à l'ONE, sénateur, en ce qui concerne l'éventail des entreprises visées. L'office régit beaucoup d'entreprises qui, franchement, ne font l'objet d'une vérification qu'en raison d'un hasard dû à la géographie ou parce que, malheureusement, leur pipeline traverse une frontière, et ce qui est visé par la réglementation, ce n'est en fait qu'un pipeline d'un kilomètre de long. Je ne pense pas que la population canadienne doive se préoccuper du fait qu'il y ait ou non une vérification détaillée de ce kilomètre de pipeline. Je pense que les gens se concentrent sur les grands systèmes de transmission, et ceux-ci font l'objet de vérifications adéquates.

Je dirais aussi, pour en revenir à une approche davantage axée sur le rendement et plus progressiste en matière de leadership réglementaire de calibre mondial, qu'il faut compter sur la vérification par des tiers. Il faut compter sur les vérifications qui se font au sein de ces entreprises, tout comme les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent des vérifications régulières et l'approbation de celles-ci par la direction, mais comptent sur le fait qu'il y a des cabinets comme KPMG et Deloitte pour aider ces entreprises à s'assurer que leurs livres sont bien tenus. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières n'interviennent pas chaque fois pour faire la comptabilité dans le cadre de toutes ces vérifications.

C'est une combinaison de façons d'envisager la vérification, et il faut que les vérifications soient fondées sur les risques. Lorsque les vérificateurs font une vérification, celle-ci est exhaustive, et elle devrait viser ce qui, selon eux, leur permettra d'apprendre le plus de choses.

Le président : Merci. Ma prochaine question — et je vais être bref — est la suivante : je peux comprendre que l'embauche de travailleurs et le fait de leur offrir suffisamment d'argent puissent poser problème. Je sais que ce problème existe dans le secteur du pétrole et du gaz. La Commission des hydrocarbures était financée par les frais payés par l'industrie, en tout cas lorsque j'ai quitté la Colombie-Britannique, et, en réalité, nous avions prévu une disposition spéciale dans les conventions collectives pour qu'elle puisse offrir les salaires en vigueur dans l'industrie, de manière à pouvoir garder ses professionnels. Seriez-vous prêts à accepter des frais liés aux pipelines que vous représentez pour permettre à l'ONE d'embaucher les gens dont il a besoin et de les maintenir en poste?

Mme Kenny : Oui, sénateur, nous serions prêts à accepter cela, et, en réalité, c'est déjà le cas. Actuellement, la majeure partie du budget de l'ONE a fait l'objet d'une récupération de coûts complète auprès du secteur des pipelines par l'intermédiaire d'un crédit unique, et cela se fait de façon indépendante. Nous ne participons pas à la décision concernant le nombre ni ne contestons la façon dont l'argent est dépensé, en aucun cas. Nous sommes en faveur du recouvrement des coûts, et, même si

competency that you need, and is it performance-based? You don't need 1,000 engineers. You need 50 or 100 experts, and rely on a systematic approach to risk management that is going to support expertise across the country.

Senator Massicotte: If I can get the pipeline association to comment on a technical point: Proposed section 48.12(12) basically says that proceedings for damages should occur within three years but in no case after six years from the date on which the release occurred. Pipelines cover a lot of territory. I can imagine a lot of farmers' fields that are vast. A leak could occur where it may not be noted within the six-year period.

Why the introduction of this new limitation? Usually, it's from the time of notice or the time damage was incurred. Why this limitation? I know the Quebec Farmers' Association is worried about that. Can you comment on that?

Ms. Kenny: I'm not familiar with the rationale behind that limitation. I think we would be supportive if the change was to point of recognition of that leak as opposed to commencement of that leak. I think that's probably the intent in any event. It's appropriate to have some limitations, but we would be comfortable with some adjustments to that to make sure that it's fully addressing the consequences.

Mr. Blakely: As a normal matter of law, your limitation period is determined by discoverability. It's at the point at which you knew or reasonably ought to have known that the damage took place.

The Chair: Thank you very much to all of you for your great presentations and some very good questions and answers. Thank you for taking time out of your busy lives. You have a good early start in Calgary this morning. Have a good rest of the day.

[Translation]

Senator Paul J. Massicotte (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our study of Bill C-46, An Act to amend the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act.

[English]

We now welcome our next witnesses. By video conference from Calgary, we have Martin Olszynski.

cet argent vient des poches de nos entreprises, nous sommes en faveur d'un accroissement des investissements. Comme je le disais, idéalement, il ne s'agit pas d'une carte blanche. C'est quelque chose de ciblé : avez-vous les compétences dont vous avez besoin, et est-ce que c'est fondé sur le rendement? On n'a pas besoin de 1 000 ingénieurs. Il faut 50 ou 100 experts, et il faut s'appuyer sur une démarche systématique de gestion du risque favorisant l'expertise à l'échelle du pays.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais avoir le point de vue de l'association des pipelines sur un point technique : le paragraphe 48.12(12) du projet de loi dit essentiellement que les poursuites en recouvrement de dommages doivent avoir lieu dans les trois ans, mais au maximum six ans après la date du rejet. Les pipelines couvrent beaucoup de territoire. Je pense à beaucoup de champs d'agriculteurs qui sont vastes. Il se pourrait qu'une fuite ait lieu sans qu'elle ne soit remarquée pendant six ans.

Pourquoi instaurer cette nouvelle prescription? Habituellement, c'est à partir du moment de l'avis ou à partir du moment où les dommages ont lieu. Pourquoi cette prescription? Je sais que la Quebec Farmers' Association est préoccupée par cela. Pouvez-vous dire quelque chose là-dessus?

Mme Kenny : Je ne connais pas vraiment la justification de cette prescription. Je pense que nous serions en faveur de celle-ci si la modification consistait à remplacer le moment du début de la fuite par le moment où elle est connue. Je pense que c'est probablement l'intention de toute façon. Il est approprié qu'il y ait une prescription, mais nous ne verrions pas de problème à ce que des rajustements soient apportés pour garantir que les conséquences sont pleinement prises en compte.

M. Blakely : Normalement, en droit, la période de prescription est déterminée par la possibilité de découvrir la preuve. Il s'agit du moment où on a su ou aurait dû savoir que les dommages ont eu lieu.

Le président : Merci beaucoup à tous d'avoir présenté d'excellents exposés, d'avoir posé de très bonnes questions et d'avoir fourni de très bonnes réponses aussi. Merci d'avoir pris le temps de participer à la séance malgré votre horaire chargé. La journée a commencé tôt pour vous ce matin à Calgary. Bonne fin de journée.

[Français]

Le sénateur Paul J. Massicotte (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président : Bienvenue à cette rencontre du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada.

[Traduction]

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à nos prochains témoins. M. Martin Olszynski témoigne par vidéoconférence depuis Calgary.

[Translation]

Also present with us today, from the Union des producteurs agricoles, we have Martin Caron, Second Vice-president, Corporate, Stéphane Forest, Counsel, Legal Affairs Branch, and Isabelle Bouffard, Economic and Trade Coordinator, Agriculture Policy and Research Branch.

Thank you all for being with us today. We will start with Mr. Olszynski and then we will have time for questions.

[English]

Martin Olszynski, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee. The focus of my presentation today is on what is referred to in some of the background documents from the government as the environmental damages provisions of Bill C-46. I will begin with a brief primer with respect to environmental damages, what they are and how they are assessed. I will then describe the role and treatment under Bill C-46. Finally, I make two recommendations for improving the bill. My notes and presentation today loosely follow the brief I submitted to the committee last week.

Most simply, environmental damages can be understood as the financial compensation awarded for the loss of some public environmental asset and the ecosystem services, such as clean water or flood mitigation, that it provided, for example, the negligent burning of a tract of forest that stores carbon. You might have degradation of a wet land that purified water and moderated extreme flows, or you might see the polluting of a coastal area, such as the Gulf of Mexico following the Deepwater Horizon blowout, that supports all manner of economic activity, including fisheries and tourism.

Resource economists divide such harms into the loss of two kinds of values: use value and non-use value. Use values are associated with the direct use of the environment, such as fishing and swimming in a lake, hiking in a forest, or commercial uses such as logging or farming. Non-use values are related to the knowledge of the continued existence of the environment or the need to leave environmental resources for future generations.

As the committee members might imagine, environmental damages assessment, or what I refer to throughout as EDA, can be a complex and difficult task. Various scientific disciplines, including ecology, toxicology and hydrology, are required to first determine the extent of the harm done, while economics and environmental valuation in particular are then used to convert this harm into monetary terms. Committee members should note, however, that direct environmental valuation is increasingly being

[Français]

Également, de l'Union des producteurs agricoles, nous recevons Martin Caron, deuxième vice-président général, Stéphane Forest, avocat à la Direction des affaires juridiques, et Isabelle Bouffard, coordonnatrice en économie et commerce à la Direction des recherches et politiques.

Je vous remercie tous d'être parmi nous aujourd'hui. Nous allons commencer avec M. Olszynski, et ensuite nous passerons à la période des questions.

[Traduction]

Martin Olszynski, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Mon exposé d'aujourd'hui porte sur ce qu'on appelle les dispositions relatives aux dommages à l'environnement du projet de loi C-46 dans certains documents d'information du gouvernement. Je vais commencer par vous présenter une brève introduction sur les dommages à l'environnement, leur nature et leur évaluation. Je vais ensuite décrire leur rôle et la façon dont ils sont traités dans le projet de loi C-46. Enfin, je vais formuler deux recommandations pour l'amélioration du projet de loi. Mes notes et mon exposé d'aujourd'hui suivent à peu près le mémoire que j'ai soumis au comité la semaine dernière.

En termes simples, les dommages à l'environnement peuvent être considérés comme étant la compensation financière attribuée à l'égard de la perte de certains actifs environnementaux publics et des services écosystémiques qu'il procure, comme l'assainissement de l'eau ou l'atténuation des inondations, par exemple le fait d'incendier par négligence une étendue de terre forestière dans laquelle du carbone est stocké. Il peut y avoir dégradation d'une zone humide qui purifiait l'eau et modérait les fluctuations extrêmes de débit, ou encore la pollution d'une zone côtière, comme le golfe du Mexique à la suite de l'éruption de Deepwater Horizon, soutenant toutes sortes d'activités économiques, dont la pêche et le tourisme.

Les économistes des ressources et de l'environnement divisent ce type de dommages en deux sortes de valeurs : les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage. Les valeurs d'usage sont associées à l'utilisation directe de l'environnement, comme la pêche et la baignade dans un lac et la marche en forêt, ou à des utilisations commerciales comme l'exploitation forestière ou l'agriculture. Les valeurs de non-usage sont liées à la conscience de la pérennité de l'environnement ou à la nécessité de laisser des ressources environnementales aux générations futures.

Comme les membres du comité peuvent l'imaginer, l'évaluation des dommages à l'environnement, ou ce que j'appelle l'EDE, peut être une tâche complexe et ardue. On fait d'abord appel à diverses disciplines scientifiques, par exemple l'écologie, la toxicologie et l'hydrologie, afin de déterminer l'étendue des dommages, avant d'employer la science économique et les techniques d'évaluation environnementale pour transposer ces préjudices en termes financiers. Les membres du comité devraient cependant noter

done less frequently and, rather, environmental damages are being determined as the cost of restoring damaged environments and the services they provided.

Turning now to Bill C-46, there are two different roles for environmental damages. They play a role in sentencing for an offence, and they also have a role in civil liability.

As to sentencing, when an operator commits an offence under the National Energy Board Act, the new section 132 will direct a sentencing judge to consider the damage or risk of damage to the environment, which subsection 132(4) defines as including the loss of use and non-use values. Through this amendment, the NEB joins the ranks of about 10 other federal environmental laws with similar sentencing provisions since 2009. Although light on details, the wording is both simple and comprehensive.

The other environmental damages provisions, which are decidedly more opaque, are found in the context of civil liability. New subsection 48.12(1) refers to three heads of damage: (a) all actual loss or damage incurred by any person; (b) the cost and expenses incurred for clean up; and finally (c) all loss of non-use values relating to a public resource.

In other words, “environmental damages” is not actually referred to in this part of the bill, rather their availability, at least partially, is implied by the reference in subparagraph (c) to “all loss of non-use value relating to a public resource.”

So use values are not specifically referred to, although as I will explain in a moment, some of these may be captured by subparagraph (a).

My first recommendation is that the third category of loss under the civil liability section be amended to refer simply to “environmental damages,” for example, all environmental damages resulting from the release, et cetera, coupled with an additional subsection defining “environmental damages” as the loss of use and non-use values, as is found in the sentencing provisions. This would not only simplify the section but would also ensure its comprehensiveness.

As this committee is probably aware, most of the provisions that I’m talking about today were borrowed almost verbatim from Bill C-22, the Energy Safety and Security Act. That bill amended COGOA, the Canada Oil and Gas Operations Act, along similar lines. That legislation however already had a definition of actual loss or damage. On my reading of Bill C-46, this definition has not been brought over, and even if it were to

que l’établissement de la valeur environnementale directe se fait de moins en moins et que les dommages à l’environnement sont plutôt déterminés en fonction du coût de rétablissement de l’environnement endommagé et des divers services qu’il fournissait.

Je vais maintenant parler du projet de loi C-46. Les dommages à l’environnement y jouent deux rôles distincts. Ils jouent un rôle en matière de détermination des peines, ainsi qu’un rôle lié à la responsabilité civile.

Pour ce qui est de la détermination des peines, lorsqu’un exploitant contrevient à la Loi sur l’Office national de l’énergie, le nouvel article 132 demande au juge qui prononce la peine de tenir compte du fait que l’infraction a causé des dommages ou a créé un risque de dommages à l’environnement, ce qui, aux termes du paragraphe 132(4), comprend la perte des valeurs d’usage et de non-usage. Avec cet amendement, la Loi sur l’Office national de l’énergie intègre un groupe d’environ 10 autres lois environnementales fédérales prévoyant des dispositions semblables en matière de détermination des peines adoptées depuis 2009. Bien que peu détaillée, cette formulation a l’avantage d’être simple et complète.

Les autres dispositions sur les dommages à l’environnement, nettement plus obscures, s’appliquent dans le contexte de la responsabilité civile. Le nouveau paragraphe 48.12(1) concerne trois chefs de dommage en cas de déversement : a) des pertes ou dommages subis par toute personne; b) les frais engagés pour le nettoyage; et, enfin, c) la perte de valeur de non-usage liée aux ressources publiques touchées par le rejet.

Autrement dit, cette partie du projet de loi ne fait pas véritablement mention des « dommages à l’environnement ». C’est plutôt leur possibilité qui est, en partie du moins, sous-entendue à l’alinéa c) : « la perte de la valeur de non-usage liée aux ressources publiques ».

Les valeurs d’usage ne sont pas explicitement mentionnées, bien que, comme je l’expliquerai dans un instant, certaines d’entre elles peuvent être prévues à l’alinéa a).

Je recommande premièrement que la troisième catégorie de perte en matière de responsabilité civile soit modifiée de manière à faire mention seulement des « dommages à l’environnement », par exemple tous les dommages environnementaux résultant de rejets, avec un paragraphe supplémentaire définissant les « dommages à l’environnement », tels qu’ils sont définis dans les dispositions sur la détermination des peines, c’est-à-dire les pertes de valeur d’usage et de non-usage. Cela simplifierait l’article et en assurerait l’exhaustivité.

Comme le sait sans doute le comité, cette disposition est tirée presque textuellement du projet de loi C-22, Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique. Ce projet de loi apportait des modifications semblables à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la LOPC. Or, cette mesure législative contenait déjà une définition de l’expression « perte ou dommages réels ». D’après ma lecture du projet de loi C-46, cette définition n’a pas été

be, I submit there would still be a significant gap. I can provide some examples after my presentation, if the committee is interested.

My second recommendation is that the Governor-in-Council should be required within a certain amount of time — or perhaps more realistically should be authorized — to make regulations setting out a process for EDA. Reliance on this process should result in a rebuttable presumption of validity in any action before a court or the Pipelines Claims Tribunal.

As noted above, EDA is a difficult and complex exercise. Regulations would bring certainty to all parties and reduce needless litigation. It is for these very reasons that the equivalent American legislation, the Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act and the Oil Pollution Act, contain such provisions and that processes have been prescribed for what in the U.S. is referred to as Natural Resource Damage Assessment or NRDA.

My second reason tracks the preventive spirit of the bill. As I mentioned, there are now roughly 10 federal laws with some kind of environmental damages provisions, and it has been 10 years since governments have been able to sue for such damages following a decision of the Supreme Court of Canada. Yet I am not aware of a single instance where the federal Crown has actually sought to recover such damages. Perhaps some future government witness could shed light on this issue, but whatever the case, this reality greatly undermines the deterrent effect that statutory liability regime's like C-46 are intended to create.

The development of regulations, which ideally would be made applicable to all of the federal EDA regimes that I have referred to, would go some way in remedying this. Those are my formal remarks.

[Translation]

Martin Caron, Second Vice-president, Corporate, Union des producteurs agricoles: The Union des producteurs agricoles wishes to thank the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources for this opportunity to present some key aspects of Bill C-46.

I am the second vice-president of the Union des producteurs agricoles, but, more than anything else, I am a dairy, grain and forestry producer in the Louiseville region of La Mauricie. An oil pipeline, built in the 1980s, goes across my land.

We would like to remind you that the Union des producteurs agricoles represents 42,000 farmers in Quebec. Those farmers invested \$717 million in Quebec's regional economy in 2013. We must also add that 35,000 forest producers harvest timber worth

reprise, et même si elle l'était, je suis d'avis que d'importantes lacunes subsisteraient. Je pourrais vous donner des exemples après mon exposé, si cela vous intéresse.

Je recommande deuxièmement que le gouverneur en conseil soit tenu de — ou peut-être de façon plus réaliste soit autorisé à — prendre un règlement établissant un processus d'EDE. Ce processus devrait donner lieu à une présomption réfutable de validité pour toute instance à l'égard de tels dommages, que ce soit devant la cour ou le Tribunal d'indemnisation en matière de pipelines.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, l'EDE est une activité complexe et ardue. Une réglementation préciserait les choses pour toutes les parties et réduirait les litiges inutiles. C'est précisément pour ces raisons que les lois américaines équivalentes, la Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act et la Oil Pollution Act, comportent de telles dispositions et que des processus ont été prescrits pour ce que l'on appelle là-bas, la Natural Resource Damage Assessment, la NRDA.

Je tiens aussi à traiter de la nature préventive du projet de loi. Comme je l'ai souligné déjà, à l'heure actuelle, environ 10 lois fédérales comportent des dispositions sur les dommages à l'environnement, et il y a maintenant 10 ans que les gouvernements peuvent intenter des poursuites à l'égard de ce type de dommages, suivant une décision de la Cour suprême du Canada. Or, je n'ai connaissance d'aucun cas où le gouvernement fédéral ait effectivement eu l'intention d'intenter de telles poursuites. Peut-être d'autres témoins pourront-ils donner des explications sur cet état de fait. Quoi qu'il en soit, cette situation mine grandement les régimes de responsabilité juridique que l'on souhaite établir avec des mesures législatives comme le projet de loi C-46.

La prise de règlements, qui, idéalement, devrait être appliquée à tous les régimes d'EDE fédéraux dont j'ai parlé, devrait permettre de corriger cette situation dans une certaine mesure. Voilà ma déclaration officielle.

[Français]

Martin Caron, deuxième vice-président général, Union des producteurs agricoles : L'Union des producteurs agricoles tient à remercier le comité de lui permettre de présenter des éléments clés concernant le projet de loi C-46.

Je suis deuxième vice-président de l'Union des producteurs agricoles, mais avant toute chose, je suis producteur laitier, céréalier et forestier dans la région de Louiseville, en Mauricie. Un oléoduc passe sur mes terres, et il a été construit dans les années 1980.

Nous souhaitons rappeler que l'Union des producteurs agricoles représente 42 000 agriculteurs et agricultrices au Québec. Ces derniers ont investi 717 millions de dollars dans l'économie régionale québécoise en 2013. De plus, il faut ajouter

more than \$250 million annually, generating \$2.5 billion in revenue.

This bill makes substantial amendments to the National Energy Board Act and the Canada Oil and Gas Operations Act. In this brief, the Union des producteurs agricoles will focus on the proposed changes to the National Energy Board Act.

In recent years, several pipeline projects have been built in Quebec and others are planned. What these projects all have in common is that they affect agricultural and forestry businesses. Social acceptance is an unavoidable issue for pipeline companies. As a result, the views of individuals directly affected by such infrastructure should be carefully considered.

Our comments are divided into two parts. The first presents the amendments in the bill that are supported by the Union des producteurs agricoles. In the second, we will propose amendments.

I will continue with the new aspects of the bill that can be kept. In terms of company liability, the bill provides that, if an unintended or uncontrolled release of oil occurs, the companies will be liable for paying the first billion dollars in damages and will have to maintain the financial resources to cover this obligation. Furthermore, the bill provides that, if a release is due to a company's fault or negligence, the company will be liable for all damages, above and beyond the \$1 billion. The UPA welcomes this new provision, and, I can also tell you that the UPA also applauds the board's new power to regulate an abandoned pipeline at the end of its life.

We now immediately move to the things we would like to see amended. The definition of ground disturbance in clause 2 is of great concern to agricultural and forest producers. A reading of paragraph (b) would suggest that any plant with a root system of a depth of greater than 45 cm could no longer be cultivated above a pipeline. Alfalfa has a strong taproot than can reach depths of over 6 m, with an average depth of two or three meters. The plant is cultivated in large areas of Quebec and in other Canadian provinces as feed for beef and dairy cattle and other ruminants. The proposed wording will therefore pose a major problem for agricultural producers where there really is no problem, since alfalfa has always been cultivated above pipelines. The UPA believes that this paragraph should be removed from the bill.

I am a farmer and we have been growing alfalfa since the 1980s, because we have a dairy herd.

Our principal request concerns paragraph (c) in clause 2 of the bill. The UPA does not understand why the depth of other activities — 30 centimetres — now appears in the bill. The UPA

que 35 000 producteurs forestiers récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 250 millions de dollars, ce qui génère un revenu de 2,5 milliards de dollars.

Ce projet de loi propose des modifications importantes à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. Dans le cadre de ce mémoire, l'intervention de l'Union des producteurs agricoles ciblera les changements proposés à la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Au cours des dernières années, plusieurs oléoducs ont été construits au Québec et d'autres projets sont prévus. Ces projets ont tous un point en commun : ils touchent toujours les entreprises agricoles et forestières. L'acceptabilité sociale est un enjeu incontournable pour les compagnies pipelinières. Dans ce contexte, les commentaires de la part de personnes qui sont directement touchées par de telles infrastructures devraient être analysés avec attention.

La présentation se fera en deux temps. Dans un premier temps, nous allons mentionner les modifications que l'union appuie et, dans un deuxième temps, nous proposerons des modifications.

J'enchaîne avec les nouvelles dispositions du projet de loi à conserver. Concernant la responsabilité des compagnies, le projet de loi prévoit que, advenant un rejet non intentionnel ou non contrôlé, les compagnies auront la responsabilité de payer le premier milliard de dollars de dommages et elles devront obtenir ces ressources financières. Également, il est prévu que, s'il y a des rejets causés par la faute ou la négligence de la compagnie, cette dernière sera responsable de l'entièreté des dommages, et ce, au-delà du milliard de dollars prévu. L'union salue cette nouvelle disposition et, dans un même propos, je vous dirais que l'union salue aussi le nouveau pouvoir de l'office relativement à l'oléoduc abandonné à la cessation d'exploitation.

Nous passons immédiatement aux choses que nous voudrions voir modifiées. En ce qui concerne la définition du remuement du sol, que l'on retrouve à l'article 2 du projet de loi, elle préoccupe grandement les producteurs agricoles et forestiers. La lecture de l'alinéa b) de cet article laisse croire qu'une plante qui possède un système racinaire de plus de 45 centimètres de profondeur ne pourra plus être cultivée au-dessus de l'oléoduc. La luzerne est caractérisée par une racine pivotante forte pouvant descendre à plus de six mètres. On sait qu'en moyenne, c'est environ de deux à trois mètres. Cette plante est cultivée sur de grandes superficies au Québec et dans les autres provinces canadiennes afin d'alimenter le cheptel bovin et laitier et les autres ruminants. Ainsi, le libellé proposé causera un problème important aux producteurs agricoles, alors qu'en réalité, le problème n'existe pas, puisque la luzerne a toujours été cultivée au-dessus des oléoducs. L'union considère que ce paragraphe devrait être retiré du projet de loi.

Je suis producteur agricole et, depuis les années 1980, nous semons de la luzerne, parce que nous avons un troupeau laitier.

Notre demande principale concerne le paragraphe c) de l'article 2 du projet de loi. L'union ne comprend pas pourquoi la profondeur des autres activités — 30 centimètres — apparaît

believes that the depth to which ground disturbance without leave is permitted should not be in either the act or the regulations, but should instead be determined by the board on a case-by-case basis at project approval, thereby recognizing the specifics of each region and each project.

Another aspect to be changed deals with liability related to operations. Section 48.12 is clear. In the event that an agricultural or forest producer's operations cause a pipeline rupture, the producer will be responsible for all loss or damage caused by this fault. The UPA believes that this new section conflicts with the current provisions of paragraph 86(2)(d), which states that the land acquisition agreement must specifically include a clause stating that the owner is indemnified from any action brought by the company except in the case of gross or intentional fault. However, this new section does not distinguish between the types of liability.

If there is now the added possibility of having to pay for damage caused by a pipeline leak, this unacceptably imposes more onerous obligations on agricultural and forest producers when a pipeline crosses their land. This will pose barriers to the acceptance of new pipeline projects. The UPA therefore recommends amending subsection 48.12(1) to provide an exception that precludes joint and several liability for the owner as set out in paragraph 86(2)(d).

Another aspect is the time required to obtain leave. Given that leave must now be obtained for agricultural operations within the easement or the safety zone, the UPA is calling for this additional time burden to be deemed compensable damages within the meaning of paragraph 86(2)(c) of the act. This will allow owners to recover damages for this additional workload and inconvenience, in the event that the ground disturbance depth permitted without leave is maintained at 30 cm.

As for the limitation period, the new subsection 48.12(12) causes some concern for the UPA, particularly in the case of an abandoned pipeline. If an agricultural producer discovered that an abandoned pipeline is broken and leaking contaminants, but that the break occurred several years earlier, the producer would have no recourse. The UPA believes that this subsection should be amended by adding the word "discovered". The section could read:

Proceedings in respect of claims under this section may be instituted within three years from the day on which the loss, damage or costs and expenses were discovered, but in no case after six years from the day on which the release was discovered.

In terms of financial obligations, under the new subsection 48.13(1), a company will be required to maintain financial resources totalling \$1 billion. To ensure that the resources are readily available in the event of a spill, the UPA

maintenant dans la loi. Selon l'union, la profondeur du remuement du sol permis sans autorisation ne devrait se retrouver ni dans la loi ni dans un règlement, mais être déterminée plutôt par l'office au cas par cas lors de l'autorisation du projet, afin de prendre en compte les particularités régionales et des projets.

Un autre élément à modifier porte sur les responsabilités lors des travaux. L'article 48.12 est clair. Advenant qu'un producteur agricole ou forestier cause un bris à un oléoduc lors de ses activités, il sera responsable des dommages qui seront causés par cette faute. L'union considère que ce nouvel article va à l'encontre des dispositions présentement prévues à l'alinéa 86(2)d) qui indique que l'accord d'acquisition de servitude doit spécifiquement prévoir une clause mentionnant que le propriétaire ne peut être poursuivi par la compagnie, sauf dans un cas de faute lourde ou intentionnelle. Or, ce nouvel article ne distingue pas les types de responsabilité.

Si on ajoute la possibilité de devoir payer des dommages causés par une fuite sur un oléoduc, cela imposerait aux producteurs agricoles et forestiers de plus lourdes obligations lors du passage d'un oléoduc sur leurs terres, ce qui est inacceptable. Cela dégraderait l'acceptabilité des nouveaux projets d'oléoduc. À ce sujet, l'union recommande de modifier le paragraphe 48.12(1) en prévoyant une exemption pour exclure la solidarité pour le propriétaire comme il est précisé à l'alinéa 86(2)d).

Un autre élément concerne le temps consacré à obtenir les autorisations. Comme il est nécessaire d'obtenir des autorisations pour travaux agricoles afin de circuler sur la servitude ou dans les zones de sécurité, l'union demande que ce temps supplémentaire soit considéré comme un dommage indemnifiant au sens de l'alinéa 86(2)c) de la loi, afin que les propriétaires puissent obtenir un dédommagement pour la charge de travail additionnelle et le désagrément dans le contexte où la profondeur de remuement du sol permis sans autorisation demeure à 30 centimètres.

Quant à la prescription des dommages, le futur paragraphe 48.12(12) inquiète l'union, notamment dans le cas du pipeline abandonné. Advenant qu'un producteur agricole constate qu'un pipeline abandonné est perforé et laisse échapper des contaminants, mais que cet événement date de plusieurs années, il n'y aurait pas de recours. L'union considère que cet article doit être modifié par l'ajout du mot « constatation ». L'article pourrait se lire comme suit :

Les poursuites en recouvrement de créances fondées sur le présent article se prescrivent par trois ans après la date de la constatation des pertes, dommages ou frais et par six ans après la date de la constatation du rejet.

En matière d'obligations financières, il est prévu au futur paragraphe 48.13(1) que la compagnie serait tenue de disposer de ressources financières d'une somme d'un milliard de dollars. Afin de s'assurer que les sommes soient disponibles en cas de

recommends limiting the number of financial tools available to companies for securing these amounts.

As well, the UPA would like to know the meaning of the word “company” in the new subsection 48.13(1). Is this the parent company, such as TransCanada, or one of its affiliates, such as Energy East Pipeline? If the word “company” refers to a subsidiary, then the UPA is fine with this. However, if it means “parent company,” then this is clearly inadequate and will not protect agricultural and forest producers. The UPA calls on this aspect to be quickly clarified.

To conclude, on the subject of the timeframes for arbitration committees, the UPA finds that the timeframes for involving an arbitration committee is quite lengthy. In total, 30 months may pass from the time a notice of arbitration is served to the time the committee’s decision is received. This could be shortened; the credibility of the process is at risk.

Thank you for your attention.

[English]

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

The Chair: Thank you very much, both of you, for your presentations. We will now go to questions, and the first questions will come from the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Maybe I will start with you, Mr. Olszynski, relative to your comment about how to improve the wording of the existing act related to environmental damages. Did you have a chance to hear the testimony of Mr. Labonté of Natural Resources when we asked him that specific question about why we did not stay with the broader words of environmental damages? Did you get a chance to hear his response?

Mr. Olszynski: Was that this morning?

Senator Massicotte: That was last Tuesday, I think it was.

Mr. Olszynski: No, I’m sorry, I didn’t. I have been following the bill a bit, but I would be very interested to hear what his response was.

Senator Massicotte: I think there is a recording that is or will shortly be available. If you could take a look, I would appreciate it. His response was basically saying that we removed those kinds of words because that was the old way and we wanted to be coherent with the other acts and now chose this other wording, to answer your comment really, the second part of those paragraphs. Maybe you could take a look.

déversement, l’union recommande de minimiser le nombre d’outils financiers utilisés par les compagnies pour garantir ces sommes.

Également, l’union aimerait savoir ce que veut dire le mot « compagnie ». Dans le futur paragraphe 48.13(1), s’agit-il de la maison mère, comme TransCanada, ou de ses filiales, comme le projet d’oléoduc Énergie Est? Si le mot « compagnie » fait référence à la filiale, l’union est à l’aise avec cette proposition. Toutefois, si le terme désigne la maison mère, cela est insuffisant et ne permettrait pas de sécuriser les producteurs agricoles et forestiers. L’union demande de clarifier rapidement cet élément.

En terminant, s’agissant des délais liés au comité d’arbitrage, l’union constate que l’ensemble des délais prévus pour l’utilisation du comité d’arbitrage est très long. Au total, 30 mois se seront écoulés entre la signification de l’avis et le dépôt de la décision du comité. Ces délais pourraient être réduits, et il en va de la crédibilité de cette démarche.

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Merci beaucoup à vous deux d’avoir présenté un exposé. Nous allons maintenant passer aux questions, et les premières questions seront posées par le vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Je vais peut-être commencer par vous, M. Olszynski, par rapport à votre observation concernant l’amélioration du libellé de la loi en vigueur au chapitre des dommages à l’environnement. Avez-vous eu l’occasion d’écouter le témoignage de M. Labonté, de Ressources naturelles, lorsque nous lui avons posé la question précise de savoir pourquoi nous n’avons pas conservé l’expression générale « dommages à l’environnement »? Avez-vous eu l’occasion d’entendre sa réponse?

M. Olszynski : Ce témoignage a-t-il eu lieu ce matin?

Le sénateur Massicotte : C’était mardi dernier, je crois.

M. Olszynski : Non, désolé, je n’ai pas eu l’occasion de l’entendre. J’ai un peu suivi l’étude du projet de loi, mais j’aimerais beaucoup savoir quelle a été sa réponse.

Le sénateur Massicotte : Je pense qu’il y a un enregistrement qui est accessible ou qui devrait l’être sous peu. Si vous pouviez jeter un coup d’œil là-dessus, je vous en serais reconnaissant. Essentiellement, il a répondu que nous avons supprimé les expressions de ce genre parce que c’était l’ancienne façon de désigner les choses et que nous voulions assurer la cohérence avec d’autres lois, ce qui fait que nous utilisons maintenant cette autre expression, pour répondre à ce que vous avez dit, la deuxième de ces paragraphes. Vous pourriez peut-être jeter un coup d’œil là-dessus.

Mr. Olszynski: I will absolutely. I can follow up and take a look at what was suggested there. To be frank, I have a hard time understanding why you have these two different approaches, one under the sentencing provisions and one for civil liability. I think it's the same way that it's referred to and as mentioned in the backgrounders. The backgrounders speak about the availability of environmental damages. That's a plain-language way of saying what we are talking about here. I think when a person would come across this part of the act and see a reference to the loss of non-use values of a public resource, a lot of people would be left sort of scratching their heads. Certainly people who are familiar with the area will know what that means right away, but, as I said also, it's under-inclusive. There are about 10 statutes out there right now with sentencing provisions that say environmental damages or they simply say damages are available, but then they define them as use and non-use values. In the civil liability provisions here, all you have is a reference to non-use values. In my view, it would be very hard.

As I indicated in testimony before the house standing committee, I think part of the problem here might be that that wording was chosen because, in the context of ESSA, the Energy Safety and Security Act, there was already some reference or definition for actual losses, actual damage under CAGOA, and maybe the idea was that the two together would ensure comprehensiveness. But we don't have that same definition in the NEB Act. It wasn't brought over. It seems to me that it would make it much simpler and much more transparent to say these are environmental damages, and they include use and non-use values, recognizing most importantly I think that if there is a concern about anything, maybe it is double-counting or the idea that a certain head of damages might be counted twice. My response to that is that environmental damages will be limited to governments. Only governments can claim for these. In any case, whenever there is a private loss being suffered by a landowner or anyone else like that, those damages are separate. What we're talking about when we talk about use values and non-use values that are recoverable by the government are those kinds of public environmental values that no one else would be able to claim anyways.

[Translation]

Senator Massicotte: Mr. Caron, you make some very good comments. As for your concern about roots that go deeper than 30 cm, I don't think you were here, but we asked the Canadian Energy Pipeline Association about the reason, about whether it was something they had asked for. As for your other comments about clause 48.12, they are not aware of the request; they are flexible. So why this restriction of 30 cm for roots in the new bill? Is that something new?

M. Olszynski : Je vais certainement le faire. Je peux assurer un suivi et jeter un coup d'œil sur ce qui a été proposé. Pour être franc avec vous, j'ai de la difficulté à comprendre qu'il y ait deux approches, une dans les dispositions de détermination des peines, et l'autre pour la responsabilité civile. Je pense que la chose est désignée de la même façon, comme dans les documents d'information. Ceux-ci parlent de la possibilité de dommages à l'environnement. Voilà une façon claire de parler de ce dont il est question ici. Je pense que, s'ils lisaient cette partie de la loi et voyaient qu'il y est question de la perte de valeur de non-usage d'une ressource publique, beaucoup de gens seraient confus. Certaines personnes qui connaissent le domaine sauront tout de suite de quoi il s'agit, mais, comme je l'ai dit aussi, c'est restrictif. Il y a environ 10 lois en vigueur actuellement contenant des dispositions de détermination des peines qui parlent de dommages à l'environnement ou qui disent simplement que des dommages sont possibles, mais qui définissent ensuite ces dommages selon qu'il s'agit de valeur d'usage ou de non-usage. Dans les dispositions relatives à la responsabilité civile du projet de loi, il n'est question que de valeur de non-usage. À mon avis, ce serait très difficile.

Comme je l'ai dit dans mon témoignage devant le comité permanent de la Chambre, je crois que le problème tient peut-être en partie au fait que ce libellé a été choisi parce que, dans le contexte de la Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique, il y a déjà des mentions ou une définition de « pertes réelles » — appelées « dommages réels » dans la LOPC, et l'idée était peut-être que les deux lois se compléteraient. Cependant, cette définition ne figure pas dans la Loi sur l'ONE. Elle n'a pas été reprise. Je pense qu'il serait beaucoup plus simple et beaucoup plus transparent de dire qu'il s'agit de dommages à l'environnement, et que ceux-ci incluent les valeurs d'usage et de non-usage, compte tenu surtout du fait, je crois, que, s'il y a une préoccupation quelconque, elle concerne peut-être l'idée que certains chefs de dommage puissent être comptés deux fois. Ma réponse à cela, c'est que les dommages à l'environnement seront limités aux gouvernements. Seuls les gouvernements pourront les réclamer. De toute façon, lorsqu'un propriétaire ou un particulier quelconque subit une perte, il s'agit de dommages distincts. Ce dont nous parlons, lorsqu'il est question de valeur d'usage et de valeur de non-usage récupérable par le gouvernement, ce sont de valeurs environnementales publiques que personne d'autre ne serait en mesure de réclamer de toute façon.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Monsieur Caron, vous soulevez de très bons commentaires. Quant à votre souci au sujet des racines qui excèdent 30 centimètres, je ne pense pas que vous étiez présent, mais nous en avons demandé à l'Association canadienne des pipelines d'énergie la raison d'être, à savoir s'ils en avaient fait la demande. En ce qui concerne vos autres commentaires, au sujet de l'article 48.12, ils ne sont pas au courant de la demande; ils sont flexibles. Alors, pourquoi ce nouveau projet de loi, cette contrainte de 30 centimètres pour les racines? Est-ce quelque chose de nouveau?

Mr. Caron: I will ask Isabelle to answer.

Isabelle Bouffard, Economic and Trade Coordinator, Agriculture Policy and Research Branch, Union des producteurs agricoles: You are asking why this appears in the new bill. We do not know. I can tell you that it was a surprise, because the 30 cm referred to work of a general nature and it was something that was in the regulations. As for the requirement for 45 cm, I do not know where it came from, but, in our opinion, it is useless. You cannot grow anything you like on a pipeline right-of-way. We don't let trees grow. In the legal documents, the company stipulates some uses and non-uses for the easement. There cannot be any invasive plants that are going to rupture the pipeline.

That is a great concern for farmers, especially those who grow hay, because that is something that they have always grown on top of pipelines. We do not understand why that requirement was introduced at this stage. Perhaps they do not understand the root system of hay or alfalfa. That is the answer I can give you.

Mr. Caron: If I may, I told you that a pipeline passes through my land. It actually goes almost through the middle of my fields. I cannot imagine stopping growing alfalfa in order to leave a space and start again further on. It was laid in the 1980s and I have always grown alfalfa there with no problem.

Senator Massicotte: Your opinion about section 48.12 is very clear. It is true that the wording leads one to believe that, if a leak is discovered more than six years later, no recourse is possible. We recently received a legal opinion telling us that the Civil Code and common law indicate very clearly that the time is calculated from the time the damage as such was discovered. Is that your legal opinion?

Mr. Caron: I will let Mr. Forest answer that.

Stéphane Forest, Counsel, Legal Affairs Branch, Union des producteurs agricoles: There is certainly case law that determines when the limitation starts. This is a text of federal law that will take precedence over the usual provisions of the Civil Code in Quebec. An interpretation has to be issued, saying which of the two will apply, the usual determination of the start of the limitation or the hard law that will henceforth be set out in paragraph 12 of section 48.12. It creates a legal uncertainty that may result in the loss of a right; the addition of just one word, the observation of the damage, will mean that it covers only the time between the leak and the time the leak is noticed.

Forewarned is forearmed; often it is the farmers who are the victims of the unintended releases that this section refers to, because they are the ones with the pipelines on their land. That being the case, we do not want them to lose their rights because of

M. Caron : Je vais demander à Isabelle de répondre.

Isabelle Bouffard, coordonnatrice économie et commerce, Direction recherches et politiques agricoles, Union des producteurs agricoles : La question que vous posez, c'est à savoir pourquoi cela apparaît dans le nouveau projet de loi? On ne le sait pas. Je vous dirais que cela a été une surprise, parce que les 30 centimètres se rapportent aux travaux en général, et c'est quelque chose qui apparaissait dans la réglementation. Quant à l'exigence de 45 centimètres, je ne sais pas d'où elle vient, mais, à notre avis, elle est inutile. Sur une emprise de pipeline, on ne peut pas faire pousser n'importe quoi. On ne laisse pas pousser des arbres. La compagnie, dans ces documents juridiques, dans sa servitude, prévoit qu'il y a certaines utilisations et non-utilisations. Il ne peut pas y avoir de plantes envahissantes qui vont briser les pipelines.

Cela inquiète beaucoup les producteurs agricoles — principalement ceux qui font pousser du foin —, car il s'agit de plantes qu'ils ont toujours fait pousser au-dessus des pipelines. On ne comprend pas pourquoi ils introduisent cette exigence à ce stade-ci. Peut-être qu'ils ne comprenaient pas le système racinaire du foin ou de la luzerne. Voilà la réponse que je peux vous donner.

M. Caron : Si je peux me permettre, quand je vous ai dit qu'il y a un pipeline qui passe sur mes terres, ils passent presque au milieu de mes champs. Je n'imagine pas arrêter de faire pousser la luzerne afin de laisser un espace, puis recommencer plus loin. Cela a été construit dans les années 1980, et depuis ce temps, j'ai toujours fait pousser de la luzerne sur ce terrain sans problème.

Le sénateur Massicotte : Votre opinion au sujet de l'article 48.12 est claire. Il est vrai que le libellé laisse croire que s'il y a une fuite et qu'elle est découverte plus de six ans plus tard, il n'y a pas de recours possible. Tantôt, nous avons reçu un commentaire juridique selon lequel le Code civil, la common law indique très clairement que le temps est calculé à partir du moment où on a découvert le dommage comme tel. Du côté juridique, est-ce votre opinion?

M. Caron : Je vais laisser la parole à maître Forest.

Stéphane Forest, avocat, Direction des affaires juridiques, Union des producteurs agricoles : Il est certain qu'il y a de la jurisprudence qui détermine quand commence la prescription. Ici, nous avons un texte de loi fédérale qui aura préséance sur les dispositions usuelles du Code civil dans la province de Québec. Une interprétation devra être donnée, à savoir si ce sont les règles usuelles du début de la prescription qui s'appliquent ou les règles impératives qui seront désormais édictées au 12^e paragraphe de l'article 48.12. Cela crée une incertitude juridique qui fait en sorte qu'il y a une perte de droit possible, alors que l'ajout d'un mot, la constatation du dommage, permettra simplement de couvrir l'époque entre la fuite et la constatation de la fuite.

Nous nous prémunissons pour nous protéger, parce que ce sont souvent les producteurs agricoles qui seront victimes de ces rejets non intentionnels dont on parle à cet article, puisque le pipeline passe chez eux. À ce moment-là, il ne faudrait pas qu'ils perdent

a problem with the legal interpretation of this provision in federal legislation. This is about shared responsibility and the constitutional problems it may cause; it is also about enforcing the civil responsibility provisions that are usual in Quebec.

Senator Mitchell: Thank you very much for your presentation.

[English]

My question is to Mr. Olszynski. I'm quite interested in the line of questioning that Senator Massicotte pursued and his reference to Mr. Labonté's answer to what you've raised. I'm not convinced that Mr. Labonté actually got to exactly right. His point was that the wording is different because he thinks this bill needs to be brought up to date with the more current definitions; yet your point is that they didn't bring definitions over from Bill C-22.

Bill C-22 is not a very old bill; it's pretty current. It doesn't seem to wash that somehow the answer is that this new bill, Bill C-46, needs to be brought up to date if it is not being brought up to date with reference to Bill C-22.

Does that make any sense at all?

Mr. Olszynski: I understand your question. Both Bill C-22 and Bill C-46 represent a modernization of the spill liability provisions in the federal context. The key thing to understand is that before these two bills, COGOA had some spill liability provisions, but the National Energy Board Act did not. So when Bill C-22 was introduced, it was adding to and building on what were fairly outmoded and outdated provisions. Then that same architecture is applied here, but there is nothing to build off of.

It is perfectly understandable that there may have been an oversight in recognizing that you can't just tweak the National Energy Board Act in the same way you would tweak COGOA, because COGOA already had liability machinery in it.

As to the point — one that I make in my more formal brief — even if that weren't the case — so, my comments here refer to ESSA, as well. I don't understand why there would be this opaque reference simply to the non-use values of a public resource when what you would want is to be compensated for both use values and non-use values. To be clear, if you want to talk about most recent developments, non-use values are actually usually secondary; it's the use values that are usually the most important in terms of ensuring compensation.

If we think about the environment as a form of capital, and that along with human capital and all that kind of stuff gives rise to economic well-being, then the key is really to focus not on those more esoteric non-use values about how people feel about

des droits à cause d'un problème d'interprétation juridique lié à cette disposition de droit fédéral. On parle du partage des compétences et des problèmes constitutionnels que cela peut causer, et de l'application des dispositions en matière de responsabilité civile usuelle au Québec.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup pour votre présentation.

[Traduction]

Ma question s'adresse à M. Olszynski. Je suis très intéressé par les questions que le sénateur Massicotte vous a posées et la réponse de M. Labonté qu'il a émise, par rapport au problème que vous avez soulevé. Je ne suis pas convaincu que M. Labonté a donné cette réponse exacte. Ce qu'il a dit, c'est que le libellé est différent parce que, selon lui, le projet de loi doit être mis à jour et inclure les définitions courantes; vous, vous dites plutôt que les rédacteurs n'ont pas repris les définitions du projet de loi C-22.

Le projet de loi C-22 n'est pas un vieux projet de loi; il est assez actuel. Il ne semble pas probable que la réponse, c'est que le nouveau projet de loi, le projet de loi C-46, doit être mis à jour s'il n'est pas mis à jour par renvoi au projet de loi C-22.

Est-ce que vous comprenez quoi que ce soit dans ce que je viens de dire?

M. Olszynski : Je comprends votre question. Les projets de loi C-22 et C-46 modernisent les dispositions relatives à la responsabilité en cas de déversement dans le contexte fédéral. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que, avant ces deux projets de loi, il y avait des dispositions à ce chapitre dans la LOPC, mais pas dans la Loi sur l'Office national de l'énergie. Donc, lorsque le projet de loi C-22 a été présenté, il venait reprendre et compléter des dispositions passablement désuètes et dépassées. Ensuite, cette même architecture est appliquée dans le projet de loi à l'étude, mais il n'y a rien qui puisse servir de fondement.

Il est parfaitement compréhensible qu'on ait pu ne pas reconnaître le fait qu'on ne peut pas rajuster la Loi sur l'Office national de l'énergie de la même façon que la LOPC, car la LOPC contient déjà un mécanisme de responsabilité.

Quant au point soulevé — que je présente dans mon mémoire officiel —, même si ce n'était pas le cas — alors mes observations renvoient aussi à la Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique. Je ne comprends pas pourquoi il y aurait cette référence obscure aux seules valeurs de non-usage d'une ressource publique alors que ce qui serait souhaité, c'est d'obtenir une indemnisation pour les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage. Pour que ce soit clair, récemment, les valeurs de non-usage sont en fait devenues secondaires; ce sont habituellement les valeurs d'usage qui jouent le rôle le plus important pour ce qui est d'obtenir l'indemnisation.

Si nous envisageons l'environnement comme une forme de capital, et que, avec le capital humain et toutes les choses de ce genre, ce capital engendre le mieux-être économique, alors la clé, c'est vraiment de mettre l'accent non pas sur ces valeurs de non-

fish, whales or whatever but on the economic consequences of harming an environment that then degrades and impairs economic well-being.

Senator Mitchell: Thank you. I think it might have been in your comments but certainly it was in your longer written brief to us that either you're explicit or you imply that the hole that's left because of this failure of structuring the transition and definitions fully and properly could affect Aboriginal use rights, when you talk about hunting, fishing and others — not necessarily completely Aboriginal uses but certainly Aboriginal rights — that are provided for more explicitly in other legislation.

Mr. Olszynski: That's absolutely the case. Those are examples of use values. These are direct uses — fishing, harvesting, all those things — and are still captured, because they were previously referred to in COGOA. They were caught by the definition of actual use; they were referred to in the definition of "actual loss or damage." This is subsection 24(3) in COGOA:

. . . includes loss of income, including future income, and, with respect to any aboriginal peoples of Canada, includes loss of hunting, fishing and gathering opportunities.

To my reading — unless someone else is able to tell me where it is — I don't see that provision in the amendments to the National Energy Board Act. Therefore, those use values for Aboriginal peoples, and any Canadian who would be relying on engaging with fisheries, eco-tourism or any other kind of use of environment that generates economic activity — I don't see how those losses would be captured in this bill.

Senator Mitchell: Okay. Thank you. My next question would be to Mr. Caron.

[Translation]

Mr. Caron, I have a question about the compensation for the use of your land by pipeline companies. In the conversations you are having about this bill, is there any indication that you will be receiving financial compensation for this new use of your land?

[English]

I'm referring to the regulations concerning the depth of the roots. Is it possible that you will get compensation from pipeline companies that you haven't received because you have been able to farm over those pipelines before?

Mr. Caron: I will start with Mr. Forest and then I will complete the answer.

usage plutôt ésotériques tenant à ce que les gens ressentent par rapport aux poissons, aux baleines ou à quoi que ce soit d'autre, mais plutôt sur les conséquences économiques des dommages à l'environnement qui dégradent le mieux-être économique et qui lui nuisent.

Le sénateur Mitchell : Merci. Je pense que c'était peut-être dans vos observations, mais, chose certaine, c'était dans la version longue du mémoire que vous nous avez présenté : vous avez affirmé explicitement ou implicitement que le vide laissé par le défaut de structurer la transition et les définitions pleinement et adéquatement pourrait avoir une incidence sur les droits d'utilisation des Autochtones, lorsqu'il est question de chasse, de pêche et d'autres activités — pas nécessairement des utilisations exclusivement autochtones, mais assurément des droits autochtones — qui sont prévues de façon plus explicite dans d'autres lois.

M. Olszynski : C'est assurément le cas. Ce sont des exemples de valeurs d'usage. Il s'agit d'usages directs — la pêche, la cueillette, toutes ces choses —, et ils demeurent visés, car ils étaient déjà mentionnés dans la LOPC. Ils étaient visés par la définition de « perte ou dommages réels ». Il s'agit du paragraphe 24(3) de la LOPC :

[...] la perte d'un revenu, y compris un revenu futur, et, à l'égard des peuples autochtones du Canada, la perte de possibilité de chasse, de pêche ou de cueillette.

Pour ma part — à moins que quelqu'un puisse me dire où cela se trouve —, je ne vois pas cette disposition dans les modifications apportées à la Loi sur l'Office national de l'énergie. Par conséquent, ces valeurs d'utilisation pour les Autochtones, et pour tout Canadien comptant sur la pêche, l'écotourisme ou tout autre type d'utilisation de l'environnement générant une activité économique — je ne vois pas comment ces pertes pourraient être visées par le projet de loi.

Le sénateur Mitchell : D'accord. Merci. Ma prochaine question s'adresse à M. Caron.

[Français]

Monsieur Caron, j'ai une question sur la compensation concernant l'utilisation de votre terrain par les compagnies de pipeline. Est-ce qu'il y a des indications, dans les conversations que vous avez au sujet de ce projet de loi, que vous recevrez une compensation financière pour cette nouvelle utilisation de votre terrain?

[Traduction]

Je parle de la réglementation concernant la profondeur des racines. Est-il possible que vous receviez de la part des sociétés de pipelines une indemnisation que vous ne receviez pas jusqu'à maintenant parce que vous étiez en mesure d'exploiter les terres où passent les pipelines?

M. Caron : Je vais commencer par M. Forest, puis je vais compléter la réponse.

[Translation]

Mr. Forest: Yes, right now, in section 86, the legislation provides for the obligation of pipeline companies to compensate for all damages. The real problem with the alfalfa and the leave is the need to have to constantly call the pipeline company to tell them that we are going to plant alfalfa and that we are going to do subsoil work to a depth of 30 centimetres below the surface of the ground. For the older people in our midst, that is a few inches. In the past, we had greater leeway before we had to call the pipeline company. Imagine the number of times we will have to obtain leave, to chase around getting leave, while the current legislation requires none of that. It is the bill, through the NEB order, that determines that, or the agreements we sign under clause 86.

Ms. Bouffard: I can add to that. We need our land so that we can work. Farmers need land so that they can work. If they grow hay, it is so that they can feed their cattle. If I cannot grow hay, I have to buy it. Yes, the companies will provide compensation, but the problem remains. As a matter of social acceptability, it is becoming a huge issue in terms of pipeline construction and the relationships with the people whom the problems directly affect. Something like this could cause friction. We have always grown our crops. This is something that has to be removed. It is not enough to say that we will be compensated. The problem will then still be finding someone who wants to sell hay. It could get very complicated. We use the land, we are careful, but it is the work we do. The issue is not as simple as it seems; it is more complicated.

Senator Ringuette: Clearly, in Quebec, like in New Brunswick, the temperature is not like Texas. So I assume that, when it comes to burying the pipelines, the freeze factor has to be considered and they have to be buried at least six feet deep, unlike those that are above ground. Like you, I do not see the logic in asking you for a depth of 30 centimeters. From a technical standpoint, the people who drafted this bill have to go back to the drawing board.

I have two questions for you. I come from New Brunswick. Given the interest shown by a lot of people in the industry and in the public at large for building pipelines to the east and given that it will likely need the participation of a large number of your members — I know the country — have you been consulted about the bill? Not just in the sense of technical legal points, but in order to make your future participation in the project to the east richer? Have you been consulted?

Mr. Caron: The first answer that comes to mind is no, we have not been consulted.

[Français]

M. Forest : Effectivement, à l'heure actuelle, à son article 86, la loi prévoit l'obligation pour la compagnie de pipeline d'indemniser tous les dommages. Le problème réel avec la luzerne et les autorisations, c'est la nécessité de devoir constamment téléphoner à la compagnie pipelinère pour lui dire que nous allons semer de la luzerne et que nous allons faire des travaux de sous-sol à 30 centimètres. Il s'agit de quelques pouces pour les plus anciens d'entre nous à cette table. Dans le passé, nous avions une plus grande marge de manœuvre avant de devoir téléphoner à la compagnie pipelinère. Vous imaginez le nombre de fois que nous devons obtenir des autorisations, courir après notre autorisation, alors que, présentement, la loi n'oblige rien de cela. C'est le projet de loi, en fonction de l'ordonnance de l'ONE, qui le détermine, ou les accords que nous signons en vertu de l'article 86.

Mme Bouffard : Je pourrais renchérir là-dessus. Notre terre, nous en avons besoin pour travailler. Les producteurs en ont besoin pour travailler. Quand on fait pousser du foin, c'est pour le donner aux vaches. Si je ne peux pas faire pousser de foin, il faut que j'en achète. Oui, les compagnies vont compenser, mais cela demeure un problème. S'agissant d'acceptabilité sociale, cela devient un enjeu fort important dans les dossiers de construction de pipelines et de relations avec les gens qui subissent directement les problèmes. Un tel élément pourrait causer des frictions. On en a toujours fait pousser. C'est quelque chose qu'il faut enlever. Il ne suffit pas de dire que nous serons compensés; le problème demeure, ensuite, de trouver quelqu'un qui veut vendre du foin. Il y a une complexité derrière tout cela. Nous utilisons le terrain, nous en prenons soin, mais c'est notre travail. La question n'est pas aussi simple qu'elle le semble; elle plus complexe.

La sénatrice Ringuette : Évidemment, au Québec comme au Nouveau-Brunswick, nous ne sommes pas au Texas pour ce qui est de la température. Je présume que, lorsqu'il est question de l'enfouissement de ces oléoducs, on doit tenir compte du facteur du gel, et qu'ils seront enfouis à au moins six pieds de profondeur, dans le cas des oléoducs qui sont enfouis, contrairement à ceux qui sont hors terre. Moi aussi, je ne comprends pas la logique de vous demander un plan de 30 centimètres. Au niveau technique, les personnes qui ont écrit ce projet de loi ont besoin de retourner sur le chantier.

J'ai deux questions pour vous. Je viens du Nouveau-Brunswick; étant donné l'intérêt manifesté par de nombreuses personnes de l'industrie et de la population générale de la province pour la construction d'oléoducs vers l'est, qui demandera probablement la participation d'une grande partie de vos membres — je connais le terrain —, est-ce que vous avez été consultés au sujet de ce projet de loi? Pas uniquement en ce qui concerne les aspects techniques juridiques, mais dans le but d'enrichir votre participation future au projet vers l'est? Est-ce que vous avez été consultés?

M. Caron : La première réponse qui me vient à l'esprit, c'est non, nous n'avons pas été consultés.

Senator Ringuette: You have not been consulted. So if you put forward arguments later, people will point fingers at you and say that Quebec farmers are bad! Great.

The second point you raise deals with the financial obligations and the new responsibilities in the event of an incident caused by one of your members on his or her land. Have you looked at the costs of this new requirement in terms of liability insurance?

Ms. Bouffard: I can tell you that we have not looked at that in the light of paragraph 48.12(1). We would have to see, but it could be the case that eventually we would see our insurance costs increased. Am I wrong in saying that?

Mr. Forest: With insurance, there is the concept of insurability.

Senator Ringuette: And of risk.

Mr. Forest: And of risk. Each risk comes with a cost, and the wording of the new section now puts us at risk for all kinds of fault in Quebec civil law, from simple fault to intentional fault. So it is natural that, when insurers see this new risk, it will occur to them to increase our premiums. It could not work the other way around, because the risk is increasing. We have not assessed the costs, because we do not know how things will play out, but we are facing additional liability if the section is not amended. So there will be financial consequences for each farm that has to be insured.

Senator Ringuette: I hope that my colleagues around the table have genuinely understood the issues and your requests for clarifications and amendments to the bill, not only in terms of financial and production costs — which are nuts, in my view — but also in terms of the participatory process that will be necessary if we want to establish a viable and effective industry. Thank you for being here and I hope that the people from the department are listening.

[English]

Senator Patterson: Mr. Olszynski, with respect to the presentation you made on the environmental damages issue, you said that you could provide some examples of what a gap might be. Could you elaborate with some examples, please?

Mr. Olszynski: Yes. Thank you very much for the question. If I have not yet said, I appreciate very much appearing before the committee, and I appreciate the questions that have been asked. It's clear that you folks are giving this a lot of considered attention, and I do appreciate that very much.

On page 4 of my formal brief, I get into this in the second paragraph. An example would be wetlands. We're talking about farmers' fields today, so it's very appropriate. If there is a pipeline spill, obviously there will be damage to farmers' fields, and they will seek compensation. The bill would provide for any losses of

La sénatrice Ringuette : Vous n'avez pas été consultés. Par la suite, si vous apportez des arguments, vous serez pointés du doigt et traités de mauvais agriculteurs du Québec! Bon.

Le deuxième élément que vous soulevez porte sur les obligations financières et les nouvelles responsabilités en cas d'incident créé par l'un de vos membres sur son terrain. Est-ce que vous avez examiné les coûts de cette nouvelle exigence en ce qui concerne l'assurance responsabilité?

Mme Bouffard : Par rapport au futur paragraphe 48.12(1), je vous dirais que nous n'avons pas examiné cet élément. Il faudrait voir, mais il serait possible d'obtenir, à terme, des assurances qui seraient augmentées. Est-ce que je me trompe en disant cela?

M. Forest : En matière d'assurance, c'est la notion d'assurabilité.

La sénatrice Ringuette : Et de risque.

M. Forest : Et de risque. Chaque risque a un coût, et le libellé du nouvel article nous met maintenant à risque pour l'ensemble des types de faute en droit civil québécois, de la faute simple jusqu'à la faute intentionnelle. Il est donc naturel que les assureurs, voyant ce nouveau risque, aient l'idée de nous proposer une augmentation des primes. Ça ne pourrait être l'inverse, puisqu'il y a une augmentation des risques. C'est une réponse générale. Nous n'avons pas évalué les coûts, parce que nous ne savons pas comment les choses se dérouleront, mais nous faisons face à une responsabilité supplémentaire si l'article n'est pas modifié. Il y aurait donc une conséquence financière pour chacune des fermes qui doit être assurée.

La sénatrice Ringuette : J'espère que mes collègues autour de la table ont bel et bien compris les enjeux et vos demandes de clarification et de modifications au projet, non pas uniquement en matière de coûts financiers et de coûts de production — farfelus, à mon avis —, mais aussi par rapport au processus participatif qui sera nécessaire si nous voulons mettre en place une industrie viable et efficace. Merci d'être ici, et j'espère que les gens du ministère sont à l'écoute.

[Traduction]

Le sénateur Patterson : Monsieur Olszynski, en ce qui concerne l'exposé que vous avez présenté sur la question des dommages à l'environnement, vous avez dit que vous seriez en mesure de donner des exemples de lacunes. Pouvez-vous nous en donner, s'il vous plaît?

M. Olszynski : Oui. Merci beaucoup de votre question. Si je ne l'ai pas encore dit, je veux dire que je suis très heureux de témoigner devant le comité et très reconnaissant des questions qui m'ont été posées. Il est clair que vous examinez le sujet avec beaucoup d'attention, et je vous en suis très reconnaissant.

Je parle de cela au second paragraphe de la page 4 de mon mémoire officiel. Un exemple, ce sont les zones humides. Nous parlons des champs des agriculteurs aujourd'hui, alors c'est très pertinent. S'il y a déversement du contenu d'un pipeline, évidemment, cela va endommager le champ où passe le pipeline,

income they would incur. Suppose there was an important wetland connected to a river system that, in the end, provided water for a municipality, for instance. It wouldn't necessarily show up on any formal or conventional economic ledger that there was a loss incurred there, but there was in fact. Wetlands provide services. They purify water and regulate flows. If such values or services were degraded as a result of a spill, on my reading of the bill as it currently stands, for those use values which are not captured in the private economic ledger of landowners, et cetera, you would not be able to seek compensation for them under this bill.

To give a sense of how important those things can be, in the state of New York a few years ago, after the EPA had increased water quality guidelines, the state was faced with a choice. Essentially, it thought it would have to build a new facility for \$5 billion. Instead, someone did some creative work and recognized that the Catskill watershed that provided New York with its waters — even if there was a development of one fifth of that cost in terms of restoring wetlands and all that kind of stuff — that natural water factory did all the work at one fifth of the cost that a built infrastructure plant would. You can clearly see the benefits there for society and for communities, but these are not often caught in conventional economic accounting.

In my view, that's the gap that's currently existing in this bill, and it should be rectified.

Senator Patterson: Thank you.

Senator MacDonald: Mr. Caron, I have to confess this is the first time that I recall this being brought up. I do find it somewhat intriguing. I know that farmers are pretty practical people; they want to get things done practically. Have you discussed this with other agricultural organizations across the country? Has consensus been built on this across the country, because the proposed pipelines will go across the country?

Mr. Caron: That is a good question. Ms. Bouffard will start, and I will complete.

[Translation]

Ms. Bouffard: Just so that I am sure — you are talking about the bill. Have other farmers' organizations in Canada examined the bill? Was that your question?

[English]

Senator MacDonald: No, I'm talking about what you raised about the depth in growing over the pipelines.

et l'agriculteur demandera une indemnisation. Le projet de loi prévoit les pertes de revenus subies par l'agriculteur. Supposons qu'une zone humide importante est liée à un cours d'eau qui, au bout du compte, approvisionne une municipalité, par exemple. Un bilan économique officiel ou habituel n'indiquerait pas nécessairement une perte dans ce cas-ci, mais il y en a bel et bien une. Les zones humides fournissent des services. Elles purifient l'eau et régulent le débit. Si ces valeurs ou ces services sont dégradés à cause d'un déversement, d'après mon interprétation de la version actuelle du projet de loi, il ne serait pas possible de demander une indemnisation pour ces valeurs d'usage qui ne sont pas incluses dans le bilan économique des propriétaires de terres et d'autres particuliers.

Pour vous donner une idée de l'importance que ce genre de choses peut revêtir, il y a quelques années, l'État de New York a fait face à un choix, après que l'EPA a resserré ses critères de qualité de l'eau. Essentiellement, le gouvernement pensait devoir construire de nouvelles installations au coût de 5 milliards de dollars. Ce qui est arrivé, c'est que quelqu'un a fait un travail créatif et a reconnu le fait que le bassin versant des monts Catskill, d'où vient l'eau de New York — même si des travaux de rétablissement des terres humides et autres choses de ce genre ont été réalisés pour le cinquième du coût —, cette usine de traitement de l'eau naturelle pouvait faire tout le travail nécessaire pour le cinquième du coût de construction d'une usine ordinaire. Les bénéfices pour la société et pour les collectivités sont clairs dans ce cas-ci, mais ceux-ci ne sont pas souvent pris en compte dans les méthodes de comptabilité économique en vigueur.

C'est là que je vois une lacune dans la version actuelle du projet de loi, et je crois que celle-ci devrait être comblée.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le sénateur MacDonald : Monsieur Caron, je dois avouer que, à ma connaissance, c'est la première fois que le sujet est abordé. Je trouve cela assez intrigant. Je sais que les agriculteurs sont des gens plutôt pragmatiques, qui cherchent des solutions pratiques. Avez-vous discuté de cela avec d'autres organisations agricoles du pays? Est-ce qu'un consensus a été trouvé à l'échelle du pays, étant donné que pipeline va traverser le pays?

M. Caron : C'est une bonne question. Mme Bouffard va commencer, puis je vais compléter.

[Français]

Mme Bouffard : Simplement pour être certaine — vous parlez du projet de loi —, est-ce que les autres organisations d'agriculteurs au Canada ont examiné le projet de loi? C'était là votre question?

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Non, je parle du problème que vous avez soulevé concernant la profondeur des racines des plantes cultivées au-dessus des pipelines.

[Translation]

Ms. Bouffard: For the plants and everything?

[English]

Senator MacDonald: Yes.

[Translation]

Ms. Bouffard: We are members of the Canadian Federation of Agriculture. Each province is represented and it has a pipeline committee. This aspect has been discussed. I cannot speak for them because I am not their representative, but when this kind of thing happens, it puts obstacles in the way and all farmers across Canada reflexively wonder why they are coming up now when they had not come up before. If you consulted farmers in other provinces, you would hear the same tune. When we discussed this at the committee — as I said, I do not represent the CFA — members did see it as a problem.

Mr. Caron: I would like to finish that answer, perhaps at the risk of repetition. The pipeline goes through my place and I have been growing alfalfa for a number of years. We are talking about 30 cm when cultivating. On occasion, we go deeper, and I have never had a problem using a subsoiler a little deeper on my land. Sometimes, you have to or you cause problems with the environment, with erosion or compaction of the soil. I am a farmer and the soil is my main tool that allows me to produce and make a living. I have to be able to use it, and that is the bottom line here.

Senator Massicotte: I have a technical question, even though perhaps the point was brought up at the start. I agree with paragraph 48.12(1), which is very broad, in defining the conditions under which you are held liable. I understand your concern with it because there may be new liability as a result.

However, when I read your comments about paragraph 86(2)(d), which stipulates that, when a pipeline company acquires your land, the agreement must clearly state that you are not responsible except in the case of gross fault, and so on. It would have been clearer if the word “notwithstanding” had been included in section 48: that is, notwithstanding it, section 86 applies. I feel that a pipeline company has no choice but to comply when there is an acquisition agreement. If the acquisition agreement stipulates clearly that you are not held liable for the damages, my assumption is that that would take on more significance than section 48. I know that it would have been better to include the word “notwithstanding,” but it is highly likely that you are protected anyway. We might have hoped for more clarity. From a legal point of view, Mr. Forest, do you agree?

Mr. Forest: What you are saying is very interesting, because we have had that conversation. When you examine the contractual guarantee that a pipeline company must give under

[Français]

Mme Bouffard : Pour les plantes et tout cela?

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Oui.

[Français]

Mme Bouffard : Nous sommes membres de la Fédération canadienne de l'agriculture. Chaque province y est représentée, et il y a un comité sur les pipelines. Cet élément a été discuté. Je ne peux pas parler en son nom, n'étant pas leur représentante, mais lorsque ce type de chose se présente, cela crée des incongruités, et tous les producteurs agricoles du Canada ont le réflexe de se demander pourquoi cela apparaît maintenant, alors que ce n'y était pas auparavant. Si vous consultiez les producteurs des autres provinces, vous auriez le même son de cloche. Lorsque nous en avons discuté au comité — comme je vous l'ai dit, je ne suis pas la représentante de la FCA — il s'agissait d'un élément que les membres trouvaient problématique.

M. Caron : Je voudrais compléter la réponse, et je me répète peut-être. Le pipeline passe chez moi, et je cultive de la luzerne depuis nombre d'années. Au travail du sol, on parlait du 30 centimètres. À l'occasion, on va plus en profondeur, et je n'ai jamais eu de problème pour passer une sous-soleuse un peu plus en profondeur sur mes terres. Parfois, c'est nécessaire, sinon on cause des problèmes au niveau de l'environnement, de l'érosion et de la compaction du sol. Le sol est mon premier outil en tant que producteur agricole pour pouvoir produire et vivre. Il faut donc qu'on m'en laisse l'utilisation, et c'est dans les règles de l'art de ce côté-là.

Le sénateur Massicotte : J'ai une question technique, bien que le point ait peut-être été soulevé au départ. Je suis d'accord avec le paragraphe 48.12(1), qui est très large, pour définir les démarches qui vous tiennent responsables. Je comprends votre souci à cet égard, car il peut en découler une nouvelle responsabilité.

Cependant, lorsque je lis vos propos au sujet de l'alinéa 86(2)d) qui stipule que, quand une compagnie de pipeline achète votre terrain, l'entente doit clairement indiquer que vous n'êtes pas tenu responsable, sauf pour des conséquences grossières, et cetera. Il aurait été plus clair si le mot « nonobstant » avait été inclus à l'article 48; que nonobstant cela, l'article 86 s'applique. Je pense que la compagnie de pipelines n'a pas le choix que de satisfaire à l'article 86 lorsqu'il y a une entente d'acquisition. Si l'entente d'acquisition indique clairement que vous n'êtes pas tenu responsable des dommages, je suppose que cela prendra peut-être plus d'importance que l'article 48. Je sais qu'il aurait été souhaitable d'inclure le terme « nonobstant », mais il est fort probable que vous êtes protégé de toute façon. On aurait pu espérer plus de clarté. D'un point de vue juridique, monsieur Forest, êtes-vous d'accord?

M. Forest : Ce que vous nous mentionnez est très intéressant, parce que nous avons eu cette réflexion. Lorsqu'on examine la garantie contractuelle qui doit être donnée par la compagnie de

paragraph 86(2)(d), you could in fact come to your conclusion. You do so yourself by pointing out that the word “notwithstanding” is missing, establishing a link with the other section. Situations could happen where the unintentional release would be caused by the pipeline company and there would be a distinction between the provision in the contract — the one that “protects” us, in quotation marks — and the section in the bill that has just been passed, which is much broader, because it covers all faults. In this day and age in Canada, in terms of the social responsibility of pipelines, do we have to go through this legal problem that can be solved simply by changing a few words? You suggested a way of solving the problem when you asked your question.

[*English*]

The Chair: Thank you. That ends our questions. I want to thank both groups for their presentations. They were very good, as were the questions and the answers. Thank you for your time, and we will now adjourn.

(The committee adjourned).

pipeline à l’alinéa 86(2)d), effectivement, on pourrait arriver à votre conclusion. Vous le faites vous-même en soulignant qu’il manque un « nonobstant » et un lien avec l’autre article. Il pourrait arriver des situations où le rejet non intentionnel serait causé par la compagnie de pipeline, et il y aurait une distinction entre la disposition du contrat — qui nous « protégerait », entre guillemets — et l’article de loi qui vient d’être adopté, qui est beaucoup plus large, parce qu’il couvre toutes les fautes. Pourquoi au Canada, à l’heure actuelle, en matière d’acceptabilité sociale des pipelines, doit-on subir cette problématique juridique qui peut être simplement résolue par l’ajustement de quelques mots? Vous avez proposé, dans votre question, une façon de régler ce problème.

[*Traduction*]

Le président : Merci. Cela met fin à nos questions. Je tiens à remercier les deux groupes d’avoir présenté un exposé. Les exposés étaient très bons, comme les questions et les réponses. Merci de votre participation. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, May 26, 2015

Natural Resources Canada:

Jeff Labonté, Director General, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector;
Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;
Christine Siminowski, Director, Energy Safety and Security Branch, Energy Sector;
Joseph McHattie, Legal Counsel.

National Energy Board of Canada (by video conference):

Robert Steedman, Chief Environment Officer;
Jonathan Timlin, Director, Regulatory Approaches.

Thursday, May 28, 2015

Canada's Building Trades Unions:

Robert Blakely, Canadian Operating Officer.

Canadian Energy Pipeline Association: (by video conference)

Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer;
Jim Donihee, Chief Operating Officer.

As an individual:

Martin Olszynski (by video conference).

Union des producteurs agricoles:

Martin Caron, Second Vice-president, Corporate;
Stéphane Forest, Counsel, Legal Affairs Branch;
Isabelle Bouffard, Economic and Trade Coordinator, Agriculture Policy and Research Branch.

TÉMOINS

Le mardi 26 mai 2015

Ressources naturelles Canada :

Jeff Labonté, directeur général, Direction de la sûreté énergétique et sécurité, Secteur de l'énergie;
Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;
Christine Siminowski, directrice, Direction de la sûreté énergétique et sécurité, Secteur de l'énergie;
Joseph McHattie, conseiller juridique.

Office national de l'énergie du Canada (par vidéoconférence) :

Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement;
Jonathan Timlin, directeur, Approches de réglementation.

Le jeudi 28 mai 2015

Syndicats des métiers de la construction du Canada :

Robert Blakely, officier d'opération du Canada.

Association canadienne de pipelines d'énergie : (par vidéoconférence)

Brenda Kenny, présidente-directrice générale;
Jim Donihee, chef de l'exploitation.

À titre personnel :

Martin Olszynski (par vidéoconférence).

Union des producteurs agricoles :

Martin Caron, deuxième vice-président général;
Stéphane Forest, avocat, Direction des affaires juridiques;
Isabelle Bouffard, coordonnatrice économie et commerce, Direction recherches et politiques agricoles.